

CONSEIL DES GOUVERNEURS DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

Vendredi 28 avril 2023

De 9 h à 9:45 h – Séance à huis clos

De 10 h 00 à 12 h – Séance publique

De 12 h 00 à 13 h 00 - - Séance *in camera*

ORDRE DU JOUR

Si vous désirez assister à la séance publique de l'assemblée du Conseil à titre d'observateur, [veuillez vous inscrire ici](#). Vous recevrez ensuite la confirmation avec les détails pour vous connecter.

Nous rappelons aux membres qu'ils doivent signaler tout conflit d'intérêts avant l'étude d'un point inscrit aux ordres du jour des séances publiques et à huis clos du Conseil.

SÉANCE PUBLIQUE				
Nu.	ARTICLE	PAGE	DIRECTION	HEURE
A.	Séance sur l'apprentissage: Présentation par le Dr Sandra Dorman, directrice du CROSH (Centre de recherche en sécurité et santé au travail) " <i>Regarder en arrière pour aller de l'avant: le CROSH depuis 2008 et dans l'avenir.</i> "	-	S. Dorman	10 h – 10 h 30
1.	Adoption de l'ordre du jour	-	J. Bangs	10 h 30
2.	Déclaration de conflits d'intérêts	-	J. Bangs	10 h 30
3.	Ordre du jour du consentement unanime 3.1. Procès-verbaux de l'assemblée du réunion ordinaire tenue le 17 février 2023 et les réunions extraordinaires tenues le 9 décembre 2022, le 9 mars 2023 et le 11 avril 2023	3 - 21	J. Bangs	10 h 35
4.	Questions découlant des procès-verbaux	-	J. Bangs	10 h 35
5.	Rapport de la rectrice	22 - 25	S. Embleton	10 h 35-10 h 45
6.	Mise à jour financière (trésorerie, prévisions financières, mise à jour sur les inscriptions, cadre de planification, rendements des investissements, fonds de pension et de dotation)	-	M. Piché	10 h 45-11 h
7.	Points du Comité des finances 7.1 Approbation : Frais de scolarité pour les étudiants 2023-2024 7.2 Approbation : Frais administratifs 2023-2024 7.3 Approbation : Frais accessoires 2023-2024 7.4 Approbation : Budgets de fonctionnement et d'investissement 2023-2024	26 -100	D. Harquail	11 h – 11 h 30
AUTRES ARTICLES				
8.	8.1 Bureau de l'équité, de la diversité et des droits de la personne : Rapport 2022 8.2 Rapport sur la santé et la sécurité au travail 2022 Résumé des rapports d'information des comités permanents du conseil: <i>8.3 Rapport du comité d'audit</i> <i>8.4 Rapport du comité exécutif</i> <i>8.5 Rapport du comité des finances</i> <i>8.6 Rapport du Comité mixte sur le bilinguisme</i> <i>8.7 Rapport du comité des candidatures</i> <i>8.8 Rapport du comité de l'aménagement et de la planification</i> 8.9 Articles du président	101-126 127-133 134-139	M. Piché/ J. Dowdall M. Piché/ G. Cowper-Benoit	11 h: 30 – 11h 45
AUTRES QUESTIONS				
9.	Autres questions	-	J. Bangs	11 h 45
PAUSE 11:45 – 12:00 DISCUSSION IN CAMERA (par invitation)				
10.	Discussion à huis clos	-	J. Bangs	12 h – 13 h
CLÔTURE				
11.	Levée de la séance	-	J. Bangs	13 h

* La documentation des articles ayant un astérisque (*) sera distribuée à la réunion.

** La documentation sera distribuée séparément.

CONSEIL DES GOUVERNEURS DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

Vendredi 28 avril 2023

De 9 h à 9 h 45 – Séance à huis clos
De 10 h 00 à 12 h – Séance publique
De 12 h 00 à 13 h 00 - - Séance à *in camera*

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION À HUIS CLOS

Nous rappelons aux membres qu'ils doivent signaler tout conflit d'intérêts avant l'étude d'un point inscrit aux ordres du jour des séances publiques et à huis clos du Conseil.

SÉANCE À HUIS CLOS				
Nu.	ARTICLE	PAGE	DIRECTION	HEURE
1.	Adoption de l'ordre du jour	-	J. Bangs	9 h
2.	Déclaration de conflits d'intérêts	-	J. Bangs	9 h
3.	Proposition de dénomination de la bourse de recherche en biologie de la conservation	-	T. MacLeod	9 h – 9 h 05
4.	CCAA: Mise à jour sur la transformation		S. Embleton	9 h 05 – 9 h 15
5.,	Approbation: Accord de consultant		M. Piché/D. Jubb	9 h 15 - 9 h 20
6	Questions juridiques: Mise à jour	-	D. Jubb	9 h 20 – 9 h 30
7.	Ressources humaines: Mise à jour a) Postes de direction b) Postes académiques	-	M. Piché/B. Brouwer	9 h 30 – 9 h 45
AUTRES QUESTIONS				
8	Autres questions	-	J. Bangs	9 h 45
CLÔTURE				
9.	Levée de la séance à huis clos	-	J. Bangs	9 h 45

* La documentation des articles ayant un astérisque (*) sera distribuée à la réunion.

** La documentation sera distribuée séparément.



ARTICLE 3.0 – POUR APPROBATION

Tout membre qui désire poser une question, discuter ou qui s'oppose à un point indiqué ci-dessous peut le faire supprimer des résolutions en bloc en communiquant avec le ou la secrétaire du Conseil des gouverneurs avant la réunion ou en demandant qu'il soit supprimé avant que le président ou la présidente demande un motionnaire et un comotionnaire de la proposition suivante.

Recommandation : Que le Conseil des gouverneurs approuve les points ci-dessous ou les reçoive pour information par une résolution en bloc :

Adoption du procès-verbal de la reunion - Article 3.1

<p><u>Les procès-verbaux des reunions du:</u> (a) 17 février 2023;</p> <p><u>et y compris la réunion spéciale du:</u> (b) 9 décembre 2022 (c) 9 mars 2023 (d) 11 avril 2023.</p>	<p>POUR DÉCISION</p>
--	----------------------

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée qui a eu lieu le 17 février 2023, à 9 h, sur Zoom

Présences	Absences
<u>Membres ayant droit de vote</u> Bangs, Jeff, président Barry, Aaron Embleton, Sheila, rectrice et vice-chancelière par intérim Guay, André Harquail, David Kurkimaki, Laura Manitowabi, Tammy McCue, Meghan (AECS) Recollet, Angela (arrivée à 9 h 52) Sbaa, Nawfal	<u>Membres ayant droit de vote</u> Duval, Don Cameron, Vernon
<u>Membres sans droit de vote</u> Colin, Fabrice, APUL Durand, Louis, APUL Fenske, Tom, SEUL Johnson, Mark, secrétaire intérimaire de l'Université Scott, Daniel, Sénat Teller, Meredith	<u>Membres sans droit de vote</u> Bassett, Shannon, Sénat Morin, Avery (AGE) Motamedi, Monica
<u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Beaudry, Dominic, vice-recteur associé à l'enseignement et aux programmes autochtones Brouwer, Brenda, vice-rectrice intérimaire aux études Cacciotti, Cindy, vice-rectrice associée aux ressources humaines et au développement organisationnel Caron, Joseph, interprète Demianiuk, Ben, directeur du développement des affaires Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Jubb, Dawne, conseillère générale intérimaire Lavallée, Normand, vice-recteur associé aux services financiers Mykytczuk, Nadia, directrice générale intérimaire de l'École des mines Goodman Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim	

SÉANCE À HUIS CLOS

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance à huis clos ouverte à 9 h 1 et confirme qu'il y a quorum. Il reconnaît le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

POUR DÉCISION ET INFORMATION

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par Mme Laura Kurkimaki, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté à l'unanimité

2. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts concernant l'ordre du jour et rappelle que, en tout temps durant la réunion, ils peuvent respectueusement envisager et signaler un conflit potentiel qui peut surgir pendant les débats.

Le secrétaire intérimaire de l'Université fait remarquer que M. Harquail avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées.

3. LACC - Mise à jour sur la situation financière

Le président invite le vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, à faire une mise à jour. M. Piché fournit quelques faits saillants concernant la situation financière de l'Université à la fin de décembre 2022, les niveaux de trésorerie de ses fonds de fonctionnement et de ses fonds distincts, et la nécessité de maintenir une réserve de trésorerie afin de faire face aux éventualités, à la mise en œuvre de la transformation, aux frais d'entretien différé et au plan stratégique. Il indique également que cela nécessitera des investissements dans les programmes et la prestation des études.

4. Questions touchant le Comité de la planification et de l'aménagement des biens

M. Bangs invite le président du Comité des finances, M. David Harquail, à faire une mise à jour sur les articles 4.1 et 4.2. M. Harquail demande ensuite au vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, et à la conseillère générale intérimaire, Mme Dawne Jubb, de donner une vue d'ensemble de ces questions.

4.1 Proposition pour lancer le processus de vente de la résidence officielle du recteur ou de la rectrice de l'Université Laurentienne

M. Piché explique que le processus de vente de la résidence a débuté. La Laurentienne devra obtenir l'approbation du ministère des Collèges et Universités. Il décrit alors les prochaines étapes, y compris une évaluation de la propriété et le recrutement d'un agent immobilier.

Il est proposé par M. Aaron Barry, appuyé par Mme Laura Kurkimaki,

IL EST RÉSOLU

a) QUE le Conseil des gouverneurs donne à la rectrice le pouvoir de lancer le processus de vente de la résidence officielle du recteur ou de la rectrice de l'Université conformément aux obligations et engagements pris par l'Université, y compris ceux du ministère des Collèges et Universités et du Plan modifié de transaction et d'arrangements en date du 9 septembre 2022;

b) QUE la rectrice soumette lors de la prochaine réunion ordinaire du Comité de l'aménagement et de la planification des biens un rapport sur le processus et les actions nécessaires pour vendre la résidence officielle du recteur ou de la rectrice de l'Université. Adopté à l'unanimité

4.2 Approbation : Feuille de modalités concernant la vente de terrains de l'Université

Mme Jubb donne une vue d'ensemble des négociations touchant la feuille de modalités avec Infrastructure Ontario. Elle ajoute que cette feuille est un protocole d'entente non contraignant pour vendre sept parcelles de terrain, totalisant environ 69 acres, sans terres de conservation incluses. De plus, la province engagera des consultations avec les communautés autochtones. M. Piché donne également un aperçu de la façon dont la province entend gérer les propriétés en ce qui concerne la location et leurs coûts en capital.

Il est proposé par M. Aaron Barry, appuyé par M. André Guay,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 17 février 2023, le Conseil des gouverneurs autorise l'Université à accepter et à donner suite aux recommandations décrites et présentées par la conseillère générale intérimaire de l'Université dans son mémoire du 15 février 2023.

Adopté à l'unanimité

5. Questions juridiques

M. Bangs invite Mme Jubb à présenter cet article. Elle fait un résumé verbal des principaux problèmes, projets et questions juridiques qui relèvent actuellement du service juridique.

6. Ressources humaines

M. Bangs invite la vice-rectrice associée aux ressources humaines et au développement organisationnel, Mme Cindy Cacciotti, à présenter cet article. Elle fournit une mise à jour verbale concernant les nouveaux éléments et les stratégies de planification touchant le recrutement, la dotation et les relations de travail.

7. Autres questions

En consultation avec le secrétaire intérimaire de l'Université, M. Mark Johnson, le président indique que l'ordre du jour est épuisé.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par Mme Tammy Eger, de clore la séance à huis clos de la réunion.

Adopté à l'unanimité

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance à huis clos est levée à 9 h 57.

SÉANCE PUBLIQUE

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance publique ouverte à 10 h 30 et confirme qu'il y a quorum. Il reconnaît alors le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

SÉANCE D'INFORMATION

A. Séance d'apprentissage et d'engagement : MIRARCO, École des mines Goodman et développement du Centre de biotechnologie des déchets miniers

M. Bangs invite la directrice générale intérimaire de l'École des mines Goodman, et présidente-directrice générale intérimaire de MIRARCO, Mme Nadia Mykytczuk, à donner une vue d'ensemble de l'École des mines Goodman et de MIRARCO, du rôle de l'École dans l'offre d'une formation minière aux étudiants et dans le partenariat avec l'industrie, et du rôle de MIRARCO qui favorise la recherche et la formation dans le milieu universitaire et le secteur privé. L'École enseigne l'ensemble du cycle minier et ses aspects plus larges, y compris l'environnement, l'engagement des autochtones, les environnements de travail sécuritaires et les relations durables de travail.

Elle souligne le programme de certificat de leadership de l'industrie des ressources minérales qui a été lancé avec succès en septembre 2021. Il s'agit d'un programme parascolaire avec apprentissage autodirigé offrant un mentorat de l'industrie. Elle souligne également le 5^e Défi d'or Goodman ainsi que certaines initiatives à venir comme la réduction du manque de main-d'œuvre pour la chaîne d'approvisionnement des batteries. Mme Mykytczuk souligne la participation à la création d'un programme appelé « Électrifions l'avenir », qui offre des camps d'été pour les élèves de la 6^e à la 12^e année.

Elle partage enfin la vision et la valeur de MIRARCO, dont le but ultime est d'assurer une exploitation minière durable, sûre et productive. Cela a conduit à l'idée de développer le Centre de biotechnologie des déchets miniers.

Le président remercie Mme Mykytczuk de sa présentation informative et inspirante.

POUR DÉCISION

1. Adoption de l'ordre du jour

Le président demande qu'une proposition soit faite en ce sens.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. Aaron Barry, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté à l'unanimité

2. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts concernant l'ordre du jour et rappelle que, en tout temps durant la réunion, ils peuvent respectueusement envisager et signaler un conflit potentiel qui peut surgir pendant les débats.

Le secrétaire intérimaire de l'Université fait remarquer que M. Harquail avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées.

3. Résolution en bloc

Le président demande qu'une proposition soit effectuée sous forme de résolution en bloc pour les articles suivants figurant dans la documentation du Conseil :

- procès-verbaux de l'assemblée du 2 décembre 2022, de l'assemblée extraordinaire du 30 novembre 2022 et du scrutin électronique du 4 décembre 2022;
- mandat du Comité mixte du bilinguisme;
- mandat du Comité de la planification et de l'aménagement des biens.

Il est proposé par Mme Laura Kurkimaki, appuyé par M. David Harquail,

QUE les articles figurant ci-dessus soient reçus et approuvés en bloc aux fins d'information.

Adopté à l'unanimité

4. Questions découlant des procès-verbaux

M. Bangs et le secrétaire intérimaire de l'Université confirment qu'il n'y a aucune question découlant des procès-verbaux.

5. Rapport de la rectrice

M. Bangs invite la rectrice et vice-chancelière par intérim, Mme Sheila Embleton, à présenter son rapport. Mme Embleton donne une vue d'ensemble des diverses activités et événements qui se déroulent ou se sont déroulés à l'Université. Elle fait le point sur le processus d'appel d'offres pour la transformation opérationnelle et l'appel d'offres pour le consultant stratégique. Elle fournit de plus amples informations sur l'état de la demande de modification de la loi régissant les activités de l'UL qui a été envoyée au MCU afin de permettre la représentation de l'APUL et du SEUL à titre de membres votants au sein du Conseil. Mme Embleton souligne les diverses activités de recrutement de cadres en cours, y compris deux recrutements à des postes de doyens et l'embauche de membres du corps professoral, et donne des données préliminaires sur les inscriptions.

6. Mise à jour financière (trésorerie, prévisions financières, mise à jour sur les inscriptions, cadre de planification, rendement des investissements, fonds de pension et de dotation)

M. Bangs demande au président du Comité des finances, M. David Harquail, de présenter ce point. M. Harquail indique que quatre résolutions sont soumises à l'approbation du Conseil. Il invite ensuite le vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, à fournir plus de détails.

M. Piché donne un aperçu des principaux aspects financiers des activités de la Laurentienne. Il souligne la présentation distribuée dans la documentation accompagnant l'ordre du jour et un tableau qui résume la situation de trésorerie de l'Université. Après avoir examiné les flux de trésorerie et les prévisions financières pour le reste de l'année, il ajoute que la situation de trésorerie est restée stable au cours des six derniers mois. Il souligne que les fonds de fonctionnement et les fonds distincts se portent également bien.

Il souligne que les chiffres officiels touchant les inscriptions à l'automne 2022 montrent une réduction des inscriptions à plein temps d'un exercice financier à l'autre, mais favorables à ce qui était prévu. On note également une augmentation considérable du nombre d'inscriptions de nouveaux étudiants étrangers aux cycles supérieurs et d'étudiants étrangers aux cycles supérieurs de retour.

Il souligne enfin les résultats du fonds de dotation pour 2022 et les compare aux références du marché.

7. Questions touchant le Comité de vérification

7.1 Approbation : Plan de vérification externe pour l'exercice se terminant le 30 avril 2023

M. Bangs invite le vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, à fournir des détails concernant l'article 7.1. M. Piché fournit une description du contexte et réitère que l'Université doit soumettre au MCU des états financiers vérifiés dans le cadre des dispositions touchant le plan d'arrangements de la LACC. Pour plus d'explications, M. Piché discute des documents de vérification qui figuraient dans la documentation soumise aux membres.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. Aaron Barry,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 17 février 2023, le Conseil des gouverneurs approuve le Plan proposé de vérification externe pour l'exercice se terminant le 30 avril 2023.

Adopté à l'unanimité

7.2 Information : États financiers vérifiés du Régime de retraite

M. Bangs invite M. Piché à fournir des détails concernant l'article 7.2. M. Piché présente les États financiers vérifiés au 20 juin 2022 du Régime de retraite de l'Université Laurentienne ainsi que le rapport des constatations du vérificateur. Les états financiers vérifiés du Régime de retraite de la Laurentienne doivent être déposés annuellement auprès de l'Autorité de réglementation des services financiers de l'Ontario au plus tard six mois après la fin de l'année du régime. Les états financiers au 30 juin 2022 ont été déposés auprès de l'organisme de réglementation le 23 décembre 2022. Les états financiers et le rapport de constatation du vérificateur ont été soumis au Comité de vérification pour information dans le cadre de sa surveillance de la gestion des risques de l'Université.

8. Questions du Comité de la planification et de l'aménagement des terrains

M. Bangs invite le président du Comité des finances, M. David Harquail, à présenter les articles 8.1, 8.2 et 8.3. M. Harquail demande à M. Piché à discuter de ce sujet.

8.1 Approbation : Projets d'entretien différé pour 2023-2024

M. Piché fournit des informations sur l'état des projets d'entretien différé et demande l'approbation pour donner suite aux projets prévus pour 2023-2024. Les projets d'entretien différé à l'Université Laurentienne sont gérés par le Service des installations. Historiquement, les projets étaient sélectionnés en fonction de leur criticité, de leur accessibilité, de leur sécurité et du financement disponible. Le Service des installations a récemment communiqué au Comité de la planification et de l'aménagement des biens un plan quinquennal d'entretien différé (29 septembre 2022) reposant sur les prévisions financières de l'Université soumises au ministère des Collèges et Universités.

Il est proposé par M. Aaron Barry, appuyé par M. Jeff Bangs,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 17 février 2023, le Conseil des gouverneurs approuve les projets d'entretien différé pour 2023-2024 totalisant 8 400 000 \$, sous réserve du financement recommandé par le Comité des finances et de l'approbation du Conseil. Adopté à l'unanimité

8.2 Approbation : Proposition pour examiner les réparations à la Piscine d'or olympique Jenó-Tihanyi

M. Piché fournit quelques informations générales sur la piscine et le coût des réparations nécessaires afin de la rouvrir en toute sécurité à court terme. Un soutien externe sera nécessaire pour assurer la viabilité financière à long terme, y compris la possibilité de facturer les prix courants pour son utilisation.

La proposition consiste à recommander l'approbation du financement des travaux requis pour réparer les fuites et résoudre d'autres problèmes de sécurité. Si les fuites peuvent être réparées, d'autres problèmes seront résolus pour rouvrir la piscine.

La piscine est un atout important pour la communauté, car elle génère des retombées économiques et constitue un bon outil de recrutement pour la Laurentienne.

Il est proposé par Mme Angela Recollet, appuyé par M. Jeff Bangs,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 17 février 2023, le Conseil des gouverneurs approuve les travaux requis pour examiner et réparer les fuites de la Piscine Jenó-Tihanyi à un coût qui ne doit pas dépasser 300 000 \$. Adopté à l'unanimité

8.3 Information : Rapport sur la nouvelle méthodologie d'évaluation touchant l'entretien différé et coûts pertinents

M. Bangs invite M. Piché à fournir plus d'informations à ce sujet. M. Piché explique qu'une nouvelle approche sera adoptée pour fournir un indice de l'état d'une installation, qui permettra de calculer l'arriéré de l'entretien différé. Cette approche est parrainée par la province et est utilisée par toutes les universités. Cela est également utilisé pour déterminer le montant de subventions accordées aux universités pour leur programme de renouvellement des installations. M. Piché ajoute qu'il est prévu que l'arriéré de 135 000 000 \$ augmentera considérablement avec cette nouvelle méthodologie.

9. Questions touchant le Comité des finances

M. Bangs invite le président du Comité des finances, M. David Harquail, à présenter les articles 9.1, 9.2 et 9.3.

9.1 Approbation : Politique de placement à court terme des fonds de trésorerie

M. Piché donne un aperçu de la politique de placement à court terme des fonds de trésorerie qui a été soumise par la direction lors de la dernière réunion du Comité des finances. Il ajoute que l'examen des prévisions financières sur cinq ans révèle que la Laurentienne maintiendrait un solde de trésorerie considérable (un peu moins de 100 000 000 \$) entre les fonds de fonctionnement et les fonds distincts. Il indique que la Laurentienne perçoit des intérêts sur le compte de fonctionnement et négocie avec la banque pour avoir un arrangement similaire sur les

fonds distincts. Cette politique fournira des paramètres où l'on peut investir les liquidités excédentaires.

Il est proposé par M. Aaron Barry, appuyé par M. Jeff Bangs,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 17 février 2023, le Conseil des gouverneurs approuve la Politique de placement à court terme des fonds de trésorerie. Adopté à l'unanimité

9.2 Approbation : Budget et frais accessoires pour 2023-2024

M. Piché invite le directeur du développement des affaires, M. Ben Demianiuk, à fournir des informations et des recommandations à ce sujet. M. Demianiuk souligne le rapport sur le budget et les frais accessoires de la Laurentienne qui traite du logement, de la restauration et des services du campus, du stationnement et du centre d'impression, ainsi que des hypothèses de planification pour l'état actuel et futur des tarifs des résidences, des coûts de fonctionnement et des frais accessoires de l'Université.

Les unités auxiliaires devraient générer des revenus suffisants pour couvrir leurs coûts de fonctionnement et d'immobilisation. De plus, la Laurentienne devrait maintenir des réserves de fonctionnement pour couvrir les éventualités. Les tarifs de résidence resteront les mêmes, sauf pour la Résidence du Collège universitaire.

Il est proposé par M. Aaron Barry, appuyé par M. Jeff Bangs,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 17 février 2023, le Conseil des gouverneurs approuve le budget et les frais accessoires pour 2023-2024. Adopté à l'unanimité

9.3 Approbation : Financement proposé des projets d'entretien différé pour 2023-2024

M. Piché souligne la liste des projets et d'activités de renouvellement du campus de 2023 à 2024, qui figurait dans la documentation accompagnant l'ordre du jour. Il explique que le Comité des finances demande au Conseil d'approuver le financement de 8 400 000 \$ pour les projets que le Service des installations a identifiés, y compris plusieurs projets d'entretien différé auxquels il faut donner suite au cours de l'exercice 2023-2024.

Il est proposé par M. Aaron Barry, appuyé par M. Jeff Bangs,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 17 février 2023, le Conseil des gouverneurs approuve les projets d'entretien différé pour 2023-2024 totalisant 8 400 000 \$. Adopté à l'unanimité

10. Autres articles

10.1 Rapport du Conseil de l'Université Laurentienne pour la formation des autochtones - Février 2023

M. Bangs invite le président le vice-recteur associé à l'enseignement et aux programmes autochtones, M. Dominic Beaudry, à fournir plus d'informations sur ce rapport. M. Beaudry souligne quelques faits saillants du rapport, comme la lettre que le CULFA a envoyée au Conseil des gouverneurs demandant que quatre représentants autochtones y soient nommés. Il mentionne que le CULFA a accueilli de nouveaux membres et la proposition faite à la Laurentienne d'organiser une journée de perfectionnement professionnel pour tout le personnel sous le thème « Guérison culturelle et collective » le 29 septembre 2023. M. Beaudry ajoute que de nombreuses universités canadiennes organisent des journées de perfectionnement professionnel et que la Laurentienne pourra peut-être accroître le nombre de ces journées dans d'autres domaines.

M. Beaudry indique enfin que le CULFA a reçu une mise à jour touchant le programme proposé/planifié de baccalauréat ès arts en études autochtones interdisciplinaires qui s'alignera sur le programme d'études supérieures et le programme de doctorat en études interdisciplinaires.

10.2 Questions du président

M. Bangs remercie M. Beaudry du bon travail qu'il a accompli et souhaite la bienvenue à Mme Angela Recollet et à Mme Tammy Manitowabi en tant que nouveaux membres autochtones du Conseil des gouverneurs. M. Bangs estime qu'il est important, alors que la Laurentienne est sortie du processus de la LACC, de montrer à la communauté et à ses parties prenantes qu'il y a des jalons et des objectifs à atteindre, et qu'ils les atteignent méthodiquement. De plus, il est important de montrer que la Laurentienne se porte mieux maintenant et qu'elle continuera de se renforcer au fil des jours.

11. Autres questions

M. Bangs et le secrétaire intérimaire de l'Université confirment qu'il n'y a aucune autre question à examiner.

12. Discussion à huis clos

Le Conseil des gouverneurs discute alors de questions à huis clos en l'absence des membres de l'Équipe de direction.

13. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président du Conseil, M. Bangs, lève la séance à 13 h 1.

Jeff Bangs, président

Mark Johnson, secrétaire intérimaire de l'Université

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire qui a eu lieu le vendredi 9 décembre 2022, à 9 h, sur Zoom

Présences	Absences
<p><u>Membres ayant droit de vote</u> Bangs, Jeff, président Brouillette, Robert Cameron, Vernon Duval, Don Eger, Tammy, rectrice et vice-chancelière par intérim Harquail, David Kurkimaki, Laura Recollet, Angela Sbaa, Nawfal</p> <p><u>Membres sans droit de vote</u> Bassett, Shannon, Sénat Colin, Fabrice, APUL Durand, Louis, APUL Fenske, Tom, SEUL Johnson, Mark, secrétaire intérimaire de l'Université Morin, Avery (AGE) Scott, Daniel, Sénat Teller, Meredith, APAPUL</p>	<p><u>Membres ayant droit de vote</u> Barry, Aaron Guay, André McCue, Meghan (AECS)</p> <p><u>Membres sans droit de vote</u></p>
<p><u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Caron, Joseph, interprète Hamilton, Sharon, contrôleur, Ernst & Young Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Jubb, Dawne, conseillère générale intérimaire Larivière, Céline, vice-rectrice intérimaire aux études Lavallée, Normand, vice-recteur associé aux services financiers Michaud, Marie-Lynne, directrice du marketing Miller, D.J., conseillère juridique, Thornton Grouit Finnigan Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim Wilkinson, John, conseiller juridique, Weir Foulds LLP</p>	

SÉANCE PUBLIQUE

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance publique ouverte à 9 h 3 et confirme qu'il y a quorum. Il invite M. Robert Brouillette à reconnaître le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

POUR DÉCISION

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Vernon Cameron, appuyé par M. Don Duval, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté à l'unanimité

2. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts concernant l'ordre du jour et rappelle que, en tout temps durant la réunion, ils peuvent respectueusement envisager et signaler un conflit potentiel qui peut surgir pendant les débats.

Le secrétaire intérimaire de l'Université fait remarquer que M. Harquail avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées.

3. Approbation des modifications proposées aux règlements généraux du Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne

Le président invite le président et le vice-président du Comité exécutif, MM. Don Duval et Robert Brouillette, à présenter cet article.

M. Duval explique que les modifications ont été examinées et confirmées par le cabinet juridique de l'Université et du Conseil, Weir & Foulds LLP, et ont été présentées à l'assemblée du Conseil du 2 décembre 2022 sous forme d'avis des modifications proposées. M. Duval met également en évidence les articles modifiés proposés 2iv, 2v et 2iii.a des règlements tels que distribués dans les documents.

Une discussion s'ensuit et M. Fabrice Colin demande si les règlements actuels sont valides ou posent des problèmes potentiels concernant le nombre de membres externes que le Conseil peut avoir si la province permet à l'Université d'ajouter trois membres supplémentaires qui seraient des membres du personnel et du corps professoral. Le vice-président, M. Brouillette, et le président, M. Bangs, indiquent qu'il ne s'agissait que d'une recommandation à la province, et que c'est elle qui décide si cette recommandation se concrétisera ou non. Si la province le permet, un examen plus approfondi des règlements et (ou) des mandats sera nécessaire.

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. Vernon Cameron,

QUE le Conseil des gouverneurs approuve les modifications aux règlements généraux du Conseil des gouverneurs comme cela est recommandé par le Comité exécutif au moyen de l'avis de modifications proposées aux Règlements généraux du Conseil des gouverneurs en date du 2 décembre 2022. Adopté à l'unanimité

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance à huis clos est levée à 9 h 15.

SÉANCE À HUIS CLOS

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance à huis clos ouverte à 9 h 22 et confirme qu'il y a quorum. Il invite M. Robert Brouillette à reconnaître le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

POUR DÉCISION

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. Don Duval, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté à l'unanimité

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Bangs invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts concernant l'ordre du jour et rappelle que, en tout temps durant la réunion, ils peuvent respectueusement envisager et signaler un conflit potentiel qui peut surgir pendant les débats.

Le secrétaire intérimaire de l'Université fait remarquer que M. Harquail avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées.

3. Mise à jour touchant l'émergence de la LACC

M. Bangs invite la rectrice et vice-chancelière par intérim, Mme Tammy Eger, à donner une vue d'ensemble. Elle demande ensuite à la conseillère juridique, Mme D.J. Miller, à la conseillère générale intérimaire, Mme Dawne Jubb, au conseiller juridique, M. John Wilkinson, et à la contrôlease, Mme Sharon Hamilton, de fournir des mises à jour sur les divers éléments liés à la LACC.

4. Comité de la planification et de l'aménagement des biens

Recommandation pour approbation

4.1 Feuille de modalités avec Infrastructure Ontario

Ébauche proposée de la feuille de modalités avec Infrastructure Ontario

M. Bangs invite le président du Comité de la planification et de l'aménagement des biens, M. David Harquail, à faire une mise à jour à ce sujet. M. Harquail note qu'Infrastructure Ontario a fourni un cadre pour une feuille de modalités. Cela n'est toutefois pas exhaustif, car les conditions clés sont toujours en suspens.

M. Harquail invite le vice-recteur aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, à fournir plus de détails. M. Piché indique que cette feuille de modalités est préliminaire et que l'on en finalise actuellement une aux fins de soumission au Conseil du Trésor à la fin de janvier, bien que les premières semaines de février semblent plus réalistes.

Il est proposé par Mme Tammy Eger, appuyé par M. Vernon Cameron,

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2022, le Conseil des gouverneurs accepte la recommandation du Comité de la planification et de l'aménagement des biens qui figure dans le mémoire du 6 décembre 2022 (rubrique 4.1b) concernant l'ébauche du cadre de négociation (point 4.1c). Adopté à l'unanimité

5. Comité des mises en candidature

5.1 Approbation de la nomination d'un membre du Conseil des gouverneurs

Nomination de Mme Tammy Manitowabi soumise par le Comité des mises en candidature

M. Bangs invite le président du Comité des mises en candidature, M. Robert Brouillette, à présenter cet article. Il donne alors une vue d'ensemble du processus entrepris par le Comité des mises en candidature concernant le recrutement de Mme Tammy Manitowabi afin qu'elle siège à titre de nouveau membre du Conseil. M. Brouillette parle ensuite de ses qualifications, de son expérience et de ses compétences.

Il est proposé par Mme Tammy Eger, appuyé par M. David Harquail,

ATTENDU QUE, conformément à l'article 2. i) des Règlements généraux du Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne, le Comité des mises en candidature doit soumettre la candidature de dix (10) membres au Conseil;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 2. iii) a) des Règlements, tous les membres, sauf la personne élue par les membres du corps étudiant, ont un mandat de trois ans se terminant le lendemain de l'assemblée annuelle de l'année précisée dans la nomination;

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2022, le Conseil des gouverneurs approuve la nomination de Mme Tammy Manitowabi à titre de membre du Conseil des gouverneurs pour une période de trois (3) ans, avec entrée en vigueur immédiate après l'approbation du Conseil. Adopté à l'unanimité

6. Discussion à huis clos

En consultation avec le secrétaire intérimaire de l'Université, M. Mark Johnson, le président confirme qu'il n'y a aucun sujet à examiner lors de la discussion à huis clos.

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance à huis clos est levée à 10 h 35.

Jeff Bangs, président

Mark Johnson, secrétaire intérimaire de l'Université

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire qui a eu lieu le jeudi 9 mars 2023, à 16 h, sur Zoom

Présences	Absences
<u>Membres ayant droit de vote</u> Bangs, Jeff, président Barry, Aaron Cameron, Vernon Duval, Don Embleton, Sheila, rectrice et vice-chancelière par intérim Guay, André Harquail, David Kurkimaki, Laura McCue, Meghan (AECS) Recollet, Angela Sbaa, Nawfal	<u>Membre ayant droit de vote</u> Manitowabi, Tammy
<u>Membre sans droit de vote</u> Johnson, Mark, secrétaire intérimaire désigné de l'Université	<u>Membres sans droit de vote</u>
<u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Croteau, Leanne, gestionnaire de l'approvisionnement et des contrats Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Jubb, Dawne, conseillère générale intérimaire Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim	

SÉANCE À HUIS CLOS

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance à huis clos ouverte à 16 h 2 et confirme qu'il y a quorum. Il reconnaît le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

POUR DÉCISION

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. André Guay, appuyé par Mme Angela Recollet, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté à l'unanimité

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Bangs invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts concernant l'ordre du jour et rappelle que, en tout temps durant la réunion, ils peuvent respectueusement envisager et signaler un conflit potentiel qui peut surgir pendant les débats.

Le secrétaire intérimaire de l'Université fait remarquer que M. Harquail avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées.

3. Consultant en gestion de projet

M. Bangs invite la rectrice et vice-chancelière par intérim, Mme Sheila Embleton, à donner une vue d'ensemble. Elle demande ensuite au vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, à la gestionnaire de l'approvisionnement et des contrats, Mme Leeanne Croteau, et à la conseillère générale intérimaire, Mme Dawn Jubb, de discuter de la question.

M. Piché fournit le contexte de l'approbation du soumissionnaire le mieux classé pour la DP de transformation opérationnelle. Il explique que, à ce stade, la Laurentienne n'entamera que des négociations et que le Conseil devra donner son approbation finale au contrat une fois qu'il sera signé. Il invite Mme Croteau à discuter davantage du processus de DP.

Mme Croteau discute alors de la DP et des critères d'évaluation utilisés pour sélectionner le consultant, les résultats obtenus dans l'évaluation de chacun d'entre eux et les prochaines étapes après la négociation avec le consultant choisi.

M. Piché indique que le ministère des Collèges et Universités devra approuver le soumissionnaire retenu avant la signature du contrat final avec le consultant. Une fois le contrat signé, la Laurentienne annoncera publiquement le nom de l'entreprise retenue.

Une discussion s'ensuit. Les membres du Conseil expriment leur confiance dans le processus rigoureux suivi par la Laurentienne pour assurer un processus de demande de propositions juste, ouvert et compétitif.

Il est proposé par M. Vernon Cameron, appuyé par Mme Laura Kurkimaki,

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil des gouverneurs autorise l'Université à entamer des négociations avec *[Remarque : non indiqué dans le procès-verbal jusqu'à l'annonce publique]* à titre de consultant en gestion de projet pour développer le Plan détaillé de transformation de l'Université et superviser sa mise en œuvre. Adopté à l'unanimité

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance à huis clos est levée à 16 h 46.

Jeff Bangs, président

Mark Johnson, secrétaire intérimaire de l'Université

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire qui a eu lieu le mardi 11 avril 2023, à 16 h, sur Zoom

Présences	Absences
<u>Membres avant droit de vote</u> Bangs, Jeff, président Barry, Aaron Cameron, Vernon Embleton, Sheila, rectrice et vice-chancelière par intérim Guay, André Harquail, David Kurkimaki, Laura Manitowabi, Tammy McCue, Meghan (AECS) Sbaa, Nawfal	<u>Membre avant droit de vote</u> Recollet, Angela
<u>Membre sans droit de vote</u> Johnson, Mark, secrétaire intérimaire de l'Université	<u>Membres sans droit de vote</u>
<u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Croteau, Leanne, gestionnaire de l'approvisionnement et des contrats Brouwer, Brenda, vice-rectrice intérimaire aux études Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Jubb, Dawne, conseillère générale intérimaire Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim	

SÉANCE À HUIS CLOS

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance à huis clos ouverte à 16 h 2 et confirme qu'il y a quorum. Il reconnaît le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

POUR DÉCISION

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Vernon Cameron, appuyé par M. André Guay, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté à l'unanimité

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Bangs invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts concernant l'ordre du jour et rappelle que, en tout temps durant la réunion, ils peuvent respectueusement envisager et signaler un conflit potentiel qui peut surgir pendant les débats.

M. Bangs et Mme Laura Kurkimaki déclarent un conflit concernant l'article 3 de l'ordre du jour. Mme Meghan McCue déclare également un conflit pour ce qui est de l'article 4 en raison de son poste à titre de présidente de l'Association des étudiants des cycles supérieurs.

M. Bangs, Mme Kurkimaki et Mme McCue se récuseront donc de la réunion lors de la discussion des articles susmentionnés.

Le secrétaire intérimaire de l'Université fait remarquer que M. Harquail avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées.

3. Approbation du consultant en planification stratégique

Puisque M. Bangs a indiqué un conflit concernant cet article, le Conseil doit nommer un président intérimaire.

Nomination du président intérimaire

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par Mme Tammy Manitowabi,

QUE M. Vernon Cameron soit nommé président intérimaire pendant l'absence de M. Jeff Bangs.

Adopté à l'unanimité. M. Jeff Bangs et Mme Laura Kurkimaki se sont abstenus.

M. Cameron invite la rectrice et vice-chancelière par intérim, Mme Sheila Embleton, à donner une vue d'ensemble. Elle demande ensuite au vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, et à la gestionnaire de l'approvisionnement et des contrats, Mme LEEANNE CROTEAU, de discuter de la question.

M. Piché explique le processus de décision touchant la sélection du consultant en planification stratégique et invite Mme Croteau à fournir de plus amples renseignements. Mme Croteau fournit les points saillants concernant le processus de DP, y compris les éléments critiques et les étapes suivies, les critères d'évaluation utilisés pour sélectionner le consultant et les résultats obtenus lors de l'évaluation de chacun d'entre eux.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. André Guay,

QUE, comme présenté à l'assemblée du 11 avril 2023, le Conseil des gouverneurs autorise l'Université à entamer des négociations avec *[Remarque : non indiqué dans le procès-verbal jusqu'à l'annonce publique]* afin de retenir leurs services à titre de consultant en planification stratégique pour développer le Plan stratégique de l'Université.

Adopté à l'unanimité. M. Jeff Bangs et Mme Laura Kurkimaki se sont abstenus.

4. Convention collective avec le SCFP

M. Bangs réintègre la réunion et reprend ses fonctions de président. Mme Laura Kurkimaki réintègre aussi la réunion.

Mme Meghan McCue se refuse de la réunion.

M. Bangs invite Mme Embleton à donner une vue d'ensemble. Elle demande ensuite à la vice-rectrice à la recherche, Mme Tammy Eger, de fournir davantage de contexte concernant les détails du mandat de négociation de la nouvelle convention collective avec le SCFP, comme la durée de la nouvelle convention et les augmentations annuelles de rémunération sur cinq ans.

Il est proposé par Mme Tammy Manitowabi, appuyé par Mme Laura Kurkimaki,

QUE, comme présenté à la réunion du 3 avril et recommandé par le Comité des relations avec le personnel, le Conseil des gouverneurs approuve la convention collective proposée entre l'Université et le SCFP.

Adopté à l'unanimité. Mme Meghan McCue s'est abstenue.

5. Nominations au Conseil des gouverneurs

M. Bangs invite la présidente du Comité des mises en candidature, Mme Laura Kurkimaki, à discuter de la question. Mme Kurkimaki donne un aperçu des discussions au sein du Comité des mises en candidature concernant les candidats. Elle décrit leurs compétences, qualifications et intérêts. Le Comité des mises en candidatures recommande que les personnes ci-dessous soient approuvées par le Conseil.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. André Guay,

(a) QUE, comme recommandé à l'assemblée du 11 avril 2023, le Conseil des gouverneurs approuve la nomination de M. Jim Gallagher à titre de membre du Conseil des gouverneurs pour une période de trois (3) ans, avec entrée en vigueur immédiate après l'approbation du Conseil.

(b) QUE, comme présenté à la réunion du 11 avril 2023, le Conseil des gouverneurs recommande au lieutenant-gouverneur en conseil les nominations de [* * *] en qualité de membres du conseil des gouverneurs pour un mandat de trois (3) ans, telles que présenté lors de sa réunion du 11 avril 2023. **Note : Le nom du candidat ne sera pas mentionné dans le procès-verbal avant la nomination ministérielle et l'annonce publique.* Adopté à l'unanimité

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance à huis clos est levée à 16 h 37.

Jeff Bangs, président

Mark Johnson, secrétaire intérimaire de l'Université

Rapport de la rectrice au sénat avril 2023

Alors c'est la mi-avril et la fin de la session d'hiver est arrivée, avec visiblement moins de personnes sur le campus. Les 30 cm de neiges étaient une blague du poisson d'avril qui n'a définitivement pas été appréciée, encore moins vu qu'elle a été suivie de près d'une journée de pluie verglaçante vraiment incroyable! Et la semaine dernière, un jour alors que je revenais à la maison, j'ai découvert qu'un banc de neige très grand à côté de mon entrée avait complètement disparu en quelques heures - clairement évaporé plutôt que fondu puisqu'il n'y avait pas d'eau où que ce soit. J'espère que nous avons tous hâte aux beaux jours ensoleillés qui nous attendent. Pour honorer les étudiants, le corps professoral et le personnel pour tout leur dur travail durant l'année académique 2022-2023 et pour "Ishkode," rallumer la flamme dans vos cœurs, un feu sacré a été tenu du 11 avril au 14 avril.

Maintenant pour les mises à jour sur les activités administratives importantes sur le campus, essayent de ne pas répéter l'information donnée par le passé sauf pour contextualiser...

Transformation opérationnelle

Pour la transformation opérationnelle, dans mon dernier rapport nous étions rendus au moment où nous commençons à négocier le contrat. Nous en avons presque fini au moment d'écrire ces lignes, alors j'aurai peut-être une mise à jour d'ici la rencontre du sénat. À cause de la taille de la dépense, le Conseil devra quand même donner son approbation finale au contrat, ce qui se fera le 28 avril. (Le communiqué de presse est rédigé et prêt pour la diffusion!) Le travail commencera immédiatement après, avec une première rencontre de l'expert-conseil avec le Groupe de Consultation de Transformation prévu le 11 Mai.

Planification stratégique

La rencontre de décision s'est bien passée, le vendeur choisi a été approuvé la semaine dernière par le Conseil et il est maintenant avec le MCU pour approbation. Les négociations contractuelles commenceront sous peu. Ensuite, les consultations et discussions commenceront immédiatement après. Comme j'ai mentionné la dernière fois, les gens semblent penser que les différentes initiatives progressent bien. Par exemple, j'ai récemment entendu que SNOlab voulait créer un institut scientifique à la Laurentienne et c'est exactement le genre de choses que nous pouvons explorer en détail durant notre planification stratégique.

Mise à jour sur le recrutement

Il y a encore plusieurs postes de haute direction à combler: les recherches pour les secrétaires de l'Université, secrétaire associé(e) de l'Université, conseiller/conseillère général(e) et

conseiller/conseillère juridique progressent bien et certaines de ces recherches seront probablement terminées par la prochaine rencontre du Sénat. Le recrutement pour le/la VRA aux ressources humaines s'est terminé et une annonce publique devrait paraître sous peu. L'annonce pour le VR aux finances et à l'administration a été diffusée et vous pouvez la voir sur le site de KBRs: [Vice President, Finance And Administration \(kbrs.ca\)](http://kbrs.ca). Le comité de sélection pour le/la recteur/rectrice a déjà eu plusieurs rencontres et le recrutement pour le poste de VR aux études commencera bientôt. La recherche décanale pour les Arts aura des présentations de candidatures la semaine prochaine; le comité pour la recherche décanale en Éducation et Santé a été nommé; et le recrutement pour le bibliothécaire de l'Université est sur le point de commencer, tout comme le recrutement pour le VRA aux affaires francophones. Vous aurez aussi vu passer l'appel pour les membres du comité de sélection du doyen en gestion.

Budget et planification

Le budget recommandé pour 2023-2024 a été présenté au comité des finances du Conseil le 14 avril et il y reviendra cette semaine avant d'être soumis à la session plénière le 28 avril. La quatrième rencontre de planification budgétaire sera le même jour. Le déploiement de chaque budget (académique et non-académique) commencera la semaine subséquente. Une séance de discussion ouverte où le budget sera un sujet important est prévue le 10 mai.

Affaires francophones

Les diplômés du programme d'éducation de la Laurentienne continuent d'être en très forte demande. Les programmes en français offerts par notre école d'éducation ont réussi à faire renouveler leur accréditation pour sept ans par le Collège des enseignants de l'Ontario. Cela comprend l'accréditation pour d'anciens et de nouveaux programmes:

- Baccalauréat en éducation (en plusieurs parties, en ligne, à temps partiel)
- Baccalauréat en éducation (concurrent)
- Baccalauréat en éducation (consécutif)

Un incitatif unique à l'inscription au Baccalauréat en éducation (en plusieurs parties, en ligne, à temps partiel) de la Laurentienne est disponible pour les étudiants francophones. Ce programme accrédité par le CEO vise à permettre les candidats-enseignants à s'intégrer à la profession avec un Certificat de qualification et d'enregistrement transitionnel pendant qu'ils complètent leur programme. Une fois que les étudiants obtiennent les exigences requises, comprenant deux semaines de placements, ils deviennent éligible pour ce certificat transitionnel. La Laurentienne a présentement presque 250 étudiants inscrits aux programmes d'éducation en français; les inscriptions sont toujours ouvertes pour l'automne 2023.

CRSST

Le centre de recherche sur la santé et sécurité au travail a reçu un renouvellement de son financement (\$550K par année pour 5 ans). Le Ministère (Ministère du Travail, de l'Immigration,

de la Formation et du Développement des compétences) voudra faire une déclaration formelle éventuellement puisque c'est un investissement de plus de \$2.5M. Ils ont aussi fourni un amendement à notre accord pour prolonger les dépenses de financement jusqu'au 30 juin 2023.

Le troisième **Colloque de recherche des diplômés**, un événement d'une semaine promouvant la recherche des diplômés à la Laurentienne s'est tenu du 27 au 31 mars. Cet événement de "découverte et dissémination" a été mené par l'Association des étudiants aux études supérieures avec le soutien du Bureau des études supérieures. Des présentations sur les projets de recherches des étudiants et candidats inscrits aux programmes de maîtrises et de doctorats étaient offerts. Un comité bénévole de membres du corps professoral a remis des prix aux meilleures présentations de chaque faculté. Les juges ont évalué les aptitudes de présentation, la participation du public, la structure de la recherche, le matériel audio-visuel et l'analyse critique ou l'interprétation. Les gagnants étaient: Taylor Watkins (Maîtrise en Santé Interdisciplinaire), Meghan McCue (Doctorat en Sciences Biomoléculaires), Jennifer Dufoe (Maîtrise en Psychologie), Luc Huneault (Maîtrise en Psychologie) et Katherine Snazel (Maîtrise en Relations Autochtones).

Les étudiants aux études supérieures ont aussi eu l'occasion de participer au concours de **thèse en trois minutes (3MT)**. 3MT est une compétition académique pour toute l'université dans laquelle les participants présentent leur recherche en 3 minutes ou moins devant un comité de juges provenant du corps professoral. Le défi est de résumer des projets de recherche compliqués d'une façon engageante, accessible et intéressante avec seulement une diapositive. Cette année, la gagnante du 3MT, Victoria Camp (Maîtrise en Communication des Sciences) va participer aux Finales Provinciales à Queen's University le 17 mai.

Le 25 et 26 mars, Brock University a tenu la conférence annuelle **Ontario Biology Days (OBD)**. Cet événement réunit les étudiants en biologie de partout en Ontario et leur donne l'occasion de présenter les résultats de leur thèse de baccalauréat de 4e année. Un groupe de 33 étudiants des programmes de Biologie Biomédicale, Biomedical Biology et Zoology de l'Université Laurentienne ont participé à OBD cette année avec les membres du corps professoral Jackie Litzgus et Mery Martinez. Quatre de nos étudiants, Emily Cooke et James Lee (catégorie Biologie Cellulaire et Moléculaire), Lauren Thomas (catégorie Écologie & Environnement) et Taryn Thompson (catégorie Physiologie) ont gagné des prix pour la *Meilleure présentation orale* dans leurs catégories respectives. Ce succès est clairement une démonstration de la qualité élevée du travail réalisé par nos étudiants de premier cycle, de leur dévouement et résilience et de la qualité du mentorat fourni par leurs professeurs.

Le samedi 25 mars, après une pause forcée par la pandémie, les étudiants de **l'École d'architecture McEwen** ont organisé leur cinquième Nuit Blanche annuelle, une soirée dédiée à la célébration de l'unité, de la culture et de la fierté de la communauté artistique de Sudbury. La Nuit Blanche, un festival artistique nocturne populaire partout dans le monde, a d'abord été

apporté à Sudbury par les étudiants de l'école d'architecture en 2017 et comprend des installations artistiques, des performances de musique et de danse, et des vendeurs locaux.

Mesures sanitaires pour l'hiver/printemps 2023

Je crois que je peux arrêter de rapporter régulièrement les mesures sanitaires et j'espère simplement que je ne vais pas devoir recommencer. Pour terminer, laissez-moi mentionner que nous continuons les mêmes modalités temporaires de travail souple pour le personnel et j'espère tourner notre attention vers un programme de modalités de travail souple plus permanent dans les prochains mois.



CONSEIL DES GOUVERNEURS

Titre à l'ordre du jour	Approbation des frais de scolarité pour la période 2023-24
Numéro de l'article à l'ordre du jour	Article 7.1
Date de la réunion	28 avril 2023
Séance ouverte/à huis clos	ouverte
Action demandée	<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour information
Proposé par	M. Piché
Présenté(s) par	M. Piché

1. OBJET

Approuver les droits de scolarité de 2023-2024 de la Laurentienne pour les étudiants canadiens, de l'extérieur de la province et étrangers.

2. SOMMAIRE

Le 2 mars 2023, le ministère des Collèges et Universités (MCU) a publié son Cadre des droits de scolarité (CDS) pour l'année universitaire 2023-2024 pour les étudiants canadiens en Ontario. Le Cadre maintient le gel des droits de scolarité pour les étudiants canadiens aux niveaux de 2022-2023 et offre aux établissements la flexibilité d'augmenter ces droits pour les étudiants canadiens hors province jusqu'à 5 %. De plus, sous réserve de la soumission d'une demande et de l'approbation du ministère, les augmentations des droits de scolarité sur une période pluriannuelle seront autorisées pour certains programmes dont les droits de scolarité sont inférieurs à la moyenne du secteur pour des programmes comparables (applicable aux étudiants entreprenant la première année à compter de 2023-2024).

Par rapport au cadre de l'année précédente, la Laurentienne a mis en place des augmentations totales de 6 % pour les étudiants de première et de deuxième année de premier cycle de l'extérieur de la province. Il n'y a pas d'augmentation des droits de scolarité pour les étudiants de cycles supérieurs de l'extérieur de la province. Les droits de scolarité pour les étudiants étrangers ne font pas partie du CDS et sont soumis aux facteurs du marché. Pour déterminer les droits des étudiants étrangers, l'Université compare les droits du secteur universitaire de l'Ontario.

3. RÉSOLUTION À CONSIDÉRER

QUE le Conseil des gouverneurs approuve les frais de scolarité nationaux et internationaux hors Ontario pour 2023-24 et les frais de scolarité par crédit pour les programmes de maîtrise, tels que recommandés par le Comité des finances et tels que présentés lors de sa réunion du 28 avril 2023.

4. ANALYSE DES RISQUES

Veuillez indiquer ci-dessous le ou les risques pour l'Université que cette proposition vise.	
<input checked="" type="checkbox"/> Gestion des inscriptions	<input checked="" type="checkbox"/> Relations avec les intervenants
<input type="checkbox"/> Corps professoral et personnel	<input checked="" type="checkbox"/> Réputation
<input checked="" type="checkbox"/> Financement et gestion des ressources	<input type="checkbox"/> Activités de recherche
<input type="checkbox"/> Services de TI, logiciels et matériel	<input type="checkbox"/> Sécurité
<input type="checkbox"/> Leadership et changement	<input type="checkbox"/> Réussite des étudiants
<input type="checkbox"/> Infrastructure physique	

5. RECOMMANDATION

QUE le Comité des finances recommande que le Conseil des gouverneurs approuve une augmentation des droits de scolarité de 1 % pour les étudiants canadiens qui ne résident pas en Ontario pour les trimestres automne/hiver 2023-2024, pour un différentiel combiné de droits de scolarité de 7 % au-dessus de ceux exigés aux étudiants canadiens de premier cycle résidant en Ontario; l'augmentation proposée des droits de scolarité pour les étudiants étrangers pour les trimestres automne/hiver 2023-2024 de 5% (avec quelques exceptions); et les droits de scolarité par crédit comme indiqué à l'annexe B.

A. Contexte/Description de la question

Droits de scolarité des étudiants canadiens de la province

Selon le dernier Cadre des droits de scolarité (CDS) publié par le ministère pour 2023-2024, le gel des droits de scolarité des étudiants canadiens se poursuit aux niveaux de 2022-23. Nouvelle cette année, sous réserve du dépôt d'une demande et de l'obtention de l'approbation du ministère, les établissements peuvent demander une augmentation des droits de scolarité des étudiants canadiens pour les programmes « inférieurs à la moyenne du secteur » pour un maximum de trois programmes. Les augmentations seraient exigées aux étudiants entreprenant la première année et seraient plafonnées à 7,5 % par an. Le ministère a fourni des directives détaillées ainsi qu'un modèle à soumettre d'ici le 24 mars 2023. La Laurentienne présentera une demande avec une augmentation pluriannuelle des droits de scolarité mise en œuvre en 2024-2025 pour les programmes suivants : B. Informatique, B. Génie et M. Architecture.

Droits de scolarité des étudiants canadiens de l'extérieur de la province

Les établissements ont la possibilité d'augmenter les droits de scolarité pour les étudiants canadiens de l'extérieur de la province de 5 % supplémentaires en 2023-2024. Ces étudiants comptent entre 800 et 1 000 des effectifs de l'UL (majoritairement au premier cycle). L'incidence estimée de la recommandation est d'environ 30 000 \$ pour 2023-2024. La Laurentienne fait partie des 11 (sur 19) établissements ontariens qui ont augmenté leurs droits de scolarité des étudiants de l'extérieur de la province. Conformément au secteur, parmi les établissements qui ont augmenté leurs droits de scolarité pour les personnes qui ne résident pas en Ontario, la majorité (14 sur 19) n'a augmenté que les droits de scolarité du premier cycle. À la Laurentienne, moins de 8 % des étudiants canadiens qui ne résident pas en Ontario sont inscrits à des programmes de cycles supérieurs.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des inscriptions, la Laurentienne élaborera en 2023 un plan de recrutement d'étudiants canadiens de cycles supérieurs qui comprendra un examen plus approfondi de ces étudiants de l'extérieur de la province dans chaque programme. Il est important d'attirer des étudiants canadiens de l'extérieur de la province dans les programmes de maîtrise et de doctorat basés sur une thèse pour soutenir la formation des étudiants de premier cycle par l'entremise du programme d'auxiliaires d'enseignement et de l'ensemble de la recherche globale de l'Université. Par conséquent, aucune augmentation des droits d'inscription aux programmes de cycles supérieurs n'est recommandée pour les étudiants canadiens des cycles supérieurs de l'extérieur de la province en 2023-2024. Une analyse plus approfondie est nécessaire pour examiner l'incidence sur le recrutement qu'une augmentation des droits de scolarité peut avoir sur ce petit groupe d'étudiants avant que des changements ne soient recommandés.

Droits de scolarité des étudiants étrangers de premier cycle

Le tableau 1 de l'annexe A présente une analyse des droits de scolarité des étudiants étrangers de premier cycle en 2022-2023 par les groupes de programmes du CUO qui sont pertinents pour l'Université Laurentienne par rapport au secteur de l'Ontario, ainsi que le groupe de comparaison des petits établissements du CUO (qui comprend Algoma, Lakehead, Nipissing, OCAD, Ontario Tech et Trent).

Les droits de scolarité de la Laurentienne sont inférieurs à la moyenne et à la médiane du secteur dans toutes les catégories de programmes. Lorsque l'on regarde le groupe de comparaison des petits établissements du CUO, la Laurentienne est égale ou légèrement supérieure à la moyenne et à la médiane, sauf pour le génie où la Laurentienne est inférieure à la moyenne et à la médiane du groupe de comparaison. L'Université n'a pas augmenté les droits des étudiants étrangers en 2022-2023. Dans le cadre de son plan de gestion des inscriptions, la Laurentienne élabore actuellement en 2023 une stratégie d'internationalisation, qui comprendra un examen plus approfondi de l'intégration des bourses et des droits de scolarité, y compris l'attraction d'étudiants étrangers au premier cycle dans les programmes francophones. Entre-temps, pour mieux s'aligner sur les droits de scolarité du secteur et de comparaison, la Laurentienne recommande une augmentation de 5 % des droits de scolarité des étudiants étrangers de premier cycle.

Droits de scolarité des étudiants étrangers des cycles supérieurs

Le tableau 2 de l'annexe A présente une analyse des droits de scolarité des étudiants étrangers de cycles supérieurs de 2022-2023 par les groupes de programmes du CUO qui sont pertinents pour l'Université Laurentienne par rapport au secteur de l'Ontario, ainsi que le groupe de comparaison des petits établissements du CUO (qui comprend Lakehead, Nipissing, OCAD, Ontario Tech et Trent).

La Laurentienne est inférieure à la moyenne et à la médiane du secteur dans les catégories de programmes suivantes : MA, MBA, MSc, MArch, MCompSci (avec thèse), M.Eng (avec thèse et cours) et M.Nursing (avec thèse). Lorsque l'on regarde le groupe de comparaison des petits établissements du COU, la Laurentienne est inférieure à la moyenne et à la médiane dans les catégories de programmes suivantes : MA, MSc, MSc, MCompSci (avec thèse), M.Eng (avec thèse et cours) et M.Nursing (thèse).

La demande continue d'augmenter parmi les étudiants étrangers pour la maîtrise en sciences informatiques et la maîtrise en génie (basée sur les cours). L'augmentation des droits permettra à l'Université d'investir davantage dans le soutien des services aux étudiants pour la plus grande cohorte d'étudiants étrangers. Les augmentations de droits ne sont pas recommandées pour le MBA,

la MSW et la maîtrise en sciences infirmières (APN-PIA), car les droits de scolarité sont déjà plus élevés que les petits groupes universitaires de comparaison du CUO. De plus, une augmentation des droits n'est pas recommandée pour les programmes de doctorat afin de soutenir le recrutement. De nombreuses universités ontariennes ont supprimé les frais différentiels et facturent aux doctorants étrangers les mêmes droits de scolarité que les étudiants canadiens, ou une bourse de scolarité équivalente pour recruter les meilleurs étudiants. De plus, la COVID et la LACC ont eu une incidence sur le recrutement d'étudiants au doctorat à la Laurentienne. Les doctorants sont essentiels pour soutenir la mission de recherche et d'enseignement de l'Université. Il est également important de noter que les frais de doctorat sont actuellement plus élevés que ce que paient les doctorants dans le groupe de comparaison des petites universités du CUO.

Programmes de maîtrise professionnelle et droits de scolarité par crédit

L'Université Laurentienne modifie actuellement sa méthode de facturation des droits de scolarité pour les programmes de maîtrise professionnelle, passant de droits par trimestre à des droits par crédit. La Laurentienne lancera une maîtrise en administration de la santé à l'automne 2023 et propose de modifier la méthode de facturation des droits de scolarité pour le programme d'infirmière praticienne. Cela réduit la confusion parmi les étudiants à plein temps et à temps partiel dans les programmes de maîtrise professionnelle. L'annexe B indique les droits de scolarité par cours équivalents à 3 crédits entre les programmes et le nombre total de crédits nécessaires pour compléter le programme.

B. Recommandations

1. Droits de scolarité des étudiants canadiens de l'extérieur de la province

En raison du nouveau cadre de droits de scolarité émis par la province, l'administration recommande une augmentation de 1 % par rapport aux droits de scolarité de 2022-2023 précédemment approuvés, pour les étudiants canadiens de première, deuxième et troisième année de premier cycle qui ne résident pas en Ontario à compter des trimestres automne/hiver 2023-2024 (tableau 1 ci-dessous). Les droits de scolarité des étudiants canadiens des cycles supérieurs qui ne résident pas en Ontario resteront inchangés par rapport aux taux de 2022-2023 (tableau 2 ci-dessous).

Tableau 1 : Droits de scolarité de premier cycle des étudiants canadiens de l'extérieur de la province selon le regroupement de programmes du CUO

	Ontario : Laurentienne Droits de scolarité 2022-2023	Extérieur de la province : Laurentienne Droits de scolarité 2022-2023	Laurentienne Droits de scolarité proposés 2023-2024	Augmentation en %
Premier cycle				
Arts et sciences	6 000 \$	6 366 \$	6 430 \$	1 %
Éducation physique et santé/Kin.	6 000 \$	6 366 \$	6 430 \$	1 %
Service social	6 000 \$	6 366 \$	6 430 \$	1 %
Architecture et architecture paysagère	9 709 \$	10 300 \$	10 403 \$	1 %
Affaires et commerce	7 435 \$	7 888 \$	7 967 \$	1 %
Informatique	7 435 \$	7 888 \$	7 967 \$	1 %
Éducation (sans compter les QA)	6 000 \$	6 366 \$	6 430 \$	1 %
Génie/sciences appliquées	8 069 \$	8 560 \$	8 646 \$	1 %
Sciences infirmières	6 000 \$	6 366 \$	6 430 \$	1 %

Tableau 2 : Droits de scolarité des cycles supérieurs des étudiants canadiens de l'extérieur de la province selon le regroupement de programmes du COU

Cycles supérieurs	Ontario : Laurentienne Droits de scolarité 2022-2023	Extérieur de la province : Laurentienne Droits de scolarité 2022-2023	Laurentienne Droits de scolarité proposés 2023-2024	Augmentation en %
M.A.	8 582 \$	8 582 \$	8 582 \$	0 %
M.Sc.	8 582 \$	8 582 \$	8 582 \$	0 %
MBA	12 341 \$	12 341 \$	12 341 \$	0 %
M.S.S.	12 341 \$	12 341 \$	12 341 \$	0 %
M.A.Sc.	8 582 \$	8 582 \$	8 582 \$	0 %
M.Arch.	6 827 \$	6 827 \$	6 827 \$	0 %
M.C.S. (thèse)	8 582 \$	8 582 \$	8 582 \$	0 %
M.Eng. (thèse)	8 582 \$	8 582 \$	8 582 \$	0 %
Maîtrise en sciences infirmières (thèse)	8 582 \$	8 582 \$	8 582 \$	0 %
M.C.S. (fondé sur les cours)	12 341 \$	12 341 \$	12 341 \$	0 %
M.Eng. (programme accéléré)	12 341 \$	12 341 \$	12 341 \$	0 %
Maîtrise en sciences infirmières (ANP-PIA)	12 341 \$	12 341 \$	12 341 \$	0 %
Ph.D.	8 582 \$	8 582 \$	8 582 \$	0 %
Ph.D. en génie	8 582 \$	8 582 \$	8 582 \$	0 %

2. Droits de scolarité de premier cycle des étudiants étrangers

La Laurentienne recommande une augmentation de 5 % pour tous les droits de scolarité de premier cycle des étudiants étrangers afin de mieux aligner ceux-ci au sein du secteur ontarien. Les droits proposés de scolarité de premier cycle pour les étudiants étrangers en 2023-2024 sont présentés dans le tableau 1 de l'annexe A.

3. Droits de scolarité des cycles supérieurs des étudiants étrangers

La Laurentienne recommande que, à l'exception du maintien des programmes MBA, MSW M.Nursing (APN-PIA) et PhD au même rythme qu'en 2022-23, une augmentation de 5 % des droits de scolarité soit mise en œuvre dans les catégories de programmes restants afin mieux aligner les droits de scolarité de la Laurentienne au sein du secteur. Les droits proposés de scolarité proposés de cycles supérieurs des étudiants étrangers en 2023-2024 sont présentés dans le tableau 2 de l'annexe A.

4. Programmes de maîtrise professionnelle et droits de scolarité par crédit

La Laurentienne recommande l'approbation des droits de scolarité de maîtrise et par crédit, comme cela est indiqué à l'annexe B.

C. Autres options envisagées (le cas échéant)

Aucune augmentation.

D. Risques, y compris la conformité aux lois

Aucun.

E. Considérations financières (le cas échéant)

Incidence totale prévue des augmentations des droits d'environ 30 000 \$ pour les étudiants de l'extérieur de la province et de 800 000 \$ pour les étudiants étrangers.

F. Avantages

Capacité à soutenir des ressources accrues après la LACC.

G. Consultations (le cas échéant)

1. Équipe de direction
2. Doyens
3. Secrétariat général
4. Services financiers
5. Analyse comparative provinciale à l'aide des données du CUO, en plus de la recherche de chaque établissement
6. Commission des finances du Conseil d'administration : 14 avril 2023

H. Prochaines étapes

Mettre en œuvre les augmentations des droits de scolarité pour l'automne 2023.

I. Annexes

Annexe A : Analyse des droits réels de scolarité des étudiants étrangers en 2022-2023 et proposés pour 2023-2024

Annexe B : Programmes de maîtrise professionnelle et droits de scolarité par crédit pour 2022-2023

Annexe A

Analyse des droits de scolarité actuels (2022-2023) et proposés (2023-2024) pour les étudiants étrangers

Tableau 1 : Droits de scolarité de premier cycle des étudiants étrangers selon le regroupement de programmes du CUO

Premier cycle	Droits de scolarité UL	Secteur de l'Ontario					Groupe de petits établissements du CUO					Droits de scolarité proposés - UL 2023-2024	Augmentation en %
		Moyenne	Médiane	UL vs moyenne	UL vs médiane	Écart de la moyenne en %	Moyenne	Médiane	UL vs moyenne	UL vs médiane	Écart de la moyenne en %		
Arts et sciences	25 960 \$	33 889 \$	30 317 \$	-7 929 \$	-4 357 \$	23 %	24 883 \$	26 155 \$	1 077 \$	-195 \$	4 %	27 258 \$	5 %
Éducation physique et santé/Kin.	25 960 \$	36 078 \$	35 724 \$	-10 118 \$	-9 764 \$	28 %	24 148 \$	24 148 \$	1 812 \$	1 812 \$	8 %	27 258 \$	5 %
Service social	25 960 \$	30 503 \$	30 150 \$	-4 543 \$	-4 190 \$	15 %	23 496 \$	23 596 \$	2 464 \$	2 364 \$	10 %	27 258 \$	5 %
Architecture et architecture paysagère	32 578 \$	47 809 \$	42 522 \$	-15 231 \$	-9 944 \$	32 %	-	-	-	-	-	34 207 \$	5 %
Affaires et commerce	27 258 \$	38 217 \$	34 535 \$	-10 959 \$	-7 277 \$	29 %	26 214 \$	26 191 \$	1 044 \$	1 067 \$	4 %	28 621 \$	5 %
Informatique	27 258 \$	38 332 \$	34 121 \$	-11 074 \$	-6 863 \$	29 %	25 265 \$	26 191 \$	1 993 \$	1 067 \$	8 %	28 621 \$	5 %
Éducation (sans compter les QA)	25 960 \$	31 444 \$	31 622 \$	-5 484 \$	-5 662 \$	17 %	25 921 \$	26 743 \$	39 \$	-783 \$	0 %	27 258 \$	5 %
Génie/sciences appliquées	35 453 \$	48 515 \$	44 081 \$	-13 062 \$	-8 628 \$	27 %	37 904 \$	37 904 \$	-2 451 \$	-2 451 \$	-6 %	37 226 \$	5 %
Sciences infirmières	25 960 \$	36 812 \$	32 756 \$	-10 852 \$	-6 796 \$	29 %	26 064 \$	26 743 \$	-104 \$	-783 \$	0 %	27 258 \$	5 %

Tableau 2 : Droits de scolarité des cycles supérieurs des étudiants étrangers selon le regroupement de programmes du CUO

Cycles supérieurs	Droits de scolarité UL	Secteur de l'Ontario					Groupe de petits établissements du CUO					Droits de scolarité proposés - UL 2023-2024	Augmentation en %
		Moyenne	Médiane	UL vs moyenne	UL vs médiane	Écart de la moyenne en %	Moyenne	Médiane	UL vs moyenne	UL vs médiane	Écart de la moyenne en %		
M.A.	21 542 \$	22 268 \$	22 311 \$	-726 \$	-769 \$	-3 %	23 769 \$	22 314 \$	-2 227 \$	-772 \$	-9 %	22 619 \$	5 %
M.Sc.	21 542 \$	21 615 \$	21 627 \$	-73 \$	-85 \$	0 %	21 851 \$	21 627 \$	-309 \$	-85 \$	-1 %	22 619 \$	5 %
MBA	40 537 \$	56 049 \$	50 982 \$	-15 512 \$	-10 445 \$	-28 %	37 587 \$	37 587 \$	2 950 \$	2 950 \$	8 %	40 537 \$	0 %
M.S.S.	32 225 \$	27 052 \$	25 896 \$	5 173 \$	-6 329 \$	19 %	23 000 \$	23 000 \$	9 225 \$	9 225 \$	40 %	32 225 \$	0 %
M.A.Sc.	21 542 \$	24 815 \$	24 319 \$	-3 273 \$	-2 777 \$	-13 %	22 313 \$	22 313 \$	-771 \$	-771 \$	-3 %	22 619 \$	5 %
M.Arch.	16 444 \$	34 646 \$	30 846 \$	-18 202 \$	-14 402 \$	-53 %	-	-	-	-	-	17 266 \$	5 %
M.C.S. (thèse)	21 542 \$	26 346 \$	26 120 \$	-4 804 \$	-4 578 \$	-18 %	24 720 \$	24 720 \$	-3 178 \$	-3 178 \$	-13 %	22 619 \$	5 %
M.Eng. (thèse)	21 542 \$	36 127 \$	36 243 \$	-14 585 \$	-14 701 \$	-40 %	30 481 \$	30 481 \$	-8 939 \$	-8 939 \$	-29 %	22 619 \$	5 %
Maîtrise en sciences infirmières (thèse)	21 542 \$	26 989 \$	23 394 \$	-5 447 \$	1 852 \$	-20 %	23 158 \$	23 237 \$	-1 616 \$	-1 695 \$	-7 %	22 619 \$	5 %
M.C.S. (fondé sur les cours)	28 800 \$	26 346 \$	26 120 \$	-2 454 \$	2 680 \$	9 %	24 720 \$	24 720 \$	4 080 \$	4 080 \$	17 %	30 240 \$	5 %
M.Eng. (programme accéléré)	28 800 \$	36 127 \$	36 243 \$	-7 327 \$	-7 443 \$	-20 %	30 481 \$	30 481 \$	-1 681 \$	-1 681 \$	-6 %	30 240 \$	5 %
Maîtrise en sciences infirmières (ANP-PIA)	28 800 \$	26 989 \$	23 394 \$	1 811 \$	5 406 \$	7 %	23 158 \$	23 237 \$	5 642 \$	5 563 \$	24 %	28 800 \$	0 %

Annexe B

Droits de scolarité des programmes professionnels de maîtrise calculés selon le nombre de crédits

2022-2023

Programme de maîtrise	Droits de scolarité pour 3 crédits	Total de crédits	Note
M. Architecture	853,40 \$	45	
M. Business Administration	1 234,10 \$	45	1
M. Business Administration (en ligne)	1 234,10 \$	45	
M.Sc. Computational Sciences (fondé sur les cours)	1 234,10 \$	30	
M.Sc. Chemical Sciences (fondé sur l'essai critique)	1 234,10 \$	24	
M. Engineering (fondé sur les cours)	1 234,10 \$	30	
M.Sc. Geology - Applied Mineral Exploration (fondé sur les cours)	1 234,10 \$	24	
M. en service social	1 234,10 \$	30	
M. Science Communication	1 033 \$	33	
M.Sc. sciences infirmières – Volet pratique infirmière avancée	1 234,10 \$	30	
G.Dip. Science Communication	1 033 \$	27	
M. en administration de la santé	1 234,10 \$	30	2
Infirmières et infirmiers praticiens	1 234,10 \$	38	3
1. Remarque touchant le programme de MBA : le programme complet comprend 45 crédits. Un ensemble d'équivalences de 15 crédits est accordé aux candidats titulaires d'un grade en affaires et aux candidats au titre de CA ou CPA inscrits au programme d'expérience professionnelle (PEP).			
2. Premières inscriptions à l'automne 2023			
3. En vigueur dès l'automne 2023			

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Titre à l'ordre du jour	Frais administratifs des étudiants pour 2023-2024
--------------------------------	---

Numéro de l'article à l'ordre du jour	Article 7.2
Date de la réunion	28 avril 2023
Séance ouverte/à huis clos	ouverte

Action demandée	<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour information
Proposé par	M. Piché
Présenté(s) par	M. Piché

1. OBJET

Approuver les frais administratifs des étudiants pour 2023-2024.

2. SOMMAIRE

En Ontario, les étudiants universitaires doivent payer une combinaison de droits de scolarité (établis conformément au Cadre provincial des droits de scolarité) ainsi que de droits accessoires et de frais obligatoires qui concordent avec le Cadre provincial de classification des droits accessoires. De plus, l'Université perçoit divers frais administratifs approuvés par le Conseil des gouverneurs. Ces frais reposent sur les services fournis par l'Université.

3. RÉOLUTION À CONSIDÉRER

Que le conseil des gouverneurs approuve les frais administratifs étudiants 2023-24 de la Laurentienne tels que recommandés par le comité des finances et tels que présentés à sa réunion du 28 avril 2023.

4. ANALYSE DES RISQUES

Veuillez indiquer ci-dessous le ou les risques pour l'Université que cette proposition vise.	
<input type="checkbox"/> Gestion des inscriptions <input type="checkbox"/> Corps professoral et personnel <input checked="" type="checkbox"/> Financement et gestion des ressources <input type="checkbox"/> Services de TI, logiciels et matériel <input type="checkbox"/> Leadership et changement <input type="checkbox"/> Infrastructure physique	<input checked="" type="checkbox"/> Relations avec les intervenants <input type="checkbox"/> Réputation <input type="checkbox"/> Activités de recherche <input type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Réussite des étudiants

5. RECOMMANDATION

L'Université Laurentienne recommande les frais administratifs suivants pour 2023-2024, tels que résumés ci-dessous, qui ne font pas partie du cadre de classification des frais accessoires provinciaux.

A. Contexte/Description de la question

Pour le trimestre printemps/été 2023-2024, l'Université a conservé les frais administratifs de 2022-2023. Les frais proposés seront en vigueur pour les trimestres automne/hiver 2023-2024. La Laurentienne propose une augmentation globale de 3 % des frais administratifs comme cela est indiqué dans l'annexe ci-dessous.

B. Alignement sur l'objectif ou le plan stratégique de l'université

Processus budgétaire annuel à l'issue de la restructuration de l'ACSC.

C. Autres options envisagées (le cas échéant)

Aucune augmentation des frais en 2023-2024.

D. Risques, y compris la conformité aux lois

Aucun.

E. Considérations financières

L'augmentation proposée des frais administratifs des étudiants pour 2023-2024 s'élèvera à environ 225 000 000 \$.

F. Avantages

Cette augmentation permettra d'améliorer les services aux étudiants.

G. Consultations

- L'Équipe de direction a examiné les frais administratifs proposés des étudiants.
- Commission des finances du Conseil d'administration : 14 avril 2023

H. Prochaines étapes

Mise en œuvre de l'augmentation des frais proposés pour les trimestres automne/hiver 2023-2024.

I. Annexes

1. Frais administratifs proposés des étudiants pour 2023-2024.

**Annexe 1 - Frais administratifs proposés des étudiants pour 2023-2024
(Voir les notes ci-dessous)**

	Réels	Réels	Proposés	
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	
FRAIS RELATIFS À L'ADMISSION				
Admission différée – Étudiant étranger	136,00	140,00	144,00	**
Demande d'admission – Étudiant étranger	136,00	140,00	144,00	**
Demande d'admission (non CDAUO) – Plein temps et temps partiel	84,00	87,00	90,00	**
Demande d'admission – Cycles supérieurs (non CDAUO)	105,00	108,00	111,00	**
FRAIS RELATIFS À LA COLLATION DES GRADES				
Participation à la collation des grades	73,50	73,50	76,00	**
Envoi du diplôme par la poste au lieu de la remise à la collation des grades	38,00	39,00	40,00	**
Délivrance anticipée du diplôme	56,50	58,00	60,00	**
Remplacement de diplôme	48,50	50,00	52,00	*,**
Demande de certificat	37,00	38,00	39,00	*,**
Confirmation d'inscription	10,50	11,00	11,00	**
Lettre de conversion de la MPC	20,00	21,00	22,00	**
Lettre d'intention pour retour aux études à plein temps	20,00	21,00	22,00	**
FRAIS RELATIFS À LA DOCUMENTATION				
Duplicata du relevé T2202A	13,00	15,00	15,00	*,**
Télécopie	7,50	8,00	8,00	*,**
Frais liés à un appel	40,00	41,00	42,00	**
Lettre d'admissibilité au grade	17,00	18,00	19,00	*,**
Lettre de permission	48,50	50,00	52,00	*,**
Lettre confirmant les cours dépassant les exigences du grade	14,00	15,00	15,00	*,**
Poste prioritaire (ON et QC)	7,50	8,00	8,00	*,**
Poste prioritaire (autres provinces)	17,00	18,00	19,00	*,**
Purolator (Express international)	52,50	54,00	56,00	*,**

	<u>Réels</u>	<u>Réels</u>	<u>Proposés</u>	
	<u>2021-2022</u>	<u>2022-2023</u>	<u>2023-2024</u>	
Lettre de recouvrement	23,00	24,00	25,00	**
Preuve d'inscription	10,50	15,00	15,00	*,**
Relevé de notes	22,00	22,00	23,00	*
Formulaire – Sciences infirmières	50,00	52,00	54,00	*,**
FRAIS RELATIFS À L'INSCRIPTION				
Auditeur libre – Premier cycle, étudiant canadien (6 cr.)	290,00	299,00	308,00	**
Auditeur libre – Premier cycle, étudiant étranger (6 cr.)	729,00	751,00	774,00	**
Auditeur libre – Premier cycle, étudiant canadien (3 cr.)	145,00	149,00	153,00	**
Auditeur libre – Premier cycle, étudiant étranger (3 cr.)	364,00	375,00	386,00	**
Auditeur libre – Cycles supérieurs, étudiant canadien (3 cr.)	296,00	305,00	314,00	**
Auditeur libre – Cycles supérieurs, étudiant étranger (3 cr.)	485,00	500,00	515,00	**
Matériel numérique/UL en ligne – 1 ^{er} cycle (par cours)	75,00	77,00	79,00	**
Matériel numérique/UL en ligne – cycles supérieurs (par cours)	125,00	129,00	133,00	**
Inscription tardive (temps partiel)	41,00	42,00	43,00	**
Inscription tardive (plein temps)	83,00	85,00	88,00	**
FRAIS RELATIFS AUX EXAMENS DE REPRISE				
Changement de lieu d'examen en ligne	72,50	75,00	77,00	*,**
Examen de reprise sur le campus	72,50	75,00	77,00	*,**
Examen de reprise hors campus (printemps)	72,50	75,00	77,00	*,**
Examen de reprise hors campus (automne/hiver)	72,50	75,00	77,00	*,**

	<u>Réels</u>	<u>Réels</u>	<u>Proposés</u>	
	<u>2021-2022</u>	<u>2022-2023</u>	<u>2023-2024</u>	
AUTRES FRAIS				
Sports interuniversitaires (USPORTS)	200,00	206,00	212,00	**
Sports universitaires de l'Ontario (SUO)	150,00	155,00	160,00	**
Taux d'intérêt (par mois)	1,5 %	1,5 %	1,5 %	
Retard de paiement (en plus des intérêts accumulés)	74,00	76,00	78,00	**
Location de casier	28,50	29,00	30,00	*,**
Dépôt - inscription (1 ^{re} année d'études) – Étudiant canadien	459,00	473,00	483,00	***
Remplacement de carte d'étudiant	16,00	20,00	21,00	**
Remplacement de carte de stationnement	16,00	20,00	21,00	**
Recouvrement d'un chèque sans provision	58,00	58,00	60,00	**
Abandon des études (temps plein)	361,00	372,00	383,00	**
Traitement d'un virement	18,50	19,00	20,00	**
FRAIS RELATIFS À DES PROGRAMMES OU COURS¹				
Architecture – Atelier	188,00	194,00	200,00	**
Enseignement coopératif	725,00	747,00	769,00	**
Statut inactif – Cycles supérieurs	120,00	124,00	128,00	**
Laboratoire/École de plein air – Sciences de l'activité physique	250,00	258,00	266,00	**
Introduction aux études universitaires	250,00	258,00	266,00	**
Gestion – Activités	125,00	129,00	133,00	**
Gestion - Stages (4 mois)	376,00	387,00	399,00	**
Gestion – Stages (8 mois)	751,00	744,00	797,00	**
Mentorat/Avantage universitaire	376,00	387,00	399,00	**
Sciences infirmières – Activités	239,00	246,00	253,00	**
SPAD – Activités	188,00	194,00	200,00	**
Orthophonie	167,00	172,00	177,00	**
Infirmière praticienne – Frais de placement	25,00	26,00	27,00	
* TVH comprise				
** Augmentation de 3 % (arrondi au dollar près)				
*** Réduction pour concorder avec les frais d'abandon des études				

¹ Les frais particuliers à un programme (p. ex., enseignement coopératif, voyage sur le terrain) ne sont pas assujettis au Cadre des droits accessoires liés à l'initiative de la liberté de choix des étudiants.



CONSEIL DES GOUVERNEURS

Titre à l'ordre du jour	Frais accessoires obligatoires des étudiants pour 2023-2024
Numéro de l'article à l'ordre du jour	Article 7.3
Date de la réunion	28 avril 2023
Séance ouverte/à huis clos	ouverte
Action demandée	<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour information
Proposé par	M. Piché
Présenté(s) par	M. Piché

1. OBJET

Approuver les frais accessoires obligatoires et les frais d'association étudiante obligatoires de la Laurentienne pour l'exercice financier 2023-24.

2. SOMMAIRE

L'Université Laurentienne perçoit des droits obligatoires auprès des étudiants pour soutenir les services accessoires comme les sports, les loisirs et la santé mentale. En plus des fonds recueillis pour les initiatives de l'Université Laurentienne, chaque association étudiante facture les activités qu'elle propose comme les plans de santé et de soins dentaires, UPass et les banques alimentaires.

3. RÉSOLUTION À CONSIDÉRER

Que le conseil des gouverneurs approuve les frais accessoires et le budget 2023-24 de la Laurentienne, tels que recommandés par le Comité des finances et tels que présentés à sa réunion du 28 avril 2023.

4. ANALYSE DES RISQUES

Veuillez indiquer ci-dessous le ou les risques pour l'Université que cette proposition vise.	
<input type="checkbox"/> Gestion des inscriptions	<input checked="" type="checkbox"/> Relations avec les intervenants
<input type="checkbox"/> Corps professoral et personnel	<input checked="" type="checkbox"/> Réputation
<input checked="" type="checkbox"/> Financement et gestion des ressources	<input type="checkbox"/> Activités de recherche
<input type="checkbox"/> Services de TI, logiciels et matériel	<input checked="" type="checkbox"/> Sécurité
<input type="checkbox"/> Leadership et changement	<input checked="" type="checkbox"/> Réussite des étudiants
<input type="checkbox"/> Infrastructure physique	

5. RECOMMANDATIONS

En se basant sur les directives provinciales et en utilisant le protocole approuvé des frais de l'Université Laurentienne - Entente sur les frais accessoires obligatoires, l'administration recommande au conseil des gouverneurs d'approuver les frais obligatoires tels qu'ils sont joints aux annexes 1 et 2.

A. Contexte/Description de la question

En 2019-2020, le Protocole sur les droits de l'Université Laurentienne - Droits accessoires obligatoires a été examiné et mis à jour dans le cadre de négociations avec les trois associations étudiantes (AGE, AEF et AECS). Le Conseil des gouverneurs l'a approuvé à l'assemblée du 21 juin 2019.

Le Comité des droits accessoires obligatoires de la population étudiante, composé des présidents des trois associations étudiantes (AEF, AECS et AGE) et de trois cadres dirigeants universitaires, est chargé de formuler des recommandations en ce qui a trait à ces droits conformément au Protocole sur les droits de l'Université Laurentienne – Droits accessoires obligatoires. Ce document définit clairement le processus à suivre pour modifier ces droits, tout en précisant quand il est nécessaire d'avoir recours à un référendum si des modifications considérables sont envisagées.

Le Cadre des droits de scolarité et les lignes directrices sur les droits accessoires de la province prévoient la structure des droits obligatoires.

Le 21 novembre 2019, la Cour divisionnaire a invalidé à l'unanimité l'initiative de liberté de choix du gouvernement de l'Ontario à l'égard des frais d'étudiant. Dans ses motifs, la Cour divisionnaire a conclu que les directives ordonnant aux collèges et universités de passer outre les accords de longue date concernant la collecte des frais obligatoires et la remise de celles-ci aux associations d'étudiants n'étaient pas autorisées par la loi. La Cour a aussi reconnu que « la participation des étudiants à la gouvernance des universités est partie intégrante du fonctionnement interne autonome des établissements; les étudiants sont en effet des membres importants de la communauté universitaire et ont des intérêts qui exigent une représentation et c'est pourquoi cela leur est accordé. » Les frais obligatoires retenus par la Laurentienne et entérinés par le Conseil des gouverneurs étaient tous obligatoires et n'étaient donc pas touchés par l'ordonnance de la Cour divisionnaire. Or, il se trouve que les associations d'étudiants avaient mis en œuvre à la fois des frais obligatoires et facultatifs. Les frais recommandés dans ce rapport sont conformes à l'ordonnance de la Cour divisionnaire.

Selon les données ontariennes de 2022-2023 fournies par le CUO, en moyenne, les droits accessoires obligatoires perçus et conservés par les universités sont de 628 \$. À la Laurentienne, en 2022-2023, après avoir adopté de nouveaux droits perçus et conservés par l'établissement, les nôtres sont de 437 \$ et continuent d'être parmi les plus bas dans la province. D'autres renseignements figurent à l'Annexe 4.

Les droits obligatoires recommandés pour 2023-2024 à l'Université Laurentienne sont indiqués à l'Annexe 1. Voici un sommaire des principales modifications aux droits obligatoires de l'Université :

- Suppression des frais de 45 \$ pour le Centre des loisirs des étudiants (frais de capital, car la dette a été grevée dans le cadre du processus de la LACC);
- augmentation de 10 % des frais pour la programmation des loisirs;
- augmentation de 10 % des frais d'activités sportives;
- augmentation inflationniste de 2 % de tous les autres frais, à l'exception de l'assurance accident, dont l'augmentation est de 0 %.

Droits obligatoires des associations étudiantes

En outre, l'instance dirigeante de chaque association étudiante doit approuver la liste de droits obligatoires à percevoir en son nom et la transmettre à l'Université. Les droits conservés par celles-ci sont présentés à l'annexe 2 aux fins d'approbation par le Conseil. L'annexe 3 résume les droits obligatoires totaux de 2023-2024 en les comparant à ceux de 2020-2021, de 2021-2022 et de 2022-2023.

B. Alignement sur l'objectif ou le plan stratégique de l'université.

Processus budgétaire annuel à l'issue de la restructuration de l'ACSC.

C. Autres options envisagées (le cas échéant)

Sans objet.

D. Risques, y compris la conformité aux lois

Le cadre des droits obligatoires est conforme au Cadre des droits de scolarité et les lignes directrices sur les droits accessoires de la province.

E. Considérations financières

Les frais accessoires perçus par l'Université sont estimés à 3 000 000 \$ par an. La variation totale des frais auxiliaires des étudiants à compter de 2022-2023 représente une diminution d'environ 140 000 \$, les principaux changements provenant de l'élimination des frais de 45 \$ pour le Centre des loisirs des étudiants, totalisant 218 000 \$ et compensés par une augmentation de 10 % des frais de programmation des loisirs et des activités sportives, d'une valeur de 77 000 \$. Ces augmentations permettront d'améliorer la qualité des programmes récréatifs et sportifs de l'Université.

F. Avantages

Les droits accessoires soutiennent les activités et les services fournis par l'Université et les associations étudiantes et constituent une partie essentielle de l'expérience des étudiants sur le campus.

G. Consultations

Le groupe sur les frais accessoires obligatoires s'est réuni quatre fois depuis décembre 2022 pour discuter des frais obligatoires et des augmentations proposées. Le groupe est composé d'un responsable de chaque association étudiante et de trois représentants de l'Université.

H. Prochaines étapes

Une fois approuvée par le Conseil des gouverneurs, l'Université rajustera ses frais accessoires à compter du trimestre d'automne 2023.

I. Annexes

1. Barème des droits universitaires obligatoires.
2. Droits obligatoires touchant les associations étudiantes.
3. Sommaire des droits obligatoires (en comparaison avec 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023).
4. Droits accessoires comparables en 2022-2023.

Annexe 1

**Barème des droits universitaires obligatoires de l'Université Laurentienne
Budget 2023-2024**

		2022-2023	Proposé pour 2023-2024	
Frais	Description	Plein temps	Plein temps	Temps partiel (pour 3 cr.)
Activités sportives***	Pour assurer l'accès aux installations sportives extérieures et aux gymnases et l'entretien de ceux-ci et soutenir les équipes sportives universitaires.	94,89 \$	104,38 \$	13,05 \$
Service de santé*	Pour soutenir le Service de santé et de bien-être sur le campus.	30,68 \$	31,30 \$	S.O.
Carte d'étudiant(e)*	Pour produire les cartes d'étudiants de l'Université Laurentienne	10,61 \$	10,82 \$	1,35 \$
Assurance vie et accident ^N	Pour fournir une assurance vie et accident essentielle à la population étudiante.	4 \$	4 \$	S.O.
Access Copyright ^Y	Pour couvrir le coût de la licence d'Access Copyright pour la reproduction par la communauté universitaire de certaines œuvres protégées par le droit d'auteur.	0 \$	0 \$	0 \$
Services de santé mentale et de bien-être*	Pour soutenir le counseling en santé mentale et les initiatives en la matière sur le campus	53,06 \$	54,12 \$	6,77 \$
EIUCL*	L'Équipe d'intervention d'urgence sur le campus de la Laurentienne (EIUCL) intervient en cas d'urgence médicale sur le campus.	3,18 \$	3,25 \$	0,41 \$
Centre des femmes*	Pour prêter un soutien à ce centre de ressource dirigé par des étudiantes dont la mission est de sensibiliser et conscientiser les gens aux questions relatives aux droits des femmes afin d'œuvrer pour l'égalité. Le Centre offre des renseignements, un appui par les pairs, l'orientation vers des ressources, de la formation et des activités.	3,18 \$	3,25 \$	0,41 \$
Fierté/Pride Laurentienne*	Pour appuyer ce centre de ressource dirigé par la population étudiante qui se concentre sur la formation et le plaidoyer relatifs aux étudiants 2SLGBTQIA+. Le centre offre des renseignements, un appui par les pairs, l'orientation vers des ressources, de la formation et des activités.	3,18 \$	3,25 \$	0,41 \$
Services de carrière*	Pour organiser des salons des carrières et de l'emploi et offrir du counseling en matière d'emploi, des ateliers et de l'aide à la rédaction de curriculum vitae.	31,84 \$	32,47 \$	4,06 \$
Soutien aux études*	Pour apporter un soutien complet pour les études afin d'appuyer la réussite de la population étudiante. Les services	21,22 \$	21,65 \$	2,71 \$

	incluent l'entraide, le tutorat par les pairs, l'encadrement sur les techniques d'étude et le Programme d'aide à la rédaction.			
Planification technologique pour la population étudiante*	Pour appuyer les plateformes technologiques et en ligne de planification des études, notamment : les plans pluriannuels de préparation et de vérification du grade, la planification des cours par trimestre et par année, l'exploration en libre-service des grades et les outils pour la réussite de la population étudiante.	31,84 \$	32,47 \$	4,06 \$
Aide sur les questions financières*	Pour appuyer des initiatives comme une ligne d'aide sur l'aide financière, des outils en ligne et des heures d'ouverture prolongées.	10,61 \$	10,82 \$	1,35 \$
Sécurité sur le campus*	Pour appuyer des initiatives relatives à la sécurité comme l'éclairage extérieur, la planification et la préparation en matière d'urgence, l'intervention d'urgence et les programmes de sécurité sur le campus.	31,84 \$	32,47 \$	4,06 \$
Milieu respectueux et inclusif d'études et prévention de la violence sexuelle*	Pour aider le Bureau de l'équité, de la diversité et des droits de la personne à créer sur le campus des initiatives assurant un milieu respectueux et inclusif d'études, y compris la prévention de la violence sexuelle.	30,60 \$	31,21 \$	3,90 \$
Centre de loisirs des étudiants ^Z	Pour soutenir le financement de la dette pour l'agrandissement du Centre des loisirs Ben-Avery.	45 \$	0 \$	0 \$
Programme de loisirs***	Pour l'accès aux installations de loisir du campus. Ces frais seront aussi investis dans la programmation de loisirs pour la population étudiante (sports intra-muros, cours d'exercice) et le matériel requis pour l'appuyer.	31,21 \$	34,33 \$	4,29 \$
Total		436,94 \$	409,80 \$	46,81 \$

* Frais existants – augmentation de 2 %

*** Frais existants – augmentation de 10 %

^N Frais existants – aucune augmentation

^Y Suspension des frais d'Access Copyright jusqu'à ce qu'une nouvelle entente soit conclue. Les frais seront rétablis conformément au nouveau montant de l'entente qui sera confirmée avec Access Copyright.

^Z Les frais pour le Centre des loisirs des étudiants ne sont plus recueillis, car la dette a été grevée dans le cadre du processus de la LACC.

Annexe 2

**Droits obligatoires touchant les associations étudiantes – Université Laurentienne
Budget 2023-2024**

Droits obligatoires de l'AGE

Frais	Description	Plein temps 2022-2023	Plein temps 2023-2024	Temps partiel 2023-2024
Centre étudiant	Pour offrir l'accès à des salles d'étude, des salles de jeu, des salles de clubs et des salons pour étudier et socialiser.	114 \$	114 \$	S.O.
Frais administratifs de l'AGE	Pour couvrir l'administration du régime d'assurance maladie et dentaire, de l'UPASS et du Centre étudiant.	117 \$	119 \$	S.O.
Soutien du Centre étudiant	Pour couvrir l'administration du Centre étudiant.	S.O.	S.O.	29,43 \$
UPASS (carte d'abonnement au transport en commun de la ville)	Pour obtenir la carte universelle d'autobus au moyen de la carte d'étudiant entre septembre et avril de chaque année.	218 \$	225 \$*	S.O.
Régime de soins médicaux et dentaires	Pour bénéficier d'un régime complet de soins médicaux qui couvre de septembre à août de chaque année universitaire les ordonnances, les soins dentaires, de la vue et autres.	299,99 \$	299,99 \$	S.O.
Plaidoyer	Pour appuyer l'organisme national qui défend les droits et les besoins des étudiants sur les scènes provinciale et nationale.	34,99 \$	34,99 \$	4,37 \$
Cercle des étudiants autochtones (CEA)	Pour soutenir le Cercle des étudiants autochtones, dont la mission est d'assurer une expérience positive exceptionnelle aux étudiants de descendance métisse, inuite et des Premières Nations qui fréquentent l'Université Laurentienne.	3 \$	5 \$	0,63 \$
Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC)	Pour appuyer l'EUMC, organisme canadien sans but lucratif de développement international qui se voue à l'amélioration des possibilités d'éducation, d'emploi et d'autonomisation pour les jeunes, les femmes et les réfugiés dans plus de 25 pays du monde.	3 \$	3 \$	0,38 \$
Banque alimentaire	Pour soutenir la Banque alimentaire de l'AGE, initiative dirigée par les étudiants, qui offre gratuitement de la nourriture à tous les étudiants qui en ont besoin.	1,05 \$	1,05 \$	0,13 \$
Durabilité environnementale	Pour rehausser la viabilité environnementale du campus en finançant des initiatives écologiques qui améliorent la vie sur le campus tout en minimisant son incidence sur l'environnement.	8 \$	8 \$	1 \$
Appui des clubs	Pour soutenir tous les clubs faisant partie de l'association.	13,50 \$	11 \$	1,38 \$
Total		812,53 \$	812,03 \$	37,04 \$

*Les frais indiqués sont en cours de négociation.

Droits obligatoires de l'AEF

Frais	Description	Plein temps 2022-2023	Plein temps 2023-2024	Temps partiel 2023-2024
Frais administratifs de l'AEF	Pour couvrir l'administration du régime d'assurance maladie et dentaire et de l'UPASS.	62 \$	77 \$	S.O.
UPASS (carte d'abonnement au transport en commun de la ville)	Pour obtenir la carte universelle d'autobus au moyen de la carte d'étudiant entre septembre et avril de chaque année.	218 \$	225 \$*	S.O.
Régime de soins médicaux et dentaires	Pour bénéficier d'un régime complet de soins médicaux qui couvre de septembre à août de chaque année universitaire les ordonnances, les soins dentaires, de la vue et autres.	211,80 \$	215,23 \$*	S.O.
Fédération canadienne des étudiants et étudiantes (FCEE)	Pour appuyer l'organisme national qui défend les droits et les besoins des étudiants sur les scènes provinciale et nationale.	18,18 \$	19,40 \$*	2,43 \$
Gouvernance de l'AEF	Pour appuyer les affaires sociales et politiques	52 \$	62 \$	7,75 \$
Cercle des étudiants autochtones (CEA)	Pour soutenir le Cercle des étudiants autochtones, dont la mission est d'assurer une expérience positive exceptionnelle aux étudiants de descendance métisse, inuite et des Premières Nations qui fréquentent l'Université Laurentienne.	5 \$	5 \$	0,63 \$
Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC)	Pour appuyer l'EUMC, organisme canadien sans but lucratif de développement international qui se voue à l'amélioration des possibilités d'éducation, d'emploi et d'autonomisation pour les jeunes, les femmes et les réfugiés dans plus de 25 pays du monde.	2 \$	1 \$	0,13 \$
Total		568,98 \$	604,63 \$	10,93 \$

*Les frais indiqués sont en cours de négociation.

Droits obligatoires de l'AECS

Frais	Description	Plein temps 2022-2023	Plein temps 2023-2024	Temps partiel pour 3 crédits 2022-2023	Temps partiel par trimestre 2023-2024
Frais d'administration de l'AECS	Pour couvrir l'administration du régime d'assurance maladie et dentaire et de l'UPASS.	70 \$	70 \$	S.O.	S.O.
UPASS (carte d'abonnement au transport en commun de la ville)	Pour obtenir la carte universelle d'autobus au moyen de la carte d'étudiant entre septembre et avril de chaque année.	218 \$	225 \$*	S.O.	S.O.
Régime de soins médicaux et dentaires	Pour bénéficier d'un régime complet de soins médicaux qui couvre de septembre à août de chaque année universitaire les ordonnances, les soins dentaires, de la vue et autres.	296,40 \$	300,96 \$	S.O.	S.O.
Fédération canadienne des étudiants et étudiantes (FCEE)	Pour appuyer l'organisme national qui défend les droits et les besoins des étudiants sur les scènes provinciale et nationale.	18,18 \$	19,40 \$	1,94 \$	9,70 \$
Gouvernance de l'Association des étudiants des cycles supérieurs	Pour appuyer les initiatives, mouvements et campagnes, les appels et les questions relatives aux politiques et à la défense des droits.	61,33 \$	61,33 \$	6,13 \$	30,67 \$
Durabilité environnementale	Pour rehausser la viabilité environnementale du campus en finançant des initiatives écologiques qui améliorent la vie sur le campus tout en minimisant son incidence sur l'environnement.	5,25 \$	5,25 \$	0,53 \$	2,63 \$
Cercle des étudiants autochtones (CEA)	Pour soutenir le Cercle des étudiants autochtones, dont la mission est d'assurer une expérience positive exceptionnelle aux étudiants de descendance métisse, inuite et des Premières Nations qui fréquentent l'Université Laurentienne.	5 \$	5 \$	0,50 \$	2,50 \$
Banque alimentaire	Pour soutenir la Banque alimentaire de la Laurentienne.	3 \$	3 \$	0,30 \$	1,50 \$
Total		677,16 \$	689,94 \$	9,40 \$	46,99 \$

*Les frais indiqués sont en cours de négociation.

Annexe 3

Sommaire des droits obligatoires (en comparaison avec 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) Budget 2023-2024

	Droits obligatoires de l'Université Laurentienne	Droits obligatoires des associations étudiantes	Total de 2023-2024	Total de 2022-2023	Total de 2021-2022	Total de 2020-2021 *
Plein temps AGE	409,80 \$	821,03 \$	1 230,83 \$**	1 249,47 \$	1 208,03 \$	1 142,86 \$
Plein temps AEF	409,80 \$	604,63 \$	1 014,43 \$**	1 002,47 \$	993,95 \$	928,78 \$
Plein temps AECS	409,80 \$	689,94 \$	1 099,74 \$**	1 114,10 \$	1 063,89 \$	983,28 \$

*Les droits réels perçus étaient moindres en raison de l'offre de cours à distance / COVID-19.

**Les droits indiqués peuvent changer selon la négociation de l'UPASS et du régime de soins dentaires et de santé.

**Droits accessoires obligatoires perçus en 2022-2023 selon l'établissement
Budget 2023-2024**

	Perçus et conservés par l'établissement	Perçus au nom de l'association étudiante	Total des droits obligatoires
Algoma	942 \$	320 \$	1 262 \$
Brock	393 \$	947 \$	1 340 \$
Carleton	413 \$	824 \$	1 237 \$
ÉADO	520 \$	655 \$	1 175 \$
Guelph	650 \$	875 \$	1 525 \$
IUTO	1 192 \$	993 \$	2 185 \$
Lakehead	438 \$	857 \$	1 295 \$
Laurentienne	437 \$	813 \$*	1 250 \$
McMaster	765 \$	728 \$	1 493 \$
Nipissing	735 \$	863 \$	1 598 \$
Ottawa	333 \$	971 \$	1 304 \$
Queen's	2608 \$	1 080 \$	1 340 \$
Toronto métropolitain	412 \$	546 \$	958 \$
Toronto	1 068 \$	679 \$	1 747 \$
Trent	785 \$	704 \$	1 489 \$
Waterloo	713 \$	783 \$	1 496 \$
Western	517 \$	1 040 \$	1 557 \$
Windsor	731 \$	485 \$	1 216 \$
WLU	541 \$	788 \$	1 329 \$
York	724 \$	574 \$	1 298 \$
MOYENNE	628 \$	776 \$	1 405 \$

*Les droits de l'AGE sont indiqués.



CONSEIL DES GOUVERNEURS

Titre à l'ordre du jour	Budget de fonctionnement et d'investissement de la Laurentienne 2023-24
--------------------------------	---

Numéro de l'article à l'ordre du jour	Article 7.4
Date de la réunion	28 avril 2023
Séance ouverte/à huis clos	Ouverte

Action demandée	<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour information
Proposé par	M. Piché
Présenté(s) par	M. Piché

1 OBJET

Examiner le budget de fonctionnement et d'investissement de la Laurentienne pour 2023-24 et recommander au Conseil des gouverneurs de l'approuver.

2. SOMMAIRE

À la fin de la protection aux termes de la LACC, la Laurentienne a repris les discussions sur la planification et l'établissement des budgets avec les gestionnaires. Ce processus a commencé à l'automne 2022, avec des commentaires du Conseil des gouverneurs et des discussions avec le corps professoral et le personnel au sujet des priorités et des pressions opérationnelles. L'entente avec la province concernant le prêt de sortie aux termes de la LACC, qui contenait des exigences précises de rapport et des restrictions financières, a influencé ces discussions. Le budget consolidé de 2023-2024 inclut les activités auxiliaires, de fonctionnement, de recherche et touchant les immobilisations, et a été préparé dans le but de stabiliser les opérations de l'Université (à la suite de l'émergence du processus lié à la LACC) et de régler les problèmes immédiats de capacité.

En plus du budget consolidé, l'Université fournit également un budget de fonctionnement qui diffère de la base utilisée pour les rapports financiers des organismes sans but lucratif (comptabilité d'exercice). Les principales différences sont l'inclusion dans le budget consolidé d'entités reliées et la période de comptabilisation de certaines transactions.

3. RÉSOLUTION À CONSIDÉRER

QUE le Conseil des gouverneurs approuve le budget de fonctionnement et d'investissement 2023-24 tel que recommandé par la Commission des finances et tel que présenté lors de sa réunion du 28 avril 2023.

4. ANALYSE DES RISQUES

Veuillez indiquer ci-dessous le ou les risques pour l'Université que cette proposition vise.	
<input type="checkbox"/> Gestion des inscriptions	<input type="checkbox"/> Relations avec les intervenants
<input type="checkbox"/> Corps professoral et personnel	<input type="checkbox"/> Réputation
<input checked="" type="checkbox"/> Financement et gestion des ressources	<input type="checkbox"/> Activités de recherche
<input type="checkbox"/> Services de TI, logiciels et matériel	<input type="checkbox"/> Sécurité
<input type="checkbox"/> Leadership et changement	<input type="checkbox"/> Réussite des étudiants
<input type="checkbox"/> Infrastructure physique	

5. RECOMMANDATION

Le Comité des finances recommande l'approbation du budget de fonctionnement et d'investissement de la Laurentienne pour 2023-24, tel que présenté.

A. Contexte/Description de la question

Le 1^{er} février 2021, la Laurentienne a obtenu la protection aux termes de la LACC puis a préparé un Plan de transaction et d'arrangements qui est entré en vigueur le 28 novembre 2022. Pendant cette période, elle a fonctionné sous la supervision d'un contrôleur nommé par le tribunal, avec des dépenses restreintes contrôlées par le contrôleur, et produit des rapports hebdomadaires des mouvements de trésorerie. Il n'y a pas eu de budget officiel pour les exercices 2021-2022 et 2022-2023. Les discussions sur le budget de 2023-2024 avec les gestionnaires ont principalement porté sur les dépenses, car l'Université n'a pas encore de modèle d'établissement de budget fondé sur une activité (p. ex., modèle de gestion de centre de responsabilité) nécessaire pour allouer les revenus et les dépenses aux facultés et aux unités administratives.

B. Harmonisation avec les objectifs stratégiques ou le Plan de l'Université

La restructuration en vertu de la LACC, qui a créé de problèmes graves de capacité dans de nombreux domaines opérationnels de l'Université, a influencé en partie les priorités opérationnelles pour 2023-2024. Le Plan de transaction et d'arrangements ainsi que le financement du prêt de sortie, qui établit des restrictions financières sur la gestion des ressources, ont aussi encadré les priorités. Puisque l'Université doit faire l'objet d'un processus global de planification stratégique en 2023-2024, les buts et priorités incluent l'investissement dans le soutien essentiel à l'enseignement, à la recherche et à l'administration afin que l'Université puisse s'acquitter de ses obligations liées à son mandat triculturel et de bilinguisme.

C. Autres options envisagées (le cas échéant)

Aucune.

D. Risques, y compris la conformité aux lois

Conformité à la législation.	
------------------------------	--

E. Financières (le cas échéant)

Pour 2023-2024, la Laurentienne s'attend à générer un excédent des revenus sur les dépenses de 8 200 000 \$, avec des revenus de 196 000 000 \$ et des dépenses de 179 700 000 \$. En comparaison, l'excédent des revenus sur les dépenses était de 4 900 000 \$ dans le plan financier fourni au ministère des Collèges et Universités (MCU) dans le cadre du financement du prêt de sortie. En excluant les coûts de restructuration, l'Université prévoit de réaliser un excédent des revenus sur les dépenses de 16 400 000 \$ contre 26 500 000 \$ en 2022-2023.

F. Avantages

* L'objectif principal de la budgétisation est d'aider la direction à mettre en œuvre avec succès ses stratégies ainsi qu'à planifier et à contrôler ses mesures opérationnelles. Une fois adopté, un budget autorise la consommation de ressources jusqu'à concurrence de montants spécifiés afin d'exécuter ces plans d'action.

** Robert C. Rickards, Investment Management and Financial Innovations, volume 3, numéro 2, 2006.

G. Consultations (le cas échéant)

Le processus de planification a commencé à l'automne 2022 avec un cadre de planification présenté au Comité des finances. Les consultations des parties concernées constituant un élément important du processus de planification budgétaire, trois réunions de planification ont eu lieu avec des gestionnaires de budgets des facultés et de l'administration (plus de 40 gestionnaires), y compris des représentants du personnel de l'APUL, du SEUL et de l'APAPUL, pour discuter des défis et priorités du moment. Ces réunions ont aussi permis d'informer les gestionnaires sur le cadre financier régissant le processus de planification et d'établissement du budget, en particulier les conditions du Plan de transaction et d'arrangements et le financement du prêt de sortie.

Comité des finances du Conseil - 14 avril 2023

Comité des finances du Conseil - 21 avril 2023

H. Plan de communication

Lorsque le Conseil des gouverneurs approuvera le Budget 2023-2024, il sera présenté au ministère des Collèges et Universités (MCU), au Comité de la planification de l'UL et au Sénat.

I. Prochaines étapes

À la suite de l'approbation du Conseil, les ressources budgétées approuvées seront accordées aux facultés et aux différentes unités.

J. Annexes

Annexe A – Présentation budgétaire

Annexe B – Rapport budgétaire 2023-2024

Université Laurentienne de Sudbury



Laurentian University
Université Laurentienne

For all the right reasons
Pour toutes les bonnes raisons

Conseil des gouverneurs Budget 2023-2024

28 avril 2023

Land Acknowledgement



Laurentian University
Université Laurentienne

For all the right reasons

Aki Gaabijidebendaagwak

We'd like to begin our meeting today by acknowledging the Robinson-Huron Treaty of 1850.

We also further recognize that Laurentian University is located on the traditional lands of the Atikameksheng Anishnawbek and that the Greater City of Sudbury also includes the traditional lands of the Wahnapiatae First Nation.

We extend our deepest respect to all Indigenous peoples. As a sign of our continued relationship we will support Laurentian University's Truth and Reconciliation Task Force Recommendations. Miigwech.

Facteurs pris en compte dans la planification

- Cadre des droits de scolarité de 2023-2024
- EMS 3 (modèle de corridor des inscriptions et financement fondé sur le rendement)
- Plan de transaction et d'arrangements (p. ex. vente de biens)
- Exigences du financement de prêt de sortie (p. ex. engagements financiers)
- Recrutement de cadres supérieurs
- Processus de planification stratégique
- Programme de transformation

Processus de planification 2023-2024

Thème de la planification

Répondre aux besoins essentiels en dotation en personnel et opérationnels

Processus

- Le cadre de planification a été fourni au Comité des finances en novembre 2022
- Des réunions de planification avec les gestionnaires de budgets et les partenaires syndicaux ont eu lieu les 7 décembre, 11 janvier et 27 février (+ de 40 gestionnaires)
- Nouveaux formulaires et instructions pour aider les gestionnaires de budgets
- Examen du budget par la haute administration les 13 et 14 mars
- Budget 2023-2024 soumis au Comité des finances le 14 avril et au Conseil le 28 avril

Priorités de 2023-2024

- Renouveler le corps professoral là où la Laurentienne est forte et où il y a des besoins touchant les programmes et le marché.
- Maintenir l'agrément de programmes.
- Améliorer l'inscription, la rétention et la préparation à la carrière des étudiants.
- Améliorer l'expérience et la satisfaction des étudiants.
- Renouer les relations avec les organismes de financement de la recherche.
- Renouveler les installations du campus et améliorer l'infrastructure et les systèmes informatiques.
- Se préparer à la transformation et à la planification stratégique.

Hypothèses budgétaires

Revenus

- Changement dans les inscriptions
 - Étudiants canadiens – 6,6 %
 - Étudiants étrangers + 41,3 %
- Droits de scolarité
 - Étudiants canadiens – Pas d'augmentation / Hors de la province + 1 %
 - Étudiants étrangers – + 5 % (avec quelques exceptions pour les programmes des cycles supérieurs)
- Financement gouvernemental : stable en raison de la protection du financement aux termes de la LACC + 1,5 M\$ (corridor des inscriptions et rendement lié à l'EMS)
- Autres revenus : Dividende des placements + 4,2 M\$

Dépenses

- Salaires et avantages sociaux – fin des jours de congé sans solde pour le PAPUL, augmentation générale de 1 %
- Augmentation des ETP de 52,75 (enseignement 34,5, soutien à l'enseignement 9,0, administration 9,25)
- Augmentation des coûts non salariaux entre 2 et 5 %
- Autres : coûts de la restructuration et de la transformation, entretien différé (approuvé), apports différés (liquidités), dépense en intérêts (entente de prêt de sortie)

D'autres détails se trouvent dans la fiche d'hypothèses en annexe

Prévisions des inscriptions



Laurentian University
Université Laurentienne

For all the right reasons
Pour toutes les bonnes raisons

Inscriptions ETP à l'automne*			Inscriptions antérieures			Inscriptions prévues pour 2023-2024				
Statut au plan de l'immigration	Niveau universitaire	Type d'admission				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Étudiants canadiens	Premier cycle	Nouveau	1 765	1 195	1 176	1 086	1 125	1 227	1 360	1 360
		Retour	4 165	3 763	3 457	3 187	3 140	3 019	3 023	3 023
		Total	5 930	4 959	4 633	4 273	4 265	4 246	4 383	4 383
	Cycles supérieurs	Nouveau	265	159	210	220	183	220	263	263
		Retour	373	395	331	341	374	367	394	394
		Total	638	554	542	561	557	587	657	657
Total		6 568	5 513	5 175	4 834	4 822	4 833	5 040	5 040	
Étudiants étrangers	Premier cycle	Nouveau	99	60	54	75	55	60	70	70
		Retour	231	230	185	154	155	157	162	162
		Total	330	290	239	229	210	217	232	232
	Cycles supérieurs	Nouveau	56	46	155	209	50	63	81	81
		Retour	136	147	161	346	478	424	391	391
		Total	192	193	316	555	528	487	472	472
Total		521	483	555	784	738	704	704	704	
Grand total		7 090	5 995	5 729	5 618	5 560	5 537	5 744	5 744	

*Les totaux ne sont peut-être pas justes, car les chiffres ont été arrondis et agrégés à un niveau supérieur

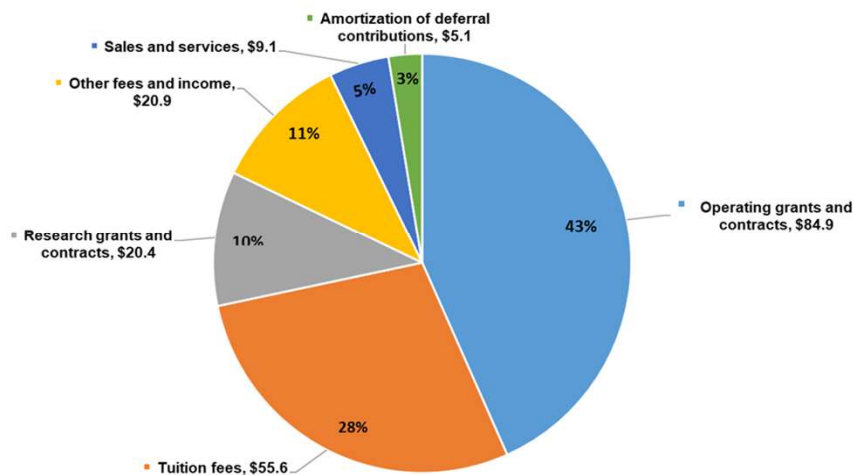
Budget consolidé



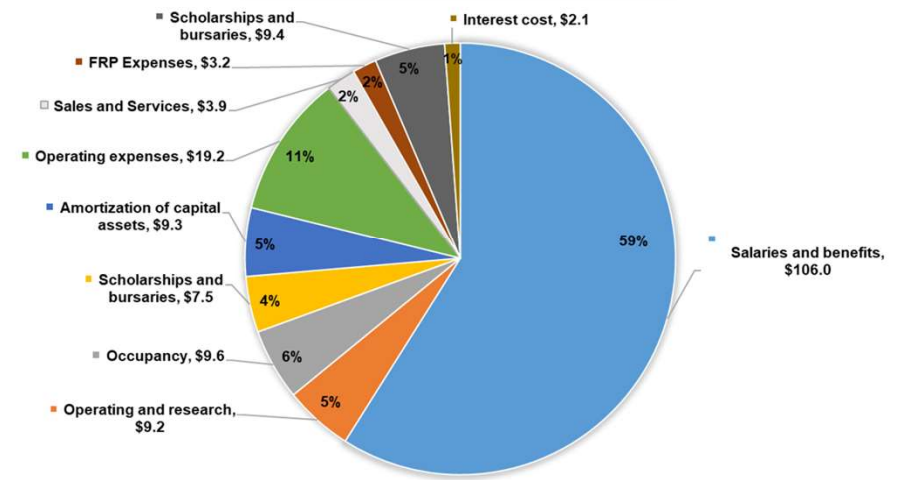
Laurentian University
Université Laurentienne

For all the right reasons
 Pour toutes les bonnes raisons

2023-24 Consolidated Revenue Budget (\$Million)



2023-24 Consolidated Expenses Budget (\$Million)



Résumé du budget consolidé



Laurentian University
Université Laurentienne

For all the right reasons
Pour toutes les bonnes raisons

Université Laurentienne en \$ CAD (000)	Réel 2021-2022	Prévu 2022-2023	Budget 2023-2024	Prévisions 2024-2025	Prévisions 2025-2026
État consolidé prévu des opérations					
Revenus					
Droits de scolarité	54 005	48 799	55 603	55 837	56 248
Subventions et contrats de fonctionnement	79 568	91 206	84 965	84 237	83 984
Subventions et contrats de recherche	19 488	18 054	20 449	20 202	19 496
Amortissement de l'apport en capital différé	5 621	5 340	5 073	2 410	2 289
Ventes et services	10 768	8 879	9 097	9 590	10 574
Autres frais et revenus	15 932	14 337	20 894	20 790	20 889
Total des revenus	185 382	186 615	196 081	193 066	193 480
Dépenses					
Salaires et avantages sociaux	92 770	96 688	105 968	109 727	112 368
Dépenses de fonctionnement	10 028	15 450	19 235	22 025	22 120
Ventes et services (dépenses accessoires)	3 834	3 782	3 964	4 076	4 192
Dépenses de recherche et non opérationnelles	11 213	7 051	9 247	9 192	9 037
Occupation (opération)	6 973	7 876	9 606	9 777	9 955
Dépenses pour le PRI et dépenses accessoires de renouvellement des immobilisations	456	2 717	3 260	2 781	2 781
Bourses d'études et d'aide	6 110	7 444	7 501	7 537	7 573
Bourses d'études et d'aide (recherche, dotation et dons)	4 095	8 212	9 474	9 406	9 208
Amortissement des immobilisations	10 321	9 806	9 315	7 079	6 939
Coût des intérêts	2 837	1 100	2 101	2 011	1 916
Total des dépenses	148 637	160 126	179 671	183 611	186 089
Excédent (déficit) de fonctionnement avant les éléments extraordinaires	36 745	26 489	16 410	9 455	7 391
Éléments extraordinaires					
Coûts de renouvellement – Infrastructure administrative et de TI		(500)	(7 200)	(7 200)	(7 200)
Coûts de la restructuration	(15 655)	(7 500)	(1 000)	(1 000)	(1 000)
Évolution du passif – Assujetti au plan		138 719			
Gain sur les apports différés en immobilisations provenant des biens à vendre		61 742			
Perte sur les biens à vendre	(4 300)	(10 442)			
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT APRÈS LES ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	16 790	208 508	8 210	1 255	(809)



Laurentian University
Université Laurentienne

For all the right reasons
Pour toutes les bonnes raisons

* Budget de fonctionnement

(Non consolidé)

* *Annexe B – États 1 à 6*

Résumé du budget de fonctionnement



(000 \$)	2021-2022 Réal	Prévisions 2022-2023	Budget 2023-2024	Prévisions 2024-2025	Prévisions 2025-2026
Subventions gouvernementales (incluent soutien du MCU)	80 056	88 489	81 705	81 456	81 203
Droits de scolarité	53 062	47 370	54 207	54 137	54 653
Autres revenus (incluent soutien du MCU-LACC)	9 300	8 765	12 905	12 924	13 098
Total des revenus *	142 417	144 625	148 817	148 697	148 955
Salaires et avantages sociaux	80 118	85 351	93 081	96 938	99 908
Bourses d'études et d'aide	6 110	7 460	7 501	7 537	7 573
Dépenses de fonctionnement	6 495	16 009	19 235	22 036	22 120
Autres	6 973	9 352	13 173	13 345	13 523
Total des dépenses **	99 696	118 172	132 990	139 845	143 124
Excédent de fonctionnement - Fonds direct de fonctionnement	42 722	26 453	15 827	8 852	5 831

* Excluent les revenus de recherche et l'amortissement des apports différés en immobilisations

** Excluent les dépenses de recherche, les coûts de la restructuration, le service de la dette et l'amortissement

Revenus budgétisés

Revenus de fonctionnement	Prévisions 2022-2023 (000 \$)	Budget 2023-2024 (000 \$)	Écart (000 \$)	Explications
Subventions gouvernementales	88 489	81 705	-6 784	Financement COVID de 6 \$ en 2022-2023. Autres subventions (soins intensifs, programme de renouvellement des installations, rendement)
Droits de scolarité	48 544	55 603	7 059	Augmentation de 6,5 \$ des droits de scolarité des étudiants étrangers (surtout aux cycles supérieurs). Droits pour les micro-certificats et d'étudiants canadiens
Revenus d'intérêts		4 200	4 200	Augmentation de 4,2 \$ des revenus de placements
Divers et autres	7 592	7 309	-283	Arrêt graduel de la collaboration en sciences infirmières
Total des revenus	144 625	148 817	4 192	

Évolution des revenus d'une année à l'autre (millions \$)



Laurentian University
Université Laurentienne

For all the right reasons
Pour toutes les bonnes raisons

Subventions gouvernementales - De 88,5 \$ à 81,7 \$ - 6,8 \$

- Financement unique pour la COVID de 6 \$ en 2022-2023
- Autres subventions (soins intensifs, programme de renouvellement des installations, rendement)

Droits de scolarité - De 48,5 \$ à 55,6 \$ + 7,1 \$

- Augmentation de 6,5 \$ des droits de scolarité des étudiants étrangers (surtout aux cycles supérieurs)
- Droits pour les micro-certificats et d'étudiants canadiens

Revenus accessoires - De 8,9 \$ à 9,1 \$ + 0,2 \$

- Augmentation des droits

Divers et autres - De 7,6 \$ à 11,5 \$ + 3,9 \$

- Augmentation de 4,2 \$ des revenus de placements
- Arrêt graduel de la collaboration en sciences infirmières

Dépenses budgétisées



Laurentian University
Université Laurentienne

For all the right reasons
Pour toutes les bonnes raisons

Dépenses de fonctionnement	Prévisions 2022-2023 (000 \$)	Budget 2023-2024 (000 \$)	Écart (000 \$)	Explications
Salaires et avantages sociaux	85 351	93 081	7 729	Voir diapositive suivante
Bourses d'études et d'aide	7 460	7 501	42	" " " "
Dépenses de fonctionnement	16 009	19 235	3 226	" " " "
Coûts d'occupation	7 876	9 606	1 730	" " " "
Remboursement de la dette	1 476	3 567	2 092	" " " "
Total des dépenses	118 172	132 990	14 818	
Excédent de fonctionnement	26 453	15 827	10 626	

Évolution des dépenses d'une année à l'autre (millions \$)



Laurentian University
Université Laurentienne

For all the right reasons
Pour toutes les bonnes raisons

Salaires et avantages sociaux - De 85,4 \$ à 93,1 \$ + 7,7 \$

- Augmentation et progression salariales + 1,4 \$
- Vacances en 2022-2023 à combler en 2023-2024 = 2,6 \$
- Nouveaux postes 3,7 \$

(Détails dans l'annexe E (i) et (ii) du rapport budgétaire)

Bourses d'études et d'aide - De 7,5 \$ à 7,5 \$

- Semblables à l'année précédente

Dépenses de fonctionnement - De 16 \$ à 19,2 \$ + 3,2 \$

- Infrastructure de TI (renouvellement du matériel) 1,2 \$
- Recrutement HR et avantages sociaux 0,4 \$
- Soutien à l'enseignement 1,2 \$
- Dépenses en intérêts 0,6 \$

(Détails dans l'annexe E (iii) du rapport budgétaire)

Coûts d'occupation - De 7,9 \$ à 9,6 \$ + 1,7 \$

- Installations (incluent réparations et maintenance, y compris des projets d'entretien différé) 1,5 \$
- Assurance 0,2 \$

Opérations auxiliaires - De 5,5 \$ à 5,7 \$ + 0,2 \$

- Augmentation générale des coûts annuels

Service de la dette - De 1,5 \$ à 3,6 \$ + 2,1 \$

- Effet sur toute l'année du financement du prêt de sortie

Dépenses budgétisées (suite)



Laurentian University
Université Laurentienne

For all the right reasons
Pour toutes les bonnes raisons

Dépenses de fonctionnement	Prévisions 2022-2023 (000 \$)	Budget 2023-2024 (000 \$)	Écart (000 \$)	Explications
Excédent de fonctionnement	26 453	15 827	10 626	
Coûts de la restructuration	8 000	8 200	200	Coûts de la transformation + 6,7 \$ moins les coûts liés à la LACC – 6,5 \$
Dépenses en immobilisations	3 996	4 796	800	Entretien différé + Immobilisations (transformation + TI)
Opérations auxiliaires (net)	-1 671	-1 645	-25	Augmentation générale des coûts annuels
Bassin de distribution	7 000			Bassin de distribution planifié (7 M \$, 0 \$) à recouvrer ultérieurement (2024-2025)
Excédent net de fonctionnement	9 127	4 476	-4 652	

Évolution des dépenses d'une année à l'autre (millions \$)



Laurentian University
Université Laurentienne

For all the right reasons
Pour toutes les bonnes raisons

Coûts de restructuration - De 8 \$ à 8,2 \$ + 0,2 \$

- Coûts de la transformation + 6,7 \$ moins les coûts liés à la LACC – 6,5 \$

Dépenses en immobilisations - De 4 \$ à 4,8 \$ +0,8 \$

- Investissements dans la TI

Excédent des opérations auxiliaires - De 1,7 \$ à 1,6 \$ - 1 \$

- Augmentation générale des coûts annuels

Bassin de distribution planifié - De 7 \$ à 0 \$

- La distribution découlant de la LACC sera remboursée lors de la vente de biens



LaurentianUniversity
Université**Laurentienne**

For all the right reasons
Pour toutes les bonnes raisons

Recommandation Approuver le budget 2023-2024



LaurentianUniversity
Université**Laurentienne**

For all the right reasons
Pour toutes les bonnes raisons

Annexe – Rapport budgétaire



Laurentian University
Université **Laurentienne**

For all the right reasons
Pour toutes les bonnes raisons

Questions?



BUDGET 2023-24



Université **Laurentienne**
Laurentian University

BUDGET 2023-24



Table des matières

- 3 | Introduction
- 4 | Processus de planification
- 5 | Buts et priorités
- 6 | Hypothèses budgétaires
- 6 | Prévisions des inscriptions
- 7 | Résultats consolidés
 - 7 | Revenus
 - 9 | Dépenses
- 11 | Budget des immobilisations
- 11 | Évolution de l'actif et du passif
 - 12 | Biens à vendre
 - 12 | Apports différés
 - 12 | Financement du prêt du MCU

- Annexes
 - A. Budget consolidé
 - B. Budget de fonctionnement (états)
 - C. Hypothèses budgétaires
 - D. Prévisions des inscriptions
 - E. Détails du budget de fonctionnement
 - i. Nouveaux ETP net pour 2023-2024
 - F. Projets d'entretien différé





Introduction

Le 1^{er} février 2021, la Laurentienne a obtenu la protection aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) puis a préparé un Plan de transaction et d'arrangements qui est entré en vigueur le 28 novembre 2022. Pendant cette période, elle a fonctionné sous la supervision d'un contrôleur nommé par le tribunal, avec des dépenses restreintes contrôlées par le contrôleur, et produit des rapports hebdomadaires des mouvements de trésorerie. Il n'y a pas eu de budget officiel pour les exercices 2021-2022 et 2022-2023.

À la fin de la protection aux termes de la LACC, la Laurentienne a repris les discussions sur la planification et l'établissement des budgets avec les gestionnaires. Ce processus a commencé à l'automne 2022, avec des commentaires du Conseil des gouverneurs et des discussions avec le corps professoral et le personnel au sujet des priorités et des pressions opérationnelles.

L'entente avec la province concernant le prêt de sortie aux termes de la LACC, qui contenait des exigences précises de rapport et des restrictions financières, a influencé ces discussions.

L'Université a aussi convenu, dans le cadre de son Plan de transaction et d'arrangements, de restructurer complètement ses processus administratifs, ses systèmes et sa structure au moyen d'un programme pluriannuel de transformation et d'établir un nouveau Plan stratégique. À la suite de ces deux initiatives, elle prévoit d'axer de nouvelles dépenses sur des domaines clés pour appuyer les activités courantes d'enseignement et de recherche.





Processus de planification

Le processus de planification a débuté à l'automne 2022 avec un cadre de planification présenté au Comité des finances. Les consultations des parties concernées constituant un élément important du processus de planification budgétaire, trois réunions de planification ont eu lieu avec des gestionnaires de budgets des facultés et de l'administration (plus de 40 gestionnaires), y compris des représentants syndicaux de l'APUL, du SEUL et de l'APAPUL, pour discuter des défis et priorités du moment. Ces réunions ont aussi permis d'informer les gestionnaires sur le cadre financier régissant le processus de planification et d'établissement du budget, en particulier les conditions du Plan de transaction et d'arrangements et le financement du prêt de sortie. L'entente de prêt contient certaines conditions et restrictions qui limitent la gestion des ressources de l'Université. Dans le cadre du financement de prêt de sortie, l'Université a fourni au ministère des Collèges et Universités (MCU) un plan financier quinquennal couvrant la période de 2022-2023 à 2026-2027 qui a servi de base pour préparer le budget 2023-2024.

Le budget consolidé inclut les activités auxiliaires, de fonctionnement, de recherche et touchant les immobilisations, et a été préparé dans le but de stabiliser les opérations de l'Université (à la suite de l'émergence du processus lié à la LACC) et de régler les problèmes immédiats de capacité. Les discussions sur le budget avec les gestionnaires ont principalement porté sur les dépenses, car l'Université n'a pas encore de modèle d'établissement de budget fondé sur une activité (p. ex., modèle de gestion de centre de responsabilité) nécessaire pour allouer les revenus et les dépenses aux facultés et aux unités administratives. La mise en œuvre d'un tel modèle figure dans les priorités du programme de transformation.

En plus du budget consolidé, l'Université fournit également un budget de fonctionnement (annexe B) qui diffère de la base utilisée pour les rapports financiers des organismes sans but lucratif (comptabilité d'exercice). Les principales différences sont l'inclusion dans le budget consolidé d'entités reliées, comme MIRARCO et le SnoLab, et la période de comptabilisation de certaines transactions. Pour les besoins du budget de fonctionnement, les revenus sont comptabilisés lors de leur réception et les dépenses admissibles sont comptabilisées quand elles sont payées; les paiements du service de la dette et les mises de fonds sont comptabilisés à titre de dépenses alors que la dépréciation et l'amortissement ne le sont pas dans le document du budget.

Le budget de fonctionnement inclut le fonds de fonctionnement qui représente les ressources disponibles pour l'enseignement, les services aux étudiants et le soutien à l'enseignement et administratif. Il est financé par les subventions de fonctionnement, les droits de scolarité et d'autres revenus généraux. Ce budget est divisé en unités budgétaires, dont chacune est responsable de la santé financière des services qu'elle inclut. Le fonds auxiliaire représente des unités qui appuient la mission d'enseignement et de recherche de la Laurentienne, mais ne sont pas directement liées à ses fonctions primaires. Chaque service auxiliaire doit au moins s'autofinancer. Il s'agit de services comme la Vie en résidence, les services de restauration et les services de stationnement. Le Conseil a approuvé le budget auxiliaire le 17 février, et il figure dans le budget consolidé. Le fonds d'immobilisations couvre les nouvelles constructions, les rénovations, les projets d'entretien différé et d'importants biens immobiliers qui peuvent être financés par des subventions gouvernementales, des ressources internes et d'autres fonds reçus ou désignés à ces fins. Le fonds de recherche inclut les fonds de recherche externes affectés ainsi que les fonds de recherche internes désignés pour appuyer la recherche et les activités savantes. Les fonds futurs, pour lesquels les activités ne sont pas reflétées dans le budget de fonctionnement, incluent les dons en dotations et à des fins spéciales.





Buts et priorités

La restructuration en vertu de la LACC, qui a créé de problèmes graves de capacité dans de nombreux domaines opérationnels de l'Université, a influencé en partie les priorités opérationnelles pour 2023-2024. Le Plan de transaction et d'arrangements ainsi que le financement du prêt de sortie, qui établit des restrictions financières sur la gestion des ressources, ont aussi encadré les priorités.

Les buts et priorités pour 2023-2024 incluent l'investissement dans le soutien essentiel à l'enseignement, à la recherche et à l'administration afin que l'Université puisse s'acquitter de ses obligations liées à son mandat triculturel et de bilinguisme dans le nord de l'Ontario, en particulier :

1. Soutenir le renouvellement du corps professoral dans les domaines forts de la Laurentienne et où il existe une demande pour des programmes et du marché. Envisager de rétablir la profondeur et l'étendue de la recherche, ce qui permet d'attirer des étudiants des cycles supérieurs et postdoctoraux.
2. Obtenir et conserver l'agrément de programmes comme ceux du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie, de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières et du Conseil canadien de certification en architecture.
3. Améliorer l'inscription, la persévérance et la préparation à la carrière des étudiants grâce au travail intégré et à l'apprentissage par l'expérience (p. ex., programmes d'études coopératives, stages, échanges étudiants, concours de cas).
4. Améliorer l'expérience et la satisfaction étudiantes au moyen de soutiens et services.
5. Rétablir les relations avec les organismes subventionnaires de la recherche, notamment le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines, les Instituts canadiens de recherche en santé, la Fondation canadienne pour l'innovation, le programme des Chaires de recherche du Canada, le Fonds pour la recherche en Ontario et d'autres, afin d'honorer les obligations en matière de recherche et d'attirer de nouveaux fonds.
6. Renouveler les installations du campus, l'infrastructure de la TI et moderniser les systèmes. L'Université a dressé un plan quinquennal d'entretien différé pour effectuer les mises à niveau essentielles sur le campus et pour lequel le Conseil a approuvé 8,4 millions de dollars pour 2023-2024.
7. Se préparer pour la transformation et la planification stratégique.





Hypothèses budgétaires

La Laurentienne a émergé du processus lié à la LACC avec une capacité énormément réduite et la nécessité de réinvestir dans ses programmes d'enseignement et de recherche ainsi que dans le soutien administratif (comme le montre le rapport NOUS). Le plan financier du MCU préparé dans le cadre du financement du prêt de sortie fournit la feuille de route financière de l'Université pour les années à venir et établit la base des discussions budgétaires.

Les discussions sur le budget de 2023-2024 ont porté sur l'augmentation attendue des inscriptions et des revenus qui pourrait soutenir des dépenses supplémentaires dans des domaines clés de l'Université. Les revenus devraient être favorablement influencés par des inscriptions plus élevées que prévu après le processus lié à la LACC, y compris la demande accrue des étudiants étrangers pour les programmes des cycles supérieurs. En ce qui concerne les droits de scolarité, le cadre des droits de scolarité (CDS) du MCU pour 2023-2024 prolonge le gel des droits des étudiants canadiens et offre une certaine latitude pour augmenter ceux des étudiants canadiens hors province de 5 % au maximum. Le CDS donne également aux universités la possibilité d'augmenter les droits de scolarité des étudiants canadiens entreprenant la première année dans certains programmes dont les droits sont inférieurs à la moyenne du secteur, sous réserve de l'approbation du MCU.

La Laurentienne prévoit d'augmenter de 1 % en 2023-2024 les droits de scolarité des étudiants de l'extérieur de la province, et proposera des augmentations particulières aux programmes comme le génie, l'informatique et la maîtrise en architecture, à partir de 2024-2025. Il est généralement prévu que les droits de scolarité des étudiants étrangers augmentent de 5 %, ce qui laisse la plupart des programmes d'études supérieures axés sur la recherche à leur niveau actuel. L'approche de la Laurentienne concernant les droits de scolarité fera partie des discussions sur la planification stratégique et le plan d'enseignement qui auront lieu en 2023-2024.

D'autres hypothèses budgétaires sont détaillées dans l'annexe C, notamment :

- Nouveaux postes de 52,75 ETP (34,5 pour l'enseignement et 18,25 pour le soutien administratif et à l'enseignement)
- Augmentation des coûts non salariaux de 2 à 5 %
- Autres : coûts de la restructuration et de la transformation de 8,2 millions de dollars, dépenses pour l'entretien différé de 8,4 millions de dollars, apport différé préalable au processus lié à la LACC de 5,9 millions de dollars, revenus d'intérêts de 4,2 millions de dollars et dépenses en intérêts de 2,1 millions de dollars (financement du prêt de sortie)



Prévisions des inscriptions

Le nombre total d'inscriptions budgétisées en 2023-2024 représente 5 617 ETP, soit une légère réduction par rapport aux 5 729 ETP de l'année précédente, mais une amélioration par rapport aux 5 143 ETP prévus dans le plan financier du MCU. Les estimations sont basées sur les données les plus récentes au 1er mars 2023. Voir l'annexe D pour avoir des détails.

Nouvelles cohortes

La nouvelle cohorte de 2023 devrait être légèrement inférieure à celle de 2022, ce qui pourrait être mieux que prévu. La Laurentienne ne prévoit pas que ses nouvelles cohortes recommencent à augmenter avant l'automne 2024. Alors que la nouvelle cohorte globale sera plus petite que l'an dernier, nous constatons une augmentation à court terme (un ou deux ans) du nombre d'étudiants étrangers dans les programmes d'études supérieures. Cependant, au niveau du premier cycle, l'Université Laurentienne continue d'enregistrer une faible demande des nouveaux étudiants canadiens, en particulier dans la catégorie des candidats 101 provenant de l'école secondaire. Bien que les tendances commencent à s'inverser pour ces candidats, elles le font à un rythme plus lent que pour les candidats étrangers et les candidats aux études supérieures.

Cohortes qui reviennent

Le processus lié à la LACC et la restructuration des études ont eu une incidence sur la Laurentienne, non seulement sur la cohorte des nouveaux étudiants, mais aussi sur les étudiants qui reviennent. En plus de l'attrition normale, les étudiants des programmes supprimés n'étaient plus en mesure de poursuivre leurs études dans leur programme original, ce qui en a incité beaucoup à aller poursuivre leurs études ailleurs. Le taux de poursuite de la première à la deuxième année de la cohorte de 2020* est passé à 71 % par rapport à la moyenne quinquennale précédente d'environ 86 %. Il est important de noter que l'année suivante, le taux de poursuite a rebondi à 85 % pour ceux qui sont revenus à l'automne 2022. Il s'agit d'une indication positive que les taux de persévérance sont peut-être en train de revenir à la moyenne habituelle.

De plus, en raison de la diminution pluriannuelle des cohortes de nouveaux étudiants, en particulier au premier cycle, on prévoit que le nombre total d'inscriptions à la Laurentienne continuera d'être inférieur d'une année à l'autre (facteur de répercussion). Toutefois, l'amélioration des taux de persévérance et un nombre d'inscriptions plus élevé que prévu en 2022-2023 contribueront à atténuer temporairement la taille réduite des nouvelles cohortes.

*Laurentian University Consortium for Student Retention Data Exchange (CSRDE)



Résultats consolidés

> État des opérations

Pour 2023-2024, la Laurentienne s'attend à générer un excédent des revenus sur les dépenses de 8,2 millions de dollars, avec des revenus de 196 millions de dollars et des dépenses de 187,9 millions de dollars. En comparaison, l'excédent des revenus sur les dépenses était de 4,9 millions de dollars dans le plan financier

fourni au MCU dans le cadre du financement du prêt de sortie à l'automne 2022. En excluant les coûts de restructuration, l'Université prévoit de réaliser un excédent des revenus sur les dépenses de 16,4 millions de dollars contre 26,5 millions de dollars en 2022-2023.

En résumé :

	Réels 2021-22	Prévisions 2022-23	Budget 2023-24	Prévisions 2024-25	Prévisions 2025-26
Revenus	185 382 \$	186 615 \$	196 081 \$	193 066 \$	193, 480 \$
Dépenses	148 637 \$	160 126 \$	179 671 \$	183 611 \$	186 089 \$
Restructuration et coûts liés à la LACC	19 955 \$	(182 019) \$	8 200 \$	8 200 \$	8 200 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	16 790 \$	208 508 \$	8 210 \$	1 255 \$	(809) \$



Revenus

> Subventions et contrats de fonctionnement

De récentes communications du MCU concernant l'activation du financement basé sur le rendement prévu dans l'entente de mandat stratégique (EMS 3) ont indiqué que le financement reposera sur la mesure du rendement à partir de l'année 4 (2023-2024) à une proportion de 10 % à l'échelle du système, et que le ministère reportera la décision sur le niveau d'activation de l'année 5 (2024-2025) en attendant les résultats de l'étude du groupe Blue-Ribbon.

Pour la Laurentienne, les subventions gouvernementales combinées de base et de rendement devraient rester relativement stables au cours de la période de planification. Bien que l'Université s'attende à une réduction des subventions de base en raison de la baisse des prévisions d'inscriptions, l'engagement

du MCU de fournir un corridor d'inscription et une protection du rendement dans les années à venir, jusqu'à un maximum de 22 millions de dollars, compensera ce manque à gagner. Les subventions et contrats sont budgétisés à 85 millions de dollars et comprennent 1,8 million de dollars provenant de l'engagement du MCU de protéger les subventions. Par rapport à l'an dernier, les subventions et contrats sont inférieurs de 6,2 millions de dollars, principalement en raison d'une subvention spéciale unique de 6 millions de dollars reçue en 2022-2023 pour aider les petits et moyens établissements à faire face à certaines incidences financières de la COVID-19. Le paiement de ce montant a été retardé en raison du processus lié à la LACC.

> Droits de scolarité

Le 2 mars 2023, le MCU a publié son cadre des droits de scolarité 2023-2024 pour les étudiants canadiens. Les droits de scolarité des étudiants de l'Ontario demeureront gelés, mais ceux des étudiants de l'extérieur de la province pourront être augmentés d'un maximum de 5 %. Le ministère a également donné aux universités la possibilité d'augmenter les droits de scolarité des étudiants canadiens pour les programmes dont les droits sont inférieurs à la moyenne du secteur pour un maximum de trois programmes, sous réserve de son approbation. Les augmentations s'appliqueraient aux étudiants de première année et seraient plafonnées à 7,5 % par an. La Laurentienne demandera l'autorisation d'augmenter les droits de scolarité pour les programmes d'informatique, de génie et de maîtrise en architecture à partir de 2024-2025 seulement. Pour 2023-24, l'Université propose également une augmentation de 1 % des droits de scolarité pour les étudiants canadiens hors province, ce qui porterait la différence avec les étudiants ontariens à 7 %. L'Université envisage d'augmenter les droits de scolarité des étudiants étrangers de 5 % pour la plupart des programmes.

Les droits des étudiants étrangers ne font pas partie du cadre provincial des droits de scolarité et sont soumis aux facteurs du marché. Pour les déterminer, l'Université se base sur le secteur universitaire de l'Ontario, y compris les établissements de taille semblable.

Les revenus des droits de scolarité budgétisés pour 2023-2024 s'élèvent à 55,6 millions de dollars, contre 48,8 millions de dollars en 2022-2023. Cette augmentation est due à l'augmentation des revenus des droits (principalement des étudiants étrangers) et aux inscriptions plus élevées que prévu après le processus lié à la LACC. Les revenus des droits de scolarité budgétisés pour 2023-2023 sont supérieurs de 7 millions de dollars aux 47,5 millions de dollars indiqués dans le plan financier du MCU. Bien que favorable, l'augmentation des revenus des droits de scolarité découle principalement de l'inscription d'étudiants étrangers à des programmes d'études supérieures à court terme (basés sur des cours) en génie et en informatique, et ne durera peut-être pas.

> Subventions et contrats de recherche

Les revenus des subventions et contrats de recherche sont comptabilisés en tant que revenus dans l'année au cours de laquelle les dépenses correspondantes sont engagées. Nous supposons que les revenus de recherche et les dépenses connexes (salaires et avantages sociaux des chercheurs, recherche et dépenses non opérationnelles) sont constants tout au long de la période de prévision. Les subventions et contrats de recherche budgétisés pour 2023-2024 totalisent 20,4 millions de dollars, contre 18,2 millions de dollars pour l'exercice précédent, et comprennent 4,1 millions de dollars associés à des subventions et contrats de recherche différés antérieurs au processus lié à la LACC.

Au 30 avril 2022, les subventions et contrats de recherche différés s'élevaient à 37,3 millions de dollars. Ce passif représente les subventions de recherche non dépensées, dont 30,5 millions de dollars se rapportent

à des fonds reçus avant le dépôt de la demande en vertu de la LACC en février 2021 et sont susceptibles de faire l'objet d'un compromis. En décembre 2020, l'Université a ouvert des comptes bancaires distincts pour conserver les futurs apports affectés, mais avant cette date, ils étaient déposés dans le compte bancaire de fonctionnement et utilisés à d'autres fins. L'Université continue d'évaluer le financement des programmes et des activités auxquels ces apports différés se rapportent et, en 2023-2024, elle prévoit de financer 4,1 millions de dollars provenant de la recherche et 1,8 million de dollars provenant d'autres apports différés antérieurs à décembre 2020. Les dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles ont été engagées et les revenus des apports différés connexes sont comptabilisés pour correspondre aux dépenses.

> Amortissement des apports différés en immobilisations

Les apports différés en immobilisations représentent le montant non dépensé et non amorti des dons et des subventions reçus pour l'achat d'immobilisations, qui sont amortis sur leur durée de vie. Au 30 avril 2022,

le total des apports différés en immobilisations non dépensés et non amortis s'élevait à 123,5 millions de dollars, dont 5,1 millions de dollars seront amortis dans les revenus en 2023-2024.

> Ventas et services (opérations auxiliaires)

Les ventes et services représentent les opérations auxiliaires de l'Université qui sont le logement, les services de restauration et du campus, le stationnement et le centre d'impression. Les services auxiliaires sont censés générer des revenus suffisants pour couvrir leurs coûts de fonctionnement et d'investissement (entretien différé). De plus, ils doivent maintenir des réserves de fonctionnement pour couvrir les imprévus. Le Conseil a approuvé le 17 février le budget auxiliaire 2023-2024 qui indique des revenus totaux de

9,1 millions de dollars, des dépenses de fonctionnement de 5,7 millions de dollars et 1,7 million de dollars pour des projets d'entretien différé, soit un excédent prévu des revenus sur les dépenses au budget de 1,6 million de dollars. Ce chiffre est à comparer à l'excédent prévu de 1,7 million de dollars en 2022-2023. Les hypothèses budgétaires pour 2023-2024 prévoient une réduction ciblée de 10 % des frais de la résidence du Collège universitaire, et aucune augmentation des autres frais de résidence et de stationnement.

> Autres frais et revenus

Les autres frais et revenus sont les frais d'administration, les apports affectés réalisés pour les bourses d'études et d'aide, les frais obligatoires, les étudiants parrainés, les revenus de placement et d'autres éléments. Le budget 2023-2024 pour ces postes représente 20,9 millions de dollars, soit une augmentation de 10,6 millions de dollars par rapport aux frais et revenus de 2022-2023

de 14,9 millions de dollars. Cette augmentation est attribuable à la hausse des intérêts perçus sur les soldes de trésorerie (4,2 millions de dollars), au transfert de fonds des fonds de dotation pour les bourses d'études et à des fins particulières (1,8 million de dollars), et aux apports différés pour les bourses d'études (0,6 million de dollars).



Dépenses

> Salaires et avantages sociaux

Les salaires et avantages sociaux budgétisés en 2023-2024 s'élèvent à 105,9 millions de dollars, contre 96,7 millions de dollars en 2022-2023. L'augmentation de 9,2 millions de dollars provient en partie de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux dans le domaine de la recherche (1 million de dollars), compensée par les revenus et contrats correspondants de recherche. Le reste de l'augmentation, soit 8,2 millions de dollars, provient

de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux (1,9 million de dollars), du financement des postes vacants reportés de 2022-2023 (2,2 millions de dollars) et du financement de 52,75 nouveaux postes (4,1 millions de dollars). Les salaires et avantages sociaux budgétisés pour 2023-2024 sont supérieurs de 6,1 millions de dollars aux 99,4 millions de dollars inclus dans le plan financier du MCU de novembre 2022.

> Dépenses de fonctionnement

À 19,2 millions de dollars, les dépenses de fonctionnement prévues au budget sont supérieures de 3,8 millions de dollars à celles de 2022-2023. Elles représentent les coûts associés au soutien des activités d'enseignement et de recherche et comprennent entre autres le fonctionnement des facultés et le soutien administratif, les services de bibliothèque, la technologie de l'information, les assurances, les services juridiques, la vérification et la consultation. Le processus lié à la LACC a obligé à réduire les dépenses de fonctionnement et de recherche de 2022-2023 qui doivent être augmentées dans les domaines suivants :

- Investissements dans les technologies de l'information (1,2 million de dollars), pour renouveler le matériel et couvrir l'augmentation des coûts des logiciels;
- Ressources humaines (0,4 million de dollars), pour financer les activités de recrutement et les

avantages sociaux;

- Soutien à l'enseignement (1,2 million de dollars), pour les Affaires francophones et le Vice-rectorat aux études afin de couvrir les augmentations importantes attribuables aux examens de programmes, aux agréments et autres qui ont été reportés pendant la pandémie de la COVID et le processus lié à la LACC, et pour les Affaires étudiantes;
- D'autres augmentations sont liées au soutien à la recherche et aux cycles supérieurs, au marketing, aux assurances, etc.

Les dépenses de fonctionnement et de recherche comprennent également des intérêts plus élevés sur le financement du prêt du MCU (de 1,5 million de dollars à 2,1 millions de dollars).

> Ventas et services (opérations auxiliaires)

Les dépenses de fonctionnement de 3,9 millions de dollars budgétisées pour 2023-2024, contre 3,8 millions

de dollars l'année précédente, sont liées à l'augmentation générale des coûts annuels.

> Dépenses de recherche et non opérationnelles

Les dépenses de recherche et non opérationnelles sont budgétisées à 9,2 millions de dollars, contre 7,1 millions de dollars pour l'exercice précédent, et concernent les apports différés antérieurs à

décembre 2020 liés au financement de subventions de recherche non dépensées pouvant faire l'objet d'un compromis (*voir la note ci-dessous sous Apports différés*).

> Occupation

Les frais d'occupation comprennent principalement les dépenses liées aux services publics (chauffage, électricité, eau), aux taxes municipales, au nettoyage, à la location de locaux et à l'entretien des bâtiments (à l'exclusion des projets d'entretien différé). Les frais

d'occupation devraient s'élever à 9,6 millions de dollars en 2023-2024, contre 7,9 millions de dollars en 2022-2023. L'augmentation est liée aux coûts permanents d'entretien des installations du campus.

> Programme de renouvellement des installations et renouvellement des immobilisations auxiliaires

Les dépenses budgétisées de 3,3 millions de dollars (2,7 millions en 2022-2023) font partie du plan de renouvellement des installations et d'entretien différé

de 8,5 millions de dollars approuvé par le Conseil en février 2023, dont une partie est comptabilisée dans les dépenses de fonctionnement.

> Bourses d'études et d'aide

Les bourses d'études et d'aide provenant du fonds de fonctionnement représentent le soutien aux étudiants sous forme de subvention et de financement des droits de scolarité, et incluent entre autres les droits de scolarité réservés pour les bourses d'aide et d'études supérieures. Les bourses d'études et d'aide provenant de la recherche, des fonds de dotation et des dons

devraient s'élever à un peu moins de 17 millions de dollars en 2023-2024, comparativement à 15,7 millions de dollars l'année précédente, et comprennent les apports différés antérieurs au processus lié à la LACC, ainsi que la distribution accrue des revenus des fonds de dotation.

> Amortissement des immobilisations

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative : bâtiments 40 ans, matériel et mobilier 7 ans, et améliorations du site 15 ans. Les constructions

en cours ne sont pas amorties tant que les travaux ne sont pas finis et que les installations ne sont pas mises en service. L'amortissement budgétisé des immobilisations représente 9,3 millions de dollars pour 2023-2024, contre 9,8 millions de dollars en 2022-2023.

> Coûts de la restructuration

Pendant le processus lié à la LACC, la Laurentienne a accepté d'entreprendre un examen de son fonctionnement et de sa gouvernance. L'objectif de cet examen était de relever les possibilités d'améliorer la rentabilité et l'efficacité du Conseil et du Sénat, ainsi que d'évaluer les opérations internes, y compris, entre autres, les services des finances, des ressources humaines, de la gestion des risques, de la conformité et de la technologie de l'information. Le rapport de l'expert-conseil a été publié en janvier 2022 et comprenait une évaluation des stratégies, des modèles de prestation de services, des structures, des processus, des systèmes et des capacités des principales fonctions administratives,

ainsi qu'un résumé détaillé du travail nécessaire pour amener ces fonctions opérationnelles à un niveau de base d'efficacité et de rentabilité.

L'expert-conseil a estimé que le coût d'une telle transformation se situerait entre 26 millions et 32,5 millions de dollars sur trois ans, avec des coûts annuels supplémentaires d'amélioration continue estimés à entre 2 millions et 3 millions de dollars chaque année par la suite. Le budget 2023-2024 prévoit 7,2 millions de dollars en dépenses de fonctionnement et 0,8 million de dollars en dépenses d'immobilisations.

> Coûts liés à l'application de la LACC

Le budget 2023-2024 comprend les coûts de la restructuration en vertu de la LACC de 1 million de dollars ainsi que les honoraires et dépenses des avocats de la Laurentienne, du contrôleur et de ses avocats, des avocats indépendants du Conseil des gouverneurs, en ce qui concerne l'administration continue et la mise en œuvre du Plan, y compris ce qui suit :

l'administration de la résolution des réclamations non résolues, les négociations concernant les actifs immobiliers désignés, les distributions aux créanciers, la liaison avec les créanciers et la réponse à leurs demandes de renseignements, ainsi que d'autres activités qui pourraient être nécessaires.



Budget des immobilisations

La Laurentienne prévoit d'investir 9,8 millions de dollars dans des projets d'immobilisations en 2023-2024 : renouvellement des installations et entretien différé d'une valeur de 7,6 millions de dollars (y compris les opérations auxiliaires), et mise à niveau de l'infrastructure de la TI et transformation des

immobilisations de 1,4 million de dollars (0,8 million de dollars pour la transformation et 0,5 million de dollars pour la mise à niveau de la TI). Le Conseil des gouverneurs a approuvé en février un plan détaillé pour les projets de renouvellement des installations et d'entretien différé (annexe F).



Évolution de l'actif et du passif

Le budget de l'Université pour 2023-2024 fait état d'un actif net disponible de 24,3 millions de dollars, ce qui est supérieur aux prévisions de 21,6 millions de dollars pour 2022-2023, les principales différences étant l'excédent des revenus sur les dépenses de 8,2 millions de dollars prévu pour 2023-2024 moins le financement de 5,1 millions de dollars pour couvrir les apports différés à la recherche et autres apports antérieurs au processus

lié à la LACC. La Laurentienne prévoit de terminer l'année avec une encaisse et des placements à court terme de 94,1 millions de dollars, comparativement à 94,6 millions de dollars en 2022-2023. Le plan financier du MCU fait état d'une encaisse et de placements à court terme de 99,5 millions de dollars à la fin de 2023-2024.

> Biens à vendre

L'Université a indiqué que, dans le cadre du Plan de transaction et d'arrangements, elle vendrait certains biens immobiliers à la province pour un montant de 53,5 millions de dollars. Cet arrangement fait l'objet d'un accord de principe que le gouvernement n'a pas encore approuvé. Par conséquent, ces biens seront

considérés comme des « biens détenus en vue de la vente ». L'Université ne s'attend pas à conclure la vente de ces actifs en 2023-2024 et, par conséquent, ne prévoit pas de réaliser des gains/pertes sur les apports différés en immobilisations en 2023-2024.

> Apports différés

En 2022-2023, les apports différés s'élèvent à environ 36,6 millions de dollars. Il s'agit des apports externes affectés à la recherche et à d'autres dépenses qui seront engagées au cours des exercices ultérieurs et se composent de subventions de recherche, d'autres subventions et contrats, ainsi que de bourses d'études et d'aide. En décembre 2020, l'Université a créé des comptes bancaires distincts pour conserver les apports futurs reçus à des fins d'affectation. Auparavant, les apports reçus à des fins d'affectation étaient déposés dans le compte bancaire de fonctionnement et s'élevaient à 30,5 millions de dollars en avril 2022.

Les apports différés antérieurs à décembre 2020 représentaient des subventions de recherche non dépensées sans financement correspondant et susceptibles de faire l'objet d'un compromis. À la suite du processus lié à la LACC, l'Université continue d'évaluer le financement des programmes et des activités auxquels ces apports différés se rapportent et prévoit de financer un peu moins de 6 millions de dollars des apports différés antérieurs à décembre 2020 (4,1 millions de dollars pour la recherche et 1,8 million de dollars pour d'autres, comme le don de l'École des mines Goodman).

> Financement du prêt du MCU

Le 21 octobre 2022, l'Université a finalisé son accord de prêt avec le gouvernement provincial afin d'obtenir 35 millions de dollars pour refinancer son prêt de débiteur-exploitant lors de la mise en œuvre du plan découlant du processus lié à la LACC. L'accord exige de rembourser les intérêts et le capital sur une période de 15 ans. En 2023-2024, le paiement total de

la dette s'élèvera à 3,6 millions de dollars, dont 2,1 millions de dollars de capital et 1,5 million de dollars d'intérêts. L'accord de prêt est assorti de diverses conditions, y compris des engagements financiers, qui influenceront la gestion des ressources financières de l'Université pendant qu'il est en vigueur.



Annexe A - Budget consolidé

Laurentian University in \$CAD (000's)	Actual 2021-22	Forecast 2022-23	Budget 2023-24	Projection 2024-25	Projection 2025-26
Consolidated Projected Statement of Operations					
Revenues					
Tuition Fees	54,005	48,799	55,603	55,837	56,248
Operating Grants and contracts	79,568	91,206	84,965	84,237	83,984
Research Grants and contracts	19,488	18,054	20,449	20,202	19,496
Amortization of Deferred Capital Contribution	5,621	5,340	5,073	2,410	2,289
Sales and Services	10,768	8,879	9,097	9,590	10,574
Other fees and income	15,932	14,337	20,894	20,790	20,889
Total Revenues	185,382	186,615	196,081	193,066	193,480
Expenses					
Operating Salaries & Benefits	92,770	96,688	105,968	109,727	112,368
Operating expenses	10,028	15,450	19,235	22,025	22,120
Sales and Services (Ancillary Expenses)	3,834	3,782	3,964	4,076	4,192
Research and Non-Operating Expenses	11,213	7,051	9,247	9,192	9,037
Occupancy (Operating)	6,973	7,876	9,606	9,777	9,955
FRP & Ancillary Capital Renewal Expenses	456	2,717	3,260	2,781	2,781
Scholarships and bursaries	6,110	7,444	7,501	7,537	7,573
Scholarship and Bursaries (Research, Endowment and Donations)	4,095	8,212	9,474	9,406	9,208
Amortization of capital assets	10,321	9,806	9,315	7,079	6,939
Interest costs	2,837	1,100	2,101	2,011	1,916
Total Expenses	148,637	160,126	179,671	183,611	186,089
Operating Surplus/(Deficit) Before Extraordinary Items	36,745	26,489	16,410	9,455	7,391
Extraordinary Items:					
Renewal Costs - Administrative and IT infrastructure		(500)	(7,200)	(7,200)	(7,200)
Restructuring Costs	(15,655)	(7,500)	(1,000)	(1,000)	(1,000)
Change in Liabilities - Subject to the plan		138,719			
Gain on Deferred Capital Contributions from Assets for sale		61,742			
Loss on Assets for Sale	(4,300)	(10,442)			
OPERATING SURPLUS AFTER EXTRAORDINARY ITEMS	16,790	208,508	8,210	1,255	(809)
Cash Impact from Changes on Balance Sheet					
Amortization of Capital Assets	10,321	9,806	9,315	7,079	6,939
Amortization of Deferred Capital Contribution	(5,621)	(5,340)	(5,073)	(2,410)	(2,289)
Change in non-cash working capital	5,642		1,000		-
Change in Liabilities - Subject to the Plan	5,399	(138,719)			
Financing activities	14,607	(592)	1,794	1,225	1,130
Investing activities	283				
Capex and Investment in Academic Programming	(368)	(750)	(9,770)	(8,891)	(8,891)
Research Spending (Pre-filing)		(2,593)	(3,527)	(2,645)	(1,628)
Other Deferred Contributions (Pre-filing)		(1,445)	(2,438)	(2,438)	(2,438)
Admin Reserve Payment		(1,000)			
Distribution Pool Payment		(6,000)	-	6,000	-
Loss on Assets for Sale		10,440			
Gain on Deferred Capital Contributions from Assets for Sale		(61,742)			
Change in Cash Position	47,053	10,573	(489)	(825)	(7,986)



Annexe A - Budget consolidé

Laurentian University in \$CAD (000's)	Actual 2021-22	Forecast 2022-23	Budget 2023-24	Projection 2024-25	Projection 2025-26
Consolidated Projected Statement of Financial Position					
Assets					
Cash and short-term investments	84,018	94,591	94,102	93,277	85,291
Accounts receivable	14,560	14,561	14,561	14,561	14,561
Prepaid expenses	2,757	3,757	2,757	2,757	2,757
Investments	61,892	47,898	47,898	47,898	47,898
Capital assets	253,432	182,849	183,304	185,116	187,068
Accounts receivable (long term)	73	73	73	73	73
Assets Held for Sale		53,500	53,500	0	0
Total Assets	416,732	397,229	396,195	343,682	337,648
Liabilities					
Account payable and accrued liabilities	19,592	19,592	19,593	19,593	19,593
Accrued vacation pay	2,340	2,340	2,340	2,340	2,340
Deferred revenue	2,547	2,547	2,547	2,547	2,547
Liabilities subject to the Plan	192,219	47,500	47,500	0	0
Short term loan	35,000	0	0	0	0
Deferred Contributions	40,607	36,569	30,603	25,520	21,454
Long term debt		34,408	32,942	31,386	29,735
Deferred capital contributions	123,524	59,112	57,299	57,670	58,162
Employee future benefits liabilities	5,337	5,337	5,337	5,337	5,337
Total Liabilities	421,166	207,405	198,161	144,393	139,168
Unrestricted	(65,682)	20,415	23,097	20,130	15,080
Internally Restricted	1,164	1,164	1,164	1,164	1,164
Investment in Capital Assets	18,474	126,615	132,143	136,365	140,606
Endowments	60,961	46,967	46,967	46,967	46,967
Employee future benefits	(19,351)	(5,337)	(5,337)	(5,337)	(5,337)
Total	(4,434)	189,824	198,034	199,289	198,480



Annexe A - Budget consolidé

Laurentian University in \$CAD (000's)	Actual 2021-22	Forecast 2022-23	Budget 2023-24	Projection 2024-25	Projection 2025-26
Projected Cash Flow and Financial Ratios					
Cash Flow at Year-end					
Cash Balance at Beginning of Year	36,965	84,018	94,591	94,102	93,277
Net Cash flows from Operating Activities	32,531	22,953	7,487	6,841	(225)
Net Cash flows from Investing Activities	14,607	(750)	1,794	1,225	1,130
Net Cash flows from Financing Activities	(85)	(11,630)	(9,770)	(8,891)	(8,891)
Cash Balance at Year End	84,018	94,591	94,102	93,277	85,291
Expendable Net Assets					
Unrestricted Net Assets	(65,682)	20,415	23,097	20,130	15,080
Internally Restricted Net Assets	1,164	1,164	1,164	1,164	1,164
Expendable Net Assets	(64,518)	21,579	24,261	21,294	16,244
Financial Ratios per loan covenants:					
i) NET INCOME/LOSS RATIO (MIN. 1.5% after year 6)	9.1%	111.7%	4.2%	0.7%	-0.4%
i) NET INCOME/LOSS RATIO (MIN. 1.5% after year 6) (without transformation and restructuring expenses)	19.8%	14.2%	8.4%	4.9%	3.8%
ii) PRIMARY RESERVE RATIO (MIN. 30 DAYS starting in 4th year)	-161.3	46.5	46.9	40.0	29.6
iii) IN YEAR EXCESS OF REVENUE >0 STARTING 6TH YEAR	16,790	208,508	8,210	1,255	(809)
iii) IN YEAR EXCESS OF REVENUE >0 STARTING 6TH YEAR) (without transformation and restructuring expenses)	36,745	26,489	16,410	9,455	7,391
iv) EXPENDABLE NET ASSETS >0 AFTER YEAR 6)	(64,518)	21,579	24,261	21,294	16,244
v) DEBT COVERAGE RATIO > 1:1 AFTER YEAR 2	7.3%	10.3%	11.3%	12.5%	12.3%
vi) NET OPERATING REVENUE (MIN. 5%) Year 6	17.55%	39.79%	6.86%	3.07%	1.99%
vi) NET OPERATING REVENUE (MIN. 5%) (without restructuring costs)	17.55%	40.06%	10.53%	6.80%	5.71%
Interest Burden Ratio	1.91%	0.69%	1.17%	1.10%	1.03%
VIABILITY RATIO (MIN. 30%)	-187.7%	59.3%	70.1%	64.1%	50.7%



Annexe B - Budget de fonctionnement (états)

Statement 1

Laurentian University • 2022-23 to 2025-26 BUDGET

In thousands (000's)

	Forecast 2022-2023	Budget 2023-2024	Projected 2024-2025	Projected 2025-2026
OPERATING FUND				
REVENUES				
GRANTS	86,207	79,865	79,156	78,303
CORE & PERFORMANCE PROTECTION	2,282	1,840	2,300	2,900
TUITION	47,370	54,207	54,317	54,653
MICRO CREDENTIAL	400	600	700	750
CENTER FOR ACADEMIC DEVELOPMENT	773	797	820	845
MISCELLANEOUS & OTHER	7,592	11,508	11,404	11,503
	144,625	148,817	148,697	148,955
EXPENSES				
ACADEMIC	61,829	66,157	69,756	71,779
STUDENT SERVICES	10,664	11,148	11,168	11,320
ACADEMIC SUPPORT	15,273	17,676	17,849	18,316
NON-ACADEMIC	16,690	20,270	20,093	20,477
PHYSICAL PLANT	11,240	13,172	13,411	13,665
DEBT REPAYMENT	1,476	3,567	3,567	3,567
LEASE COSTS MCU	1,000	1,000	4,000	4,000
	118,172	132,990	139,845	143,124
SURPLUS (DEFICIT) DIRECT OPERATING FUND	26,453	15,827	8,852	5,831
OTHER EXPENSES				
Transformation Costs	500	7,200	7,200	7,200
CCAA related costs	7,500	1,000	1,000	1,000
	8,000	8,200	8,200	8,200
SURPLUS (DEFICIT) OPERATING FUND	18,453	7,627	652	(2,369)
CAPITAL EXPENSES SUPPORTED BY OPERATING FUND				
FACILITY RENEWAL EXPENSES	2,781	2,410	2,781	2,781
DEFERRED MAINTENANCE	3,046	3,446	3,046	3,046
FACILITY RENEWAL GRANT	(2,781)	(2,410)	(2,781)	(2,781)
PLANNED DISTRIBUTION POOL	7,000	0	(6,000)	0
CAPITAL - TRANSFORMATION AND IT RENEWAL	950	1,350	1,350	1,350
	10,996	4,796	(1,604)	4,396
NET OPERATING FUND AFTER CAPITAL EXPENDITURES	7,457	2,831	2,256	(6,765)
ANCILLARY FUND				
REVENUES	8,879	9,097	9,590	10,574
EXPENSES	5,493	5,737	5,874	6,015
SURPLUS (DEFICIT) ANCILLARY FUND	3,385	3,360	3,716	4,559
NET CAPITAL RENEWAL ANCILLARY FUND	(1,715)	(1,715)	(1,715)	(1,714)
SURPLUS (DEFICIT) ANCILLARY FUND	1,671	1,645	2,001	2,845
NET CASH SURPLUS (DEFICIT)	9,127	4,476	4,257	(3,921)



Annexe B - Budget de fonctionnement (états)

Statement 2

Laurentian University • 2022-23 to 2025-26 REVENUES

In thousands (000's)

	Forecast 2022-2023	Budget 2023-2024	Projected 2024-2025	Projected 2025-2026
GRANTS				
CORE OPERATING GRANT	27,711	22,191	19,431	19,431
CORE DECLINE	(1,500)	(1,800)	(2,200)	(2,800)
CORE PROTECTION	1,500	1,800	2,200	2,800
PERFORMANCE	27,076	32,557	35,297	35,297
SMA3 PERFORMANCE RISK	(782)	(40)	(100)	(100)
PERFORMANCE PROTECTION	782	40	100	100
BILINGUAL	8,314	8,314	8,314	8,314
NORTHERN	6,170	6,170	6,170	6,170
ABORIGINAL	806	806	806	806
MUNICIPAL TAXES	494	494	494	494
SPECIAL PURPOSE - OTHER (Note 1)	1,122	1,122	1,122	1,122
SPECIAL PURPOSE -DISABILITY	355	355	355	355
SPECIAL PURPOSE - FRENCH LANGUAGE	3,028	3,028	3,028	3,028
INTERNATIONAL STUDENT RECOVERY	(307)	(299)	(310)	(331)
MIDWIFERY	0	0	0	0
NURSING GRANT	2,669	2,669	2,669	2,669
NURSING PRACTITIONER	668	668	668	668
FEDERAL INDIRECT RESEARCH SUPPORT	2,095	2,085	1,866	1,633
HEALTH CANADA GRANT	1,544	1,544	1,544	1,544
MINISTRY OF HEALTH	741	0	0	0
FACILITIES RENEWAL PROGRAM	2,781	2,410	2,781	2,781
FACILITIES RENEWAL PROGRAM- FEDS	0	0	0	0
COVID-19 EMERGENCY FUNDING	6,000	0	0	0
DISTRIBUTION TO FEDERATED INSTITUTIONS	0	0	0	0
TOTAL GRANTS	91,270	84,116	84,237	83,984
TUITION				
DOMESTIC TUITION FEE	37,313	37,671	37,757	37,911
INTERNATIONAL TUITION FEE	10,807	17,286	17,310	17,491
MICRO CREDENTIAL	400	600	700	750
CENTER FOR ACADEMIC DEVELOPMENT	773	797	820	845
ALLOWANCE FOR BAD DEBT	(750)	(750)	(750)	(750)
DISTRIBUTION TO FEDERATED INSTITUTIONS	0	0	0	0
TOTAL TUITION	48,543	55,603	55,837	56,248
MISCELLANEOUS INCOME	7,592	11,508	11,404	11,503
TOTAL OPERATING REVENUES	147,406	151,227	151,478	151,736
ANCILLARY INCOME	8,879	9,097	9,590	10,574
TOTAL REVENUE	156,284	160,324	161,069	162,309

Note

1. Special Purpose - Other includes OPAIP, Credit transfer Grant, Mental Health Grant and Clinical Simulation Grant



Annexe B - Budget de fonctionnement (états)

Statement 3

Laurentian University • 2022-23 to 2025-26 EXPENDITURES

In thousands (000's)

	Forecast 2022-2023	Budget 2023-2024	Projected 2024-2025	Projected 2025-2026
ACADEMIC				
SCIENCE, ENGINEERING & ARCHITECTURE	19,085	19,543	20,467	21,258
HEALTH	18,948	20,946	21,215	21,809
ARTS	8,418	10,637	10,802	11,093
MANAGEMENT	5,791	6,524	6,663	7,060
EDUCATION	0	0	0	0
GRADUATE TEACHING ASSISTANTS	4,570	4,645	4,718	4,792
LAURENTIAN ONLINE	2,464	2,346	2,496	2,543
PROFESSIONAL ALLOWANCE & START-UP	696	831	821	826
GOODMAN SCHOOL OF MINES	251	258	261	266
PROVISION	1,606	427	2,313	2,133
	<u>61,829</u>	<u>66,157</u>	<u>69,756</u>	<u>71,779</u>
STUDENT SERVICES				
STUDENT SERVICES	5,383	5,867	5,887	6,039
SCHOLARSHIPS	5,281	5,281	5,281	5,281
	<u>10,664</u>	<u>11,148</u>	<u>11,168</u>	<u>11,320</u>
ACADEMIC SUPPORT				
RESEARCH	2,093	2,548	2,579	2,617
LIBRARY	3,560	3,908	4,046	4,218
ACADEMIC SUPPORT & OTHER ACADEMIC	9,153	10,722	10,678	10,923
FACULTY OF GRADUATE STUDIES	466	497	546	559
	<u>15,273</u>	<u>17,676</u>	<u>17,849</u>	<u>18,316</u>
NON ACADEMIC				
ADMINISTRATION	8,565	10,272	10,123	10,278
INFORMATION & COMM TECHNOLOGY	5,462	6,622	6,687	6,855
EXTERNAL RELATIONS	2,519	3,231	3,138	3,199
INDIRECT RESEARCH GRANT DISTRIBUTION	145	145	145	145
	<u>16,690</u>	<u>20,270</u>	<u>20,093</u>	<u>20,477</u>
PHYSICAL PLANT	<u>11,240</u>	<u>13,172</u>	<u>13,411</u>	<u>13,665</u>
DEBT SERVICING (INTEREST & PRINCIPAL)	1,476	3,567	3,567	3,567
LEASE COSTS MCU	1,000	1,000	4,000	4,000
	<u>118,172</u>	<u>132,990</u>	<u>139,845</u>	<u>143,124</u>
OTHER EXPENSES				
Transformation Costs	500	7,200	7,200	7,200
CCAA related costs	7,500	1,000	1,000	1,000
	<u>8,000</u>	<u>8,200</u>	<u>8,200</u>	<u>8,200</u>
CAPITAL EXPENSES SUPPORTED BY OPERATING				
FACILITY RENEWAL EXPENSES	2,781	2,410	2,781	2,781
DEFERRED MAINTENANCE	3,046	3,446	3,046	3,046
IT RENEWAL CAPITAL	950	1,350	1,350	1,350
PLANNED DISTRIBUTION POOL	7,000	0	(6,000)	0
	<u>13,777</u>	<u>7,206</u>	<u>1,177</u>	<u>7,177</u>
Ancillary Expense	5,493	5,737	5,874	6,015
Net Capital Renewal Ancillary	<u>1,715</u>	<u>1,715</u>	<u>1,715</u>	<u>1,714</u>
TOTAL	<u>147,157</u>	<u>155,848</u>	<u>156,811</u>	<u>166,231</u>



Annexe B - Budget de fonctionnement (états)

Statement 4

Laurentian University • 2022-23 to 2025-26 ANALYSIS ON OPERATING EXPENSES
In thousands (000's)

	Forecast 2022-2023	Budget 2023-2024	Projected 2024-2025	Projected 2025-2026
SALARIES & BENEFITS	85,351	93,081	96,938	99,908
SCHOLARSHIPS & BURSARIES (Graduate and Undergraduate)	7,460	7,501	7,537	7,573
OPERATING EXPENSES	16,009	19,235	22,025	22,120
OCCUPANCY	7,876	9,606	9,777	9,956
DEBT REPAYMENT	1,476	3,567	3,567	3,567
TOTAL	118,172	132,990	139,845	143,124



Annexe B - Budget de fonctionnement (états)

Statement 5

Laurentian University • FTE PROJECTIONS

	Forecast 2022-23	Budget 2023-24	Projected 2024-25	Projected 2025-26
Faculty	232.5	250.5	250.5	252.5
Non-Faculty	320.7	353.9	351.9	352.9
Academic and Non-Academic Senior Leaders	19.0	21.5	21.5	21.5
TOTAL	572.2	625.9	623.9	626.9



Annexe B - Budget de fonctionnement (états)

Statement 6

Laurentian University • 2022-2023 to 2025-2026 ANCILLARIES
In thousands (000's)

	Forecast 2022-2023	Budget 2023-2024	Projected 2024-2025	Projected 2025-2026
REVENUES				
HOUSING/FOOD/CAMPUS SERVICES	7,450	7,616	7,957	8,765
PARKING	1,200	1,200	1,325	1,473
PRINT HUB & COPIER	228	281	308	336
	8,879	9,097	9,590	10,574
SALARIES & BENEFITS				
HOUSING/FOOD/CAMPUS SERVICES	1,280	1,416	1,438	1,457
PARKING	128	132	133	136
PRINT HUB & COPIER	223	225	227	230
	1,632	1,773	1,799	1,823
OPERATING				
HOUSING/FOOD/CAMPUS SERVICES	3,319	3,414	3,508	3,605
PARKING	486	495	503	513
PRINT HUB & COPIER	56	55	64	73
	3,862	3,964	4,076	4,192
CAPITAL RENEWAL AND DEFERRED MAINTENANCE	1,715	1,715	1,715	1,714
RESERVE FOR ANCILLARY	0	0	0	0
ANCILLARY SURPLUS (DEFICIT)	1,671	1,645	2,001	2,845



Annexe C - Hypothèses budgétaires

	Forecast 2022-23	Budget 2023-24	Projected 2024-25	Projected 2025-26
Tuition rates				
Domestic Tuition	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
International Tuition	1.0%	5.0%	5.0%	5.0%
NOTE:				
Non-Ontario Resident Domestic		1.0%		
Total number of students				
Domestic Undergrad	4,633	4,273	4,265	4,246
Domestic Graduate	542	561	557	587
International Undergrad	239	229	210	217
International Graduate	316	555	528	487
Total Stds	5,730	5,618	5,560	5,537
International Student Recovery	725	725	725	725
Ancillary Revenues				
Parking Fees	0.0%	0.0%	3.0%	3.0%
Residence Fees	0.0%	0.0%	3.0%	3.0%
Printing	0.0%	0.0%	3.0%	3.0%
Other				
Student Fees Protocol & Ancillary	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Digital fees	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Cleaning	2.0%	4.0%	3.0%	3.0%
Heating- Fuel	2.0%	3.0%	3.0%	3.0%
Electricity	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%
Water	5.0%	5.0%	5.0%	5.0%
Information Technology	3.0%	3.0%	3.0%	3.0%
Municipal Taxes	525,600	525,600	525,600	525,600
Municipal Taxes - SOA	11,000	13,000	13,400	13,800
Space Rental	736,320	736,320	736,320	736,320
Insurance	470,000	685,000	698,000	712,000



Annexe D - Prévisions des inscriptions

Fall FTE Enrolment*			Historic Enrolments			2023-24 Planned Enrolments				
Immigration Status	Academic Level	Admit Type	Historic Enrolments			YR 1	YR 2	YR 3	YR 4	YR 5
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Domestic	Undergraduate	New	1,765	1,195	1,176	1,086	1,125	1,227	1,360	1,360
		Returning	4,165	3,763	3,457	3,187	3,140	3,019	3,023	3,023
		Total	5,930	4,959	4,633	4,273	4,265	4,246	4,383	4,383
	Graduate	New	265	159	210	220	183	220	263	263
		Returning	373	395	331	341	374	367	394	394
		Total	638	554	542	561	557	587	657	657
	Total			6,568	5,513	5,175	4,834	4,822	4,833	5,040
International	Undergraduate	New	99	60	54	75	55	60	70	70
		Returning	231	230	185	154	155	157	162	162
		Total	330	290	239	229	210	217	232	232
	Graduate	New	56	46	155	209	50	63	81	81
		Returning	136	147	161	346	478	424	391	391
		Total	192	193	316	555	528	487	472	472
	Total			521	483	555	784	738	704	704
Grand Total			7,090	5,995	5,729	5,618	5,560	5,537	5,744	5,744

*total may not add up due rounding and aggregation at a higher level



Annexe E - Détails du budget de fonctionnement

Faculty and Non-Faculty FTE Complement • 2022-23 Forecast to 2023-24 Budget

Schools/Departments	22/23 Faculty	22/23 Non-Fac.	Net New FTEs		23/24 Faculty	23/24 Non-Fac.	Total Incr/(Decr.)
			Faculty	Non-Fac			
Academic							
Dean, Arts	1.00	7.00			1.00	7.00	0.00
School of Liberal Arts	18.00		2.00		20.00		2.00
School of Social Sciences	17.50		3.50		21.00		3.50
	36.50	7.00	5.50	0.00	42.00	7.00	5.50
Dean, Science & Engineering	1.00	4.00			1.00	4.00	0.00
School of Natural Sciences	33.50	9.50	(1.50)	1.50	32.00	11.00	0.00
Harquail School of Earth Sciences	10.00	2.50		0.50	10.00	3.00	0.50
Bharti School of Engineering & Computati	28.00	4.00	0.50	1.00	28.50	5.00	1.50
Central Analytical Facility		1.00				1.00	0.00
MacEwen School of Architecture	15.00	4.00			15.00	4.00	0.00
MacEwen School of Architecture		2.50		1.50		4.00	1.50
	87.50	27.50	(1.00)	4.50	86.50	32.00	3.50
Dean of Education and Health	2.00	3.00			2.00	3.00	0.00
School of Education	10.00	3.00	1.00	0.50	11.00	3.50	1.50
School of Human Kinetics & Health Scienc	19.50	3.00	1.00		20.50	3.00	1.00
School of Social Work	13.00	3.00	5.00		18.00	3.00	5.00
School of Nursing	22.00	4.70		4.50	22.00	9.20	4.50
School of Speech-Language Pathology	6.00	0.00		1.00	6.00	1.00	1.00
School of Indigenous Relations	7.00	2.00	2.50	1.00	9.50	3.00	3.50
	79.50	18.70	9.50	7.00	89.00	25.70	16.50
School of Mines		2.00				2.00	0.00
Dean, Management	1.00	5.00	1.00		2.00	5.00	1.00
School of Business Administration	24.00		3.00		27.00		3.00
School of Sports Management	5.00				5.00		0.00
	30.00	5.00	4.00	0.00	34.00	5.00	4.00
Centre for Continuing Learning		11.00		5.00		16.00	5.00
Total Academic	233.50	71.20	18.00	16.50	251.50	87.70	34.50
Academic Support							
Library	5.00	7.70	1.00	0.00	6.00	7.70	1.00
Student Services							
Career Services		2.00				2.00	0.00
Student Success		8.60				8.60	0.00
Health and Wellness		2.70				2.70	0.00
Couselling and Accessibility		9.00				9.00	0.00
Voyageur Recreation		2.00				2.00	0.00
Indigenous Student Services		3.50		1.00		4.50	1.00
Voyageur Athletics		4.00				4.00	0.00
Awards and Fees		7.00				7.00	0.00
	0.00	38.80	0.00	1.00	0.00	39.80	1.00



Annexe E - Détails du budget de fonctionnement

Faculty and Non-Faculty FTE Complement • 2022-23 Forecast to 2023-24 Budget

Schools/Departments	22/23 Faculty	22/23 Non-Fac.	Net New FTEs		23/24 Faculty	23/24 Non-Fac.	Total Incr/(Decr.)
			Faculty	Non-Fac			
Graduate Studies	1.00	3.00			1.00	3.00	0.00
Research							0.00
Vice-President Research		2.00				2.00	0.00
Research Services		4.75		1.00		5.75	1.00
Jim Fielding Innovation & Commercialization Space		2.00		(1.00)		1.00	(1.00)
Living with Lakes		1.00				1.00	0.00
Animal Care Facilities		0.25				0.25	0.00
	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00
Other Academic							
Centre for Academic Excellence		1.00		1.50		2.50	1.50
IT - Teaching and Learning		5.00				5.00	0.00
Vice-President Academic and Provost		3.00				3.00	0.00
Academic and Francophone Programs		0.00		2.00		2.00	2.00
Francophone Affairs		1.50		1.50		3.00	1.50
Consortium national de formation en santé (CNFS)		3.00				3.00	0.00
Domestic Recruitment		11.00				11.00	0.00
Laurentian International		5.00		2.00		7.00	2.00
Registrar and Service Innovation	1.00	7.50			1.00	7.50	0.00
Student Records		4.00				4.00	0.00
Admissions		8.00				8.00	0.00
Academic and Indigenous Programs	1.00	6.00			1.00	6.00	0.00
	2.00	55.00	0.00	7.00	2.00	62.00	7.00
Total Academic Support	8.00	114.50	1.00	8.00	9.00	122.50	9.00
Non-Academic							
President and Vice-Chancellor		3.00				3.00	0.00
Communications & Digital Strategy		3.00				3.00	0.00
Translation Services		2.00				2.00	0.00
Marketing		5.00		1.00		6.00	1.00
University Secretary		1.50		1.00		2.50	1.00
University Counsel		2.50				2.50	0.00
Institutional Planning		4.00				4.00	0.00
University Advancement		8.00		1.00		9.00	1.00
Vice-President Administration		2.00				2.00	0.00
Equity, Diversity and Human Rights Office		3.75		1.25		5.00	1.25
Human Resources & Organizational Development		10.00		0.75		10.75	0.75
Professional Relations		2.00		0.25		2.25	0.25
Financial Services		14.00				14.00	0.00
Budget and Payroll		7.00		1.00		8.00	1.00
Procurement, Contract & Risk		4.00				4.00	0.00
Information Technology		27.00				27.00	0.00
Campus Safety		13.00		1.00		14.00	1.00
Occupational Health & Safety		1.00				1.00	0.00
Facilities Services		20.00		2.00		22.00	2.00
Postal Services		2.00				2.00	0.00
Total Non-Academic	0.00	134.75	0.00	9.25	0.00	144.00	9.25



Annexe E - Détails du budget de fonctionnement

Faculty and Non-Faculty FTE Complement • 2022-23 Forecast to 2023-24 Budget

Schools/Departments	22/23 Faculty	22/23 Non-Fac.	Net New FTEs		23/24 Faculty	23/24 Non-Fac.	Total Incr/(Decr.)
			Faculty	Non-Fac			
TOTAL (excl Ancillary)	241.50	320.45	19.00	33.75	260.50	354.20	52.75
Total Increase/(Reduction)			52.75				
Ancillary							
Housing and Food Services		5.50				5.50	0.00
Conference Services		1.00		1.00		2.00	1.00
Parking		1.70				1.70	0.00
Print Hub		2.00				2.00	0.00
Total Ancillary	0.00	10.20	0.00	1.00	0.00	11.20	1.00
Total Increase/(Reduction)							
Total Operating and Ancillary	241.50	330.65	19.00	34.75	260.50	365.40	53.75
Total Increase/(Reduction)			53.75				



Annexe F - Projets d'entretien différé

DEFERRED MAINTENANCE (DM) FUNDS BREAKDOWN	DM FUNDS
DM for Facilities and Building Systems	\$1,946,042
DM for Accessibility and Equity	\$500,000
DM for Safety	\$500,000
DM for Civil and Underground Infrastructure	\$500,000
DM for Residences	\$1,714,785
Self-Funded Projects	\$0.00
External funding (incl. FRP)	\$2,410,200
Total DM Funds	\$7,571,027

1 - FACILITIES AND BUILDING SYSTEMS	EST CONSTR BUDGET	EST SOFT COSTS (15%)	CONTINGENCY (15%)	LU NET TAXES (3.41%)	RECOMMENDED BUDGET
Alphonse Raymond roofing replacement	\$1,400,000	\$210,000	\$241,500	\$63,136	\$1,915,000
Emergency Generator Fuel Tank Replacements/Repairs Construction	\$260,000	\$15,000	\$41,250	\$10,784	\$328,000
Ben Avery Pool Repairs	\$300,000	\$5,200	\$0	\$0	\$306,000
Science 2 Steam Boiler Replacement	\$450,000	\$0	\$0	\$0	\$450,000
Incoming water at SC1, piping and pump replacements	\$110,000	\$16,500	\$18,975	\$4,961	\$150,500
Facility Condition Assessment		\$80,000			\$80,000
Subtotals 1	\$2,520,000	\$326,700	\$301,725	\$78,881	\$3,229,500
DM Buildings and Facilities underspent (+ve) / overspent (-ve)					-\$1,283,458

2 - ACCESSIBILITY AND EQUITY	EST CONSTR BUDGET	EST SOFT COSTS (15%)	CONTINGENCY (15%)	LU NET TAXES (3.41%)	RECOMMENDED BUDGET
Subtotals 2	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
DM Accessibility and Equity underspent (+ve) / overspent (-ve)					\$500,000

3 - SAFETY	EST CONSTR BUDGET	EST SOFT COSTS (15%)	CONTINGENCY (15%)	LU NET TAXES (3.41%)	RECOMMENDED BUDGET
Arts Building Corridor Improvements (asbestos removal, lighting and heating)	\$750,000	\$21,500	\$50,000	\$28,013	\$850,000
Subtotals 3	\$750,000	\$21,500	\$50,000	\$28,013	\$850,000
DM Safety underspent (+ve) / overspent (-ve)					-\$350,000

4 - CIVIL AND UNDERGROUND INFRASTRUCTURE	EST CONSTR BUDGET	EST SOFT COSTS (15%)	CONTINGENCY (15%)	LU NET TAXES (3.41%)	RECOMMENDED BUDGET
Campus Roadway Renewal	\$90,000	\$13,500	\$15,525	\$4,059	\$123,100
Subtotals 2	\$90,000	\$13,500	\$15,525	\$4,059	\$123,100
DM Infrastructure and Site underspent (+ve) / overspent (-ve)					\$376,900

5 - RESIDENCE	EST CONSTR BUDGET	EST SOFT COSTS (15%)	CONTINGENCY (15%)	LU NET TAXES (3.41%)	RECOMMENDED BUDGET
MSR renewal (exterior envelope and stairs) design		\$42,000	\$6,300	\$1,647	\$50,000
UCR remove exterior stairs and build a new walkway	\$300,000	\$30,000	\$40,100	\$12,620	\$382,800
Residence Roofing audit		\$50,000			\$50,000
East residence cladding review	\$20,000	\$3,000	\$3,450	\$902	\$28,000
Food Services renovation design		\$60,000	\$9,000	\$2,353	\$71,400
Residence Flooring Renewal Program	\$300,000	\$45,000	\$51,750	\$13,529	\$411,000
Residence Common Area Renewal Program	\$250,000	\$37,500	\$43,125	\$11,274	\$342,000
Campus Washroom Renewal Program (student street)	\$200,000	\$30,000	\$34,500	\$9,019	\$274,000
Subtotals 3	\$1,070,000	\$297,500	\$188,225	\$51,345	\$1,609,200
DM Residence underspent (+ve) / overspent (-ve)					\$105,585

LU FUNDED TOTALS	EST CONSTR BUDGET	EST SOFT COSTS (15%)	CONTINGENCY (15%)	LU NET TAXES (3.41%)	RECOMMENDED BUDGET
1 - FACILITIES AND BUILDING SYSTEMS	\$2,520,000	\$326,700	\$301,725	\$78,881	\$3,229,500
2 - ACCESSIBILITY AND EQUITY	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
3 - SAFETY	\$750,000	\$21,500	\$50,000	\$28,013	\$850,000
4 - CIVIL AND UNDERGROUND INFRASTRUCTURE	\$90,000	\$13,500	\$15,525	\$4,059	\$123,100
5 - RESIDENCE	\$1,070,000	\$297,500	\$188,225	\$51,345	\$1,609,200
Proposed Spending (All Subtotals)	\$4,430,000	\$659,200	\$555,475	\$162,298	\$5,811,800
Total underspent (+ve) / overspent (-ve)					-\$650,973

EXTERNAL FUNDED PROJECT LIST	EST CONSTR BUDGET	EST SOFT COSTS (15%)	CONTINGENCY (15%)	LU NET TAXES (3.41%)	RECOMMENDED BUDGET
Science 2A mechanical penthouse and roof replacement	\$1,459,390	\$72,970	\$229,854	\$60,091	\$1,822,400
Arts roof replacement	\$200,000	\$20,000	\$33,000	\$8,627	\$270,000
Parker lower third floor north-east, north-west, and east roof replacement	\$195,000	\$15,000	\$31,500	\$8,235	\$250,000
RD Parker Ventilation Upgrades	\$60,000	\$0	\$9,000	\$2,353	\$72,000
Science 1 Recladding design		\$50,000	\$7,500	\$1,961	\$60,000
Security Camera Upgrades (Campus Safety)	\$100,000	\$0	\$15,000	\$3,922	\$119,000
Subtotals 1	\$2,014,390	\$157,970	\$325,854	\$85,189	\$2,593,400
FRP funding underspent (+ve) / overspent (-ve)					-\$183,200

PLANNED EXPENDITURES TOTALS	EST CONSTR BUDGET	EST SOFT COSTS (15%)	CONTINGENCY (15%)	LU NET TAXES (3.41%)	RECOMMENDED BUDGET
Proposed Spending	\$6,444,390	\$817,170	\$881,329	\$247,487	\$8,405,200
Total underspent (+ve) / overspent (-ve)					-\$834,173



Université **Laurentienne**
Laurentian University

935, chemin du lac Ramsey, Sudbury (ON) Canada P3E 2C6 1-800-461-4030 laurentienne.ca



CONSEIL DES GOUVERNEURS

Titre à l'agenda	Rapport Annuel 2021-22 du BEDDP
-------------------------	---------------------------------

Numéro de l'article à l'ordre du jour	Article 8.1
Date de la réunion	28 avril 2023
Séance ouverte/à huis clos	ouverte

Action demandée	<input type="checkbox"/> For Approval <input checked="" type="checkbox"/> For Information
Proposé par	Michel Piché, Interim Vice-President, Finance and Administration Dr. Brenda Brouwer, Interim Provost and Vice-President, Academic
Présenté(s) par	Jennifer Dowdall, Interim Co-Director, EDHRO Shannon Goffin, Interim Co-Director, EDHRO

1. BUT

Selon la section 5.2 du *Programme pour un milieu respectueux de travail et d'étude* :

5.2 Chaque année, le Bureau de l'équité, de la diversité et des droits de la personne préparera un rapport et le mettra à la disposition de la communauté de la Laurentienne. Ce rapport comprendra le nombre de cas et le type de processus par lequel ils ont été réglés, et les activités éducationnelles et autres liées à la Politique et au Programme.

et,

En accord avec la section 4.8 du *Code des droits et des responsabilités de la population étudiante* :

4.8 Le Bureau de l'équité, de la diversité et des droits de la personne remet chaque année un rapport indiquant le nombre, le type et le règlement des cas présentés aux termes du Code.

et,

En accord avec la section 6.8 de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention :

6.8. L'Université assure qu'une personne qui, de bonne foi, signale un acte de violence sexuelle ne pourrait faire l'objet de poursuites pour avoir enfreint les politiques en matière de consommation de drogues et d'alcool de l'établissement au moment où l'acte serait survenu.

À jour

Afin de se conformer aux obligations publiques et législatives en matière de rapports, le Bureau de l'équité, de la diversité et des droits de la personne a terminé le rapport annuel 2021-2022, joint en annexe A, qui sera présenté, à titre d'information seulement, au Conseil des gouverneurs et au Sénat en le printemps 2023.

Le rapport annuel 2021-2022 sera également rendu public sur le site Web Équité, diversité et droits de la personne à l'adresse : <https://laurentienne.ca/equite-diversite>

2. ANALYSE DES RISQUES

Aucun n'est identifié – Rapport présenté pour information

Appendices

- 2021-2022 Equity, Diversity and Human Rights Office Annual Report

RAPPORT ANNUEL

Pour la période allant du
1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022

Equity	Équité
Diversity	Diversité
Human Rights	Droits de la personne



Laurentian University
Université Laurentienne

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	PAGE 4
BUREAU D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ ET DES DROITS DE LA PERSONNE	PAGE 4
SERVICES DE RÉOLUTION DE CAS	PAGE 5
DESCRIPTIONS	
CONTACTS RELATIFS AUX CAS.....	PAGE 6
RÉPARTITION.....	PAGE 6
PLAINTÉ, CONSULTATION, DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	PAGE 6
RÉPARTITION DES CONTACTS RELATIFS AUX CAS SELON LA POLITIQUE OU LE SUJET ...	PAGE 7
LAPHO.....	PAGE 7
QUESTIONS GÉNÉRALES - BEDDP.....	PAGE 7
EDI.....	PAGE 7
DEMANDE DE FORMATION.....	PAGE 7
À L'EXTÉRIEUR DU MANDAT.....	PAGE 8
MILIEU RESPECTUEUX DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES.....	PAGE 8
RÉPONSE À LA VIOLENCE SEXUELLE ET PRÉVENTION.....	PAGE 9
CODE DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTS.....	PAGE 9
CATÉGORIES DE GROUPE	PAGE 10
CORPS PROFESSORAL.....	PAGE 10
UNITÉ DE FACULTÉ OU DÉPARTEMENT.....	PAGE 10
EMPLOYÉS.....	PAGE 10
UNITÉ DE PERSONNEL.....	PAGE 10

POPULATION ÉTUDIANTE.....	PAGE 10
PERSONNEL DU GROUPE DE DIRECTION.....	PAGE 10
AUTRES.....	PAGE 10
RÉSOLUTION DE PLAINTES.....	PAGE 12
MILIEU RESPECTUEUX DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES.....	PAGE 12
POLITIQUE DE RÉPONSE À LA VIOLENCE SEXUELLE ET DE PRÉVENTION.....	PAGE 12
CODE DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTS.....	PAGE 12
INITIATIVES	PAGE 13
ÉDUCATION ET FORMATION.....	PAGE 13
SENSIBILISATION ET MOBILISATION COMMUNAUTAIRE	PAGE 14
CONSEILS SUR LES POLITIQUES ET PROCESSUS.....	PAGE 16
ADMINISTRATION.....	PAGE 18
CONCLUSION.....	PAGE 19
ANNEXE A	
NOMBRE TOTAL DE CONTACTS RELATIFS AUX CAS POUR 2018-2022.....	PAGE 21
RÉPARTITION DES CONTACTS RELATIFS AUX CAS (2018-2021).....	PAGE 21

RÉSUMÉ

Ce rapport annuel, préparé conformément à la Politique et au Programme pour un milieu respectueux de travail et d'étude de l'Université Laurentienne, à la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention et au Code des droits et des responsabilités des étudiants, fournit des détails sur le nombre, le type et le règlement des cas présentés au Bureau d'équité, de diversité et des droits de la personne (BEDDP), ainsi que sur les initiatives générales, de formation et de sensibilisation qu'il a organisées pendant l'exercice financier. Les membres de la communauté universitaire peuvent obtenir un exemplaire du rapport en s'adressant au BEDDP ou sur son site Web à <http://laurentienneca/droits-de-la-personne>.

En 2021-2022, une augmentation du total de contacts relatifs aux cas a été notée, notamment pour chaque politique respective. En effet, le BEDDP a eu 463 contacts relatifs aux cas, le nombre le plus élevé au cours d'un exercice financier depuis sa création en 2016. La hausse est probablement due aux activités plus nombreuses de sensibilisation et d'éducation, au retour aux activités sur le campus suivant la prestation virtuelle pour la pandémie de la COVID-19 ainsi qu'aux importants défis affrontés par la communauté Laurentienne en raison de la pandémie ainsi que de la procédure aux termes de la LACC. Tout au long de cette période exigeante, le BEDDP a continué d'apporter un soutien essentiel et des conseils pour faire face à ces défis, y compris les nouvelles questions relatives aux droits de la personne entraînées par la pandémie, tout en assurant une considération de l'incidence disproportionnée de la pandémie sur certains membres de l'Université Laurentienne ainsi que des obstacles liés aux motifs protégés en vertu du *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

Le BEDDP a continué à adopter de nouvelles stratégies (indiquées sous « Initiatives », ci-dessous) pour mobiliser la communauté du campus et à s'engager à assurer l'offre de services opportuns, confidentiels et bienveillants à tous les membres communautaires dans le cadre de son mandat de favoriser un milieu respectueux et englobant de travail et d'étude pour tous les membres de la population étudiante, du personnel et du corps professoral.

BUREAU D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ ET DES DROITS DE LA PERSONNE

Le BEDDP a pour mandat de donner le ton dans la communauté universitaire en prônant un environnement englobant et respectueux d'apprentissage et de travail pour l'ensemble de la population étudiante, du personnel et du corps professoral. Il leur fournit pour cela de l'expertise et des conseils afin d'assurer la conformité avec la *Loi de 2005 pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO); les articles traitant de la lutte contre le harcèlement de la *Loi sur la santé*

et la sécurité au travail (LSST), 1990; le Code des droits de la personne de l'Ontario, 1990; le Plan d'action contre la violence et le harcèlement sexuels (en soutien aux survivants et en opposition à la violence et au harcèlement sexuels) (Projet de loi 132), ainsi que la Politique pour un milieu respectueux de travail et d'étude; la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention; la Politique sur les normes d'accessibilité au service à la clientèle de l'Université Laurentienne; le Code des droits et des responsabilités des étudiants, et toutes autres politiques pertinentes.

Pendant l'exercice 2021-2022, les principales fonctions du BEDDP ont été les suivantes :

- 1) apporter de l'aide concernant les plaintes de harcèlement, d'intimidation, de discrimination, de harcèlement sexuel, de violence sexuelle et de droits et responsabilités des étudiants, faire comprendre la gamme d'options disponibles dans ces cas, et aider à résoudre les cas;
- 2) fournir de l'information et de la formation à la communauté pour la sensibiliser à l'importance de promouvoir un milieu respectueux de travail et d'étude;
- 3) fournir de l'information et de la formation à la communauté pour la sensibiliser davantage aux droits de la personne, aux droits et responsabilités des étudiants ainsi qu'à la réponse à la violence sexuelle et à la prévention;
- 4) administrer la Politique et le Programme pour un milieu respectueux de travail et d'étude, la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention, la Politique sur les normes d'accessibilité au service à la clientèle et le Code des droits et des responsabilités des étudiants;
- 5) offrir aux membres de la communauté de l'Université Laurentienne un encadrement en matière de politiques et de procédures.

SERVICES DE RÉOLUTION DE CAS

Une fonction du BEDDP est de recevoir les plaintes/préoccupations de discrimination, de harcèlement/d'intimidation, de harcèlement sexuel, de violence sexuelle, d'accessibilité et de comportement (non scolaire) des étudiants, de faire comprendre aux personnes la gamme d'options disponibles dans ces cas, et d'aider à résoudre les situations.

Les services de résolution minimisent les possibilités d'externalisation de plaintes tout en orientant en partie la mission d'éducation du BEDDP. Ainsi, le personnel est capable d'aborder les points vulnérables à l'échelle universitaire en se fondant sur les résultats des services afin d'amoinrir le potentiel de conflit non géré.

Contacts relatifs aux cas

Pour les contacts relatifs aux cas, on tient compte des personnes qui présentent une plainte, font une consultation ou demandent des renseignements du BEDDP. Elles sont ainsi désignées même si elles n'ont pas présenté une plainte, car le terme réfère simplement aux personnes ou unités qui entrent en communication avec le BEDDP aux fins de demande, de consultation ou de plainte.

Répartition des contacts relatifs aux cas

Chaque cas présenté au BEDDP peut être classé dans l'une de ces trois (3) catégories :

- (1) **Plainte** : une plainte écrite transmise au BEDDP par une personne qui croit avoir fait l'objet de comportement portant atteinte à l'une des politiques relevant du mandat du BEDDP. Il faut souligner que, dès que le BEDDP reçoit un Formulaire de demande de résolution de cas, le cas est catégorisé comme une plainte. Une consultation pour des préoccupations à l'égard d'une personne ou d'une unité pourrait aussi déclencher un processus de résolution de conflit selon un mode alternatif et (ou) une enquête par l'Université en vertu des politiques et être catégorisée ultérieurement comme plainte. Les plaintes peuvent être traitées dans le cadre de procédés formels ou informels de résolution.
- (2) **Consultation** : offre de conseils et (ou) de lignes directrices par le BEDDP concernant des préoccupations, questions ou plaintes éventuelles. Les consultations pourraient être relatives, mais non de façon limitative, aux demandes d'aide ou d'éclaircissements des membres de la communauté universitaire, y compris les dirigeants administratifs ou de l'enseignement (p. ex., ceux qui ont l'autorité ou la responsabilité de régler les préoccupations), aux demandes d'aide et (ou) d'information des tiers (p. ex., amis, collègues demandant de l'aide pour appuyer quelqu'un d'autre), ou à la diffusion de renseignements avec un encadrement approprié. Normalement, une interaction plus longue ou des réunions multiples sont exigées afin de prendre en compte une préoccupation relevant du mandat du BEDDP. Un suivi auprès d'autres personnes ou unités administratives ou d'enseignement pourrait s'imposer pour certains services de consultation. En outre, en guise de suivi à une déclaration de violence sexuelle, l'appui ou les adaptations pourraient être fournis aux survivants en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention;
- (3) **Demande de renseignements** : éclaircissement, référence ou remise de renseignements de base.

Répartition des contacts relatifs aux cas selon la politique ou le sujet

Les contacts relatifs aux cas sont catégorisés selon la politique qui correspond ou, si aucune politique ne s'applique, selon les sujets suivants : LAPHO, questions générales au BEDDP, EDI, demandes de formation, et questions à l'extérieur du mandat.

En 2021-2022, le BEDDP a eu un total de 463 contacts relatifs aux cas et y a répondu, selon la répartition ci-dessous.

LAPHO

Une personne qui demande de l'information ou une collaboration en matière de LAPHO.

Pendant l'exercice financier 2021-2022, le BEDDP a eu 13 contacts relatifs aux cas en matière de LAPHO.

Questions générales - BEDDP

Une personne qui demande une aide générale, de l'information et (ou) une collaboration à l'égard du mandat élargi du BEDDP qui comprend des politiques ou sujets multiples ou n'est pas liée à une politique particulière.

Pendant l'exercice financier 2021-2022, le BEDDP a eu 72 contacts relatifs aux cas touchant des questions générales.

EDI

Une personne qui demande de l'information ou une collaboration en matière d'initiatives d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI).

Pendant l'exercice financier 2021-2022, le BEDDP a eu 24 contacts relatifs aux cas touchant l'EDI.

Demandes de formation

Les demandes de formation sont précises et proviennent de personnes prenant un contact relatif aux cas. Il pourrait s'agir d'une séance ou formation personnalisée ou touchant tout élément du mandat du BEDDP, y compris les droits de la personne, la discrimination, le harcèlement/l'intimidation, la réponse à la violence sexuelle et la prévention, l'accessibilité et les droits et responsabilités des étudiants. Les formations qui sont demandées tout particulièrement

sont considérées séparément des autres activités d'éducation, de formation et de sensibilisation organisées par le BEDDP tous les ans dans le cadre de son mandat.

Pendant l'exercice financier 2021-2022, le BEDDP a eu 22 demandes de formation particulière.

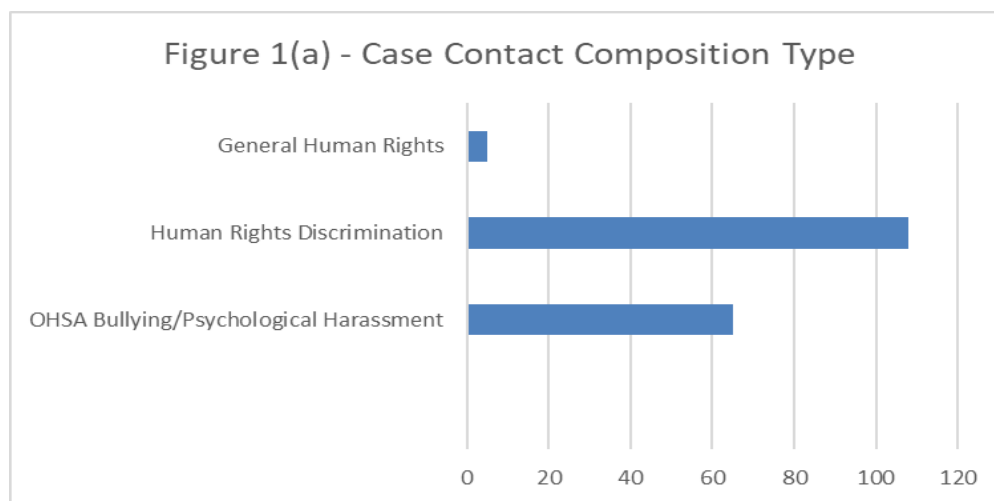
À l'extérieur du mandat

Les contacts relatifs aux cas sont catégorisés comme « à l'extérieur du mandat » s'ils ne se rattachent à aucune politique administrée par le BEDDP ou à son mandat général. Dans ces situations, le BEDDP prêtera un soutien à la personne pour la diriger à l'autorité et (ou) à l'unité universitaire appropriée qui pourra traiter des circonstances et (ou) l'orienter vers d'autres ressources, y compris les partenaires communautaires.

Pendant l'exercice financier 2021-2022, le BEDDP a eu 33 contacts relatifs aux cas à l'extérieur de son mandat.

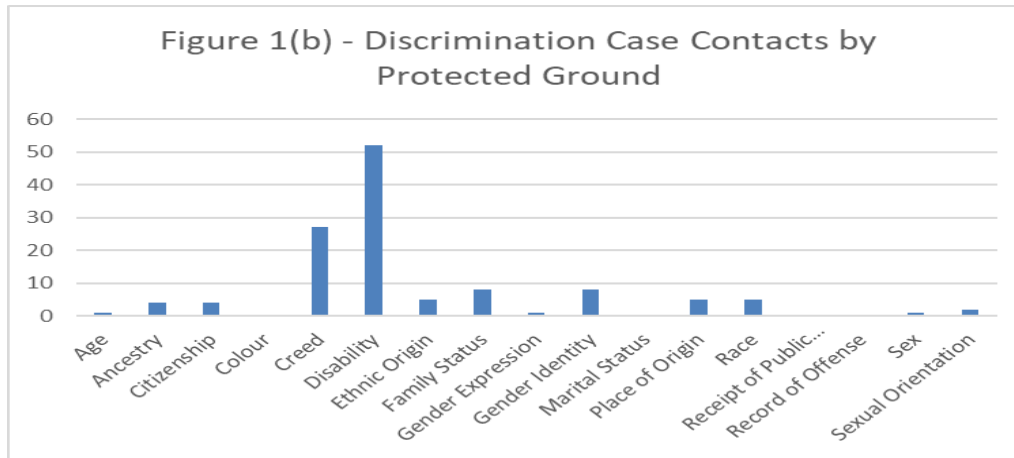
Milieu respectueux de travail et d'étude

En 2021-2022, il y a eu 188 contacts relatifs au cas avec le BEDDP en vertu de la Politique et du Programme pour un milieu respectueux de travail et d'étude (MRTE) : 20 plaintes, 149 consultations et 19 demandes de renseignements*. Tous les contacts relatifs aux cas ont également été classés par type comme cela est indiqué dans les figures 1(a) et 1(b).



Traduction du tableau : Répartition des types de contacts relatifs aux cas
Questions générales touchant les droits de la personne
Discrimination en matière de droits de la personne
Intimidation/harcèlement psychologique (LSST)

Figure 1(a) – Répartition des types de contacts relatifs aux cas - MRTE



Traduction du tableau : Répartition des cas – discrimination selon le motif interdit

Âge, Origine ancestrale, Citoyenneté, Couleur, Croyance, Handicap, Origine ethnique, État familial, Expression du genre, Identité de genre, État matrimonial, Lieu d’origine, Race, État d’assisté social, Casier judiciaire, Sexe, Orientation sexuelle

Figure 1(b) – Répartition des cas – discrimination selon le motif interdit

*Il faut souligner que, avant l’ajout des catégories non liées aux politiques en 2021-2022 indiquées ci-dessus, beaucoup de demandes/consultations de ces catégories ont été saisies généralement sous MRTE au cours des années précédentes.

Réponse à la violence sexuelle et prévention

En 2021-2022, le BEDDP a eu 37 contacts relatifs aux cas en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention : 5 plaintes, 23 consultations et 4 demandes de renseignements. Dans le cadre de ces contacts, le BEDDP a participé à deux collaborations externes et à une collaboration interne en matière de réponse à la violence sexuelle et de prévention, et a reçu deux demandes de formation touchant la violence sexuelle.

Code des droits et des responsabilités des étudiants

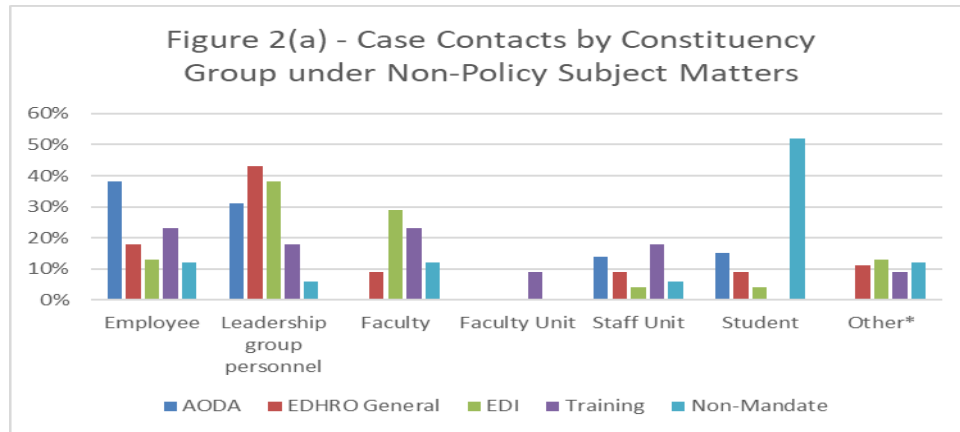
En 2021-2022, le BEDDP a eu 76 contacts relatifs aux cas relevant du Code des droits et des responsabilités des étudiants : 27 plaintes, 40 consultations et 9 demandes de renseignements.

Catégories de groupe

Les contacts relatifs aux cas dans chaque domaine sont répartis en sept (7) catégories de groupe comme suit :

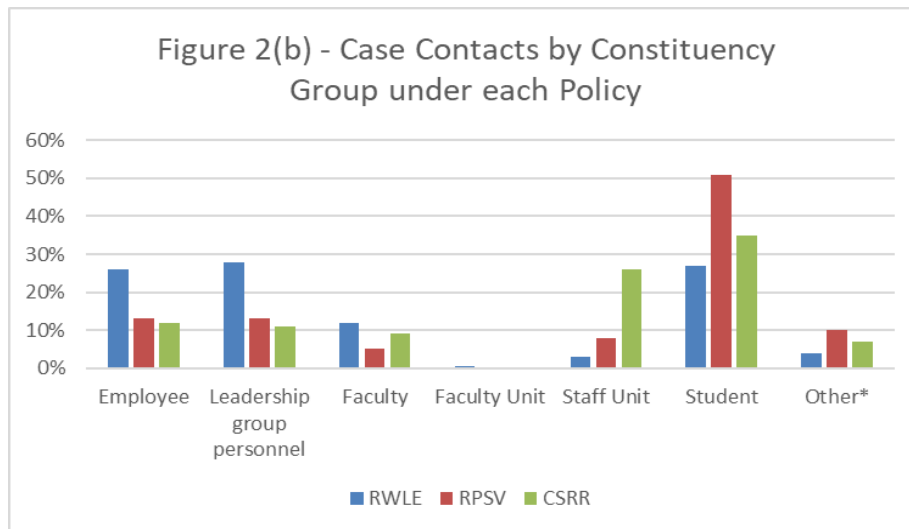
- (1) **Corps professoral** : Ce groupe comprend tous les membres de l'Association des professeurs de l'Université Laurentienne (APUL), ainsi que les directeurs de départements et d'écoles (qui sont membres de l'APUL).
- (2) **Unité de faculté ou département** : Sont classés dans ce groupe les cas présentés au nom d'une unité de faculté ou d'un département dans son ensemble et non pas par une personne en particulier;
- (3) **Employés** : Ce groupe comprend tous les employés autres que les membres du corps professoral; à savoir les membres du Syndicat des employés de l'Université Laurentienne (SEUL), les auxiliaires à l'enseignement représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et les membres de l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université Laurentienne (APAPUL) qui ne se classent pas dans la catégorie du personnel du groupe de direction, ainsi que tous les autres employés qui n'appartiennent pas à un syndicat ou à une association.
- (4) **Unité de personnel** : Sont classés dans ce groupe tous les cas présentés au nom d'une unité de personnel ou d'un département dans son ensemble et non pas par une personne en particulier.
- (5) **Population étudiante** : Ce groupe inclut la population étudiante de l'Université Laurentienne.
- (6) **Personnel du groupe de direction** : Ce groupe inclut tout le personnel de direction, y compris les membres de l'Équipe de gestion, les vice-recteurs associés, les doyens et les directeurs de services. Il n'inclut pas les directeurs de départements et d'écoles, car ils font partie du corps professoral, comme cela est indiqué ci-dessus.
- (7) **Autres** : Sont classés dans ce groupe les contacts relatifs aux cas dont la personne n'est pas membre de la communauté de l'Université Laurentienne. Ce groupe comprend aussi l'Université Laurentienne si elle répond à une plainte en qualité d'établissement.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des contacts relatifs aux cas selon la catégorie de groupe qui a demandé des services au BEDDP pour les questions non liées aux politiques ainsi qu'en vertu de la Politique pour un milieu respectueux de travail et d'étude (MRTE), de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention (RVSP) et du Code des droits et des responsabilités des étudiants (CDRE) (Figure 2(b)).



Traduction du tableau : Contacts relatifs aux cas ne touchant pas les politiques selon la catégorie de groupe
 Personnel / Membres de l'Équipe de direction / Corps professoral / Unité du corps professoral / Unité du personnel / Population étudiante / Autres*
 LAPHO / Questions générales – BEDDP / EDI / Formation / À l'extérieur du mandat

Figure 2(a) – Pourcentage des contacts relatifs aux cas ne touchant pas les politiques selon la catégorie de groupe



Traduction du tableau : Contacts relatifs aux cas relevant de chaque politique selon la catégorie de groupe
 Personnel / Membres de l'Équipe de direction / Corps professoral / Unité du corps professoral / Unité du personnel / Population étudiante / Autres*
 MRTE / RVSP / CDRE

Figure 2 (b) – Pourcentage de contacts relatifs aux cas relevant des politiques selon la catégorie de groupe

Résolution de plaintes

Milieu respectueux de travail et d'étude

Des 20 plaintes déposées en 2021-2022 et des 8 reportées de 2020-2021 en vertu de la PMRTE, 11 ont été résolues en 2021-2022 et 9 ont été reportées à 2021-2022. Des 11 cas résolus :

- 3 ont été résolus à l'amiable par diverses techniques de médiation ou modes substitutifs de résolution des différends;
- un a fait l'objet d'un processus officiel de médiation;
- un a été retiré;
- 3 ont été délégués;
- 3 cas n'exigeaient aucun suivi.*

* Il faut souligner que certaines plaintes exigeaient l'éclaircissement de renseignements; une fois reçu, la plainte a été retirée ou ne nécessitait aucun suivi.

Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention

En ce qui concerne les 5 plaintes déposées en 2021-2022 et celle reportée de 2020-2021 en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention, 3 ont été résolues en 2021-2022 et 3 ont été reportées à 2022-2023. Des cas résolus, un a fait l'objet d'un processus informel de résolution et deux ont été abandonnés ou retirés.

Code des droits et des responsabilités des étudiants

Des 27 plaintes déposées en 2021-2022 et des 5 reportées de 2020-2021 en vertu du Code des droits et des responsabilités des étudiants, 20 ont été résolues en 2021-2022 et 12 ont été reportées à 2022-2023. Des 20 cas résolus, 12 ont fait l'objet d'une résolution informelle par diverses techniques de médiation ou modes substitutifs de résolution des différends, un cas a été abandonné ou retiré et 7 n'exigeaient aucun suivi et (ou) ont été résolus grâce à la prestation de renseignements ou de conseils.*

* Il faut souligner que certaines plaintes exigeaient l'éclaircissement de renseignements; une fois reçu, la plainte a été retirée ou ne nécessitait aucun suivi.

INITIATIVES

Éducation et formation

Pendant l'exercice financier 2021-2022, le BEDDP a mené bon nombre d'activités de formation et de conscientisation. Il faut noter que, dans certains cas, ces services ont été offerts à distance ou selon un format hybride à cause de la pandémie de la COVID-19. Certaines séances de formation ont été planifiées et données par le BEDDP et des messages ont été envoyés par courriel à divers groupes et membres de la communauté. Des séances de formation ont aussi été données sur demande. Le BEDDP a donné ou accueilli une soixantaine d'ateliers et d'exposés auxquels ont assisté quelque 1 200 membres de la population étudiante, du personnel et du corps professoral. Entre autres, les sujets suivants ont été abordés : rôle du BEDDP, témoin-intervenant, création de milieux respectueux de travail et d'étude, harcèlement en ligne, relations saines, réponse à la violence sexuelle et prévention, traite d'êtres humains, droits et responsabilités des étudiants, racisme, préjugés inconscients, conception universelle de l'apprentissage et sexisme.

Tout au long de l'année, le BEDDP a donné des exposés aux membres (groupes) de la communauté Laurentienne (personnel, population étudiante et corps professoral) sur le rôle et le mandat du BEDDP, y compris des discussions au sujet de ce qui suit :

- Définition de la violence sexuelle
- Consentement
- Réponse aux divulgations
- Ressources sur le campus et à l'extérieur
- Politiques de la Laurentienne

Le BEDDP a donné une formation ciblée (témoin-intervenant, entre autres) à des groupes comme le personnel de la Vie en résidence, les étudiants-athlètes, les dirigeants étudiants, le personnel du Pub Downunder et les étudiants en résidence.

En outre, le BEDDP a invité des partenaires et groupes externes à faire des exposés à la communauté Laurentienne (p. ex., les Services policiers du Grand Sudbury sur la divulgation en ligne des agressions sexuelles, le Centre Victoria pour femmes sur l'agression sexuelle et le consentement, les Services aux victimes du Grand Sudbury sur la traite d'êtres humains, The White Ribbon sur l'élimination de la violence sexuelle sur les campus et les espaces plus sécuritaires).

Le BEDDP continue de collaborer avec ses partenaires communautaires pour élaborer un module obligatoire de formation en ligne sur la violence sexuelle pour tous les étudiants de la Laurentienne.

Sensibilisation et mobilisation communautaire

Pendant l'année universitaire 2021-2022, le BEDDP a préparé des bulletins mensuels à envoyer au personnel, au corps professoral et aux étudiants sur les thèmes touchant son mandat. Dans chaque bulletin, on a transmis des renseignements sur le thème tout en faisant valoir d'autres ressources et des possibilités de formation, notamment des séances autonomes/en ligne et des ateliers animés par le BEDDP et (ou) l'Université et des partenaires communautaires.

- Octobre 2021 : Création d'un milieu respectueux de travail et d'études
 - Ateliers animés par le BEDDP :
 - Atelier virtuel sur l'intervention en cas d'intimidation – pour la population étudiante, le personnel et le corps professoral (une séance en français et une séance en anglais ont été offertes)
 - Connaissez vos droits et responsabilités : Créer des milieu respectueux d'apprentissage – atelier virtuel pour la population étudiante (une séance en français et une séance en anglais ont été offertes)
 - Connaissez vos droits et responsabilités : Créer des milieu respectueux de travail – atelier virtuel pour le corps professoral et le personnel (une séance en français et une séance en anglais ont été offertes)

- Novembre 2021 : Diversité sexuelle et des genres
 - Formation sur les espaces plus sécuritaires : Créer ensemble des espaces sécuritaires et englobants pour les personnes LGBTQ2S+ - atelier virtuel facilité par Élias Daigle pour la population étudiante (en français et anglais)
 - Formation sur les espaces plus sécuritaires : Créer ensemble des espaces sécuritaires et englobants pour les personnes LGBTQ2S+ - atelier virtuel facilité par Élias Daigle pour le personnel et le corps professoral (en français et anglais)

 - « Eliminating Sexual Violence on Campuses » animé par The White Ribbon

- Décembre 2021 : Handicap
 - Atelier sur la LAPHO et la conception universelle de l'apprentissage animé par le Centre d'apprentissage continu ; atelier virtuel pour le personnel et le corps professoral (une séance en français et une séance en anglais ont été offertes)

- Janvier 2022 : Réponse à la violence sexuelle et prévention
 - Semaine du consentement 2022 (voir la description, ci-dessous)

- Février 2022 : Racisme et discrimination raciale
 - Ateliers animés par le BEDDP :

- Préjugés inconscients – atelier virtuel pour les étudiants (offert en français et anglais)
 - Préjugés inconscients – atelier virtuel pour le personnel et le corps professoral (offert en français et anglais)
- Mars 2022 : Sexisme et discrimination fondée sur le sexe
 - Ateliers animés par le BEDDP :
 - Sexisme en milieu de travail – atelier virtuel pour les étudiants (offert en français et anglais)
 - Sexisme en milieu de travail – atelier virtuel pour le personnel et le corps professoral (offert en français et anglais)
- Avril 2022 : Bilan de l'année

En mars, le BEDDP a collaboré avec des partenaires communautaires, l'Équipe d'action « Le consentement est simple », le Centre des femmes et le Comité consultatif du recteur sur l'équité des genres pour présenter des activités durant la Semaine internationale de la femme et les Prix des femmes exceptionnelles de l'Université Laurentienne.

En collaboration avec le Centre d'apprentissage continu (CAC), le BEDDP a mis au point l'atelier « Définir l'équité, la diversité et l'inclusion : Aborder les préjugés inconscients » pour la série de perfectionnement professionnel du CAC offert aux personnes et organismes de l'externe.

Le BEDDP a formé l'Équipe d'action « Le consentement est simple » (EACES), groupe dirigé par des étudiants favorisant le sain dialogue au sujet du consentement. L'objectif de l'EACES est de faire du campus de l'UL en endroit où existent des relations positives et respectueuses fondées sur des pratiques de consentement.

Pendant l'orientation 2021, le BEDDP a organisé un stand dans l'Atrium où plus d'une centaine d'étudiants ont participé activement à des jeux et à des discussions. Des articles « Le consentement est simple » ont été distribués et, en guise de soutien, Tim Hortons et le café Old Rock sur le campus ont ajouté le slogan sur un manchon accompagnant toutes les tasses de café vendues.

L'EACES a aussi organisé une fructueuse Semaine de sensibilisation à une culture de consentement permettant aux bénévoles étudiants de nouer quelque 500 liens avec des étudiants lors de diverses activités, ainsi que l'activité des Cœurs de consentement et un « divan de dialogue » mettant en valeur la Campagne Tracez les limites (<http://www.draw-the-line.ca/>). Tout cela visait à faire participer les étudiants à des conversations sur le consentement et ce que cela représente pour eux.

En novembre 2021, le BEDDP a participé aux 16 jours d'action sociale contre la violence fondée sur le genre et planifié diverses activités quotidiennes du 25 novembre au 6 décembre 2021. Parmi celles-ci, il faut souligner la levée du drapeau violet, la mise en évidence de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes en collaboration avec des partenaires communautaires dans l'Atrium et l'illumination d'un arbre en lumières violettes sur la Place des fondateurs pour souligner la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

À la fin de janvier 2022, le BEDDP a tenu l'édition annuelle de la Semaine de consentement. Cette année, étant donné la fermeture de campus en raison de la pandémie de la COVID-19, le BEDDP s'est lié à de nombreux partenaires communautaires, notamment le Collège Boréal, le Collège Cambrian, les Services policiers du Grand Sudbury, les Services aux victimes du Grand Sudbury, Voices for Women, le Centre Victoria pour femmes et le Centre des femmes de l'UL. Ensemble, ils ont sensibilisé les gens et transmis des messages cohérents au sujet du consentement sur tous les campus postsecondaires de la région. Le BEDDP a accueilli la conférencière principale, Leona Skye, qui a partagé une chanson sur son expérience de violence sexuelle et de traite des êtres humains. Dans d'autres exposés, on a abordé les sujets de traite de personnes à Sudbury, de relations saines et de sécurité dans les rencontres, et de partage de photos en ligne sans consentement, et l'on a tenu aussi une discussion de groupe sur la violence sexuelle et le consentement, un club de lecture de l'Association des anciens, et des exposés sur le harcèlement sexuel en milieu de travail et ce que peuvent faire les hommes pour prévenir les agressions sexuelles.

Le BEDDP a collaboré avec le Collège Boréal et le Collège Cambrian afin de créer une vidéo sur les récits et perspectives des survivant(e)s (<https://www.youtube.com/watch?v=cqJSuvoS9YI>).

Il a aussi collaboré avec les Services policiers du Grand Sudbury, les Services aux victimes du Grand Sudbury, le Collège Cambrian et le Collège Boréal pour produire avec des étudiants des trois campus une vidéo sur le consentement (<https://www.youtube.com/watch?v=XAKaqytxX4Q>).

CONSEILS SUR LES POLITIQUES ET PROCESSUS

De légères modifications ont été apportées à la Politique et au Programme sur un milieu respectueux de travail et d'étude pour tenir compte de changements à l'Université. Des révisions ont été apportées au Code des droits et des responsabilités des étudiants pour mieux éclaircir le Code et ses procédures et les harmoniser avec d'autres politiques administrées par le BEDDP ainsi que pour raffermir l'engagement de l'Université envers la promotion d'une communauté respectueuse, hétérogène et englobante. En outre, la Politique sur les normes d'accessibilité au service à la clientèle a été examinée et mise à jour avec des petites révisions de libellé et de formatage assurant la netteté.

Pendant l'exercice financier 2021-2022, le Groupe de travail du recteur pour la prévention de la violence sexuelle s'est réuni et a apporté une contribution à l'examen de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention.

Le 16 septembre 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé des modifications réglementaires selon lesquelles les établissements postsecondaires devaient mettre à jour leurs politiques en matière de violence et de harcèlement à caractère sexuel, avant le 1^{er} mars 2022, pour y inclure les modalités suivantes :

- (1) Un(e) plaignant(e) qui agit de bonne foi, qui divulgue ou fait rapport de violence à caractère sexuel, ne fera pas l'objet de mesures pour avoir enfreint les politiques de l'établissement relatives à la consommation d'alcool et de drogues lorsque la situation de violence à caractère sexuel a eu lieu;
- (2) Au cours du processus d'enquête de l'établissement, les étudiantes et étudiants qui font part de leur expérience de violence à caractère sexuel en divulguant, en accédant à de l'aide et (ou) en faisant rapport à l'université ou au collège, n'auront pas à répondre à des questions non pertinentes posées par le personnel de l'établissement ou les enquêteurs, par exemple, celles en lien avec l'histoire sexuelle passée ou l'expression sexuelle.

Ces nouveaux règlements sont fondés sur les recommandations de l'Ontario Undergraduate Student Alliance (OUSA) visant à garantir que les politiques postsecondaires en matière de violence sexuelle tiennent compte des traumatismes et soient axées sur les survivant(e)s afin de protéger et de soutenir les étudiants et étudiantes qui ont fait l'objet de violence sexuelle.

Le BEDDP observait déjà des pratiques d'administration de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention en harmonie avec les recommandations et a présenté celle-ci au Conseil des gouverneurs le 11 février 2022 aux fins d'examen et de révision afin d'ajouter les nouvelles modalités, selon l'annonce du ministère, confirmant ainsi les valeurs et engagements de l'Université à l'égard des survivant(e)s de violence sexuelle.

La politique a également été légèrement révisée afin d'accorder aux plaignant(e)s et aux intimé(e)s la possibilité de fournir indépendamment des observations écrites directement au décideur au lieu d'être obligés d'échanger ces observations avec l'autre partie. Ce changement a été proposé en se fondant sur les meilleures pratiques ainsi que des expériences d'administration de la Politique, donnant ainsi aux survivant(e)s l'occasion de partager de façon sûre et soutenante l'incidence de la violence sexuelle, ce qui est conforme à l'orientation de la politique axée sur les survivant(e)s. Enfin, la Politique a été mise à jour pour refléter les changements de titres et de rôles à l'Université.

Pandémie de la COVID-19

Le BEDDP a offert de l'expertise et de l'encadrement pour cadrer avec la pandémie et son incidence sur le fonctionnement universitaire et les membres de la communauté, entre autres, en distribuant au personnel et au corps professoral le manuel qu'il a créé (*COVID-19 et responsabilités en matière de droits de la personne : Un guide pour le personnel et le corps professoral de l'Université Laurentienne*) et donnant des conseils relatifs à la Politique et au Programme de vaccination contre la COVID-19.

ADMINISTRATION

Le BEDDP a entrepris ou complété ce qui suit en 2021-2022 :

- a assuré un appui et un leadership suivis à l'Équipe CARE de l'Université Laurentienne;
- a consulté des collègues du secteur et présenté des commentaires touchant les recommandations initiales en vue de l'élaboration de propositions de normes d'accessibilité pour l'éducation postsecondaire (LAPHO)
- a assuré la conformité en matière de rapports prévus par la Loi 132 et la LAPHO;
- a embauché un membre de la population étudiante (programme travail-étude) qui a prêté un appui aux communications du BEDDP et à sa présence dans les médias sociaux (Twitter, Facebook et Instagram);
- a accueilli des membres de la population étudiante en service social pour des stages; leur travail et leur collaboration a mené à la création du Centre de bien-être par les pairs dirigé par des étudiants;
- a assuré un mentorat et une surveillance à Fierté Laurentienne et au Centre des femmes (y compris Laurentian University Women in Sport), centres de ressources dirigés par des étudiants et offrant des renseignements, un soutien aux pairs, l'orientation vers des ressources, de la formation et la facilitation d'activités.

Représentation aux comités

Université Laurentienne

- Groupe de travail du recteur pour la prévention de la violence sexuelle
- Équipe CARE
- Comité consultatif sur la sécurité et le stationnement
- Comité consultatif du recteur sur l'équité des genres
- Comité sur la Politique de liberté d'expression
- Comité sur les frais de la population étudiante

Secteur postsecondaire/communauté

- Comité d'observations en matière d'agression sexuelle, avec les Services policiers du Grand Sudbury et en collaboration avec des organismes communautaires partenaires
- Groupe de référence sur la violence sexuelle du CUO
- Communauté d'expertise en matière de LAPHO

Les deux co-directrices intérimaires, Jennifer N. Dowdall et Shannon E. Goffin, ont continué à diriger le BEDDP en 2021-2022. En outre, le BEDDP a été heureux d'accueillir deux nouvelles personnes à son équipe au cours de l'année : Stephanie Harris, qui s'est jointe au bureau en mai 2021 à titre de coordonnatrice de la réception des questions, de l'appui et des relations communautaires, et Stéphanie Albert, qui est entrée en fonction à titre d'adjointe administrative de direction en mars 2022. Toute l'équipe du BEDDP continue à favoriser un milieu respectueux et englobant de travail et d'étude pour tous les membres de la communauté de l'Université Laurentienne.

CONCLUSION

Les défis posés par la pandémie de COVID-19 mettent en lumière le rôle essentiel que jouent les bureaux, comme le BEDDP, dans le soutien et la gestion des questions complexes et évolutives relatives aux droits de la personne qui ont une incidence sur les universités. Le BEDDP a dû se tenir au courant des nouvelles orientations liées aux considérations de la pandémie sur les droits de la personne et aider à franchir les obstacles disproportionnés auxquels sont confrontés les groupes les plus vulnérables au sein de notre communauté universitaire. Parmi les nouveaux enjeux liés aux droits de la personne touchant notre campus, il faut souligner l'accessibilité lors du passage à l'enseignement et à l'apprentissage en ligne, l'obligation de prendre des mesures d'adaptation dans le cadre des politiques de vaccination du campus, ainsi que les mesures d'adaptation à la situation familiale pour les étudiants, le personnel et le corps professoral.

De même, le BEDDP a dû naviguer les défis persistants auxquels est confrontée la communauté universitaire, notamment en raison de la pandémie et de la procédure aux termes de la LACC entreprise par l'Université Laurentienne. Le BEDDP est resté engagé à servir les membres de la communauté et à remplir son mandat qui consiste à diriger la communauté universitaire en favorisant un milieu d'étude et de travail englobant et respectueux pour tous les membres de la population étudiante, du personnel et du corps professoral, en adoptant de nouvelles stratégies et en se réorientant selon les besoins pour mobiliser la communauté du campus.

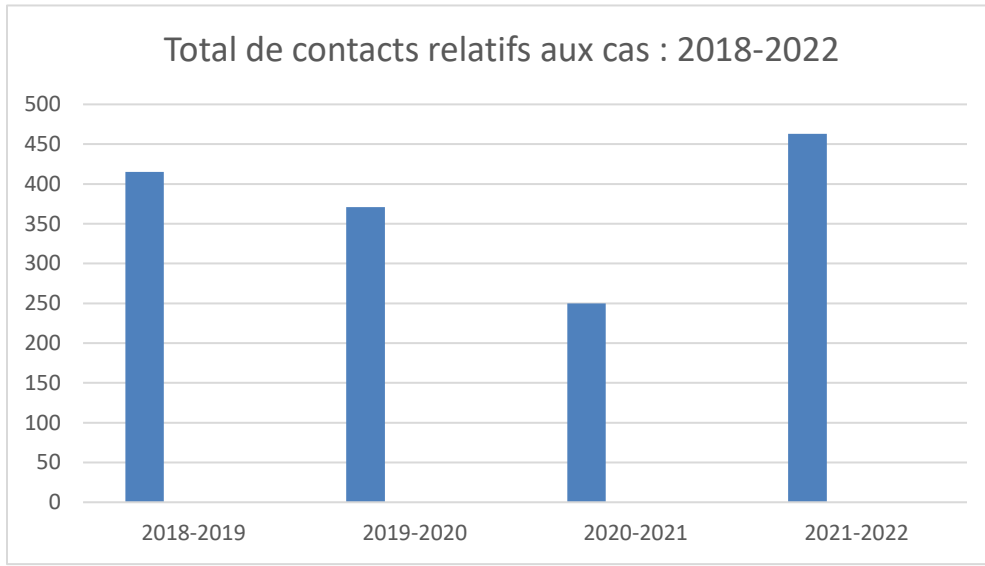
Il convient de noter que ces défis ont eu un effet direct sur le nombre de membres de la communauté accédant aux services du BEDDP, comme en témoigne le nombre le plus élevé de contacts relatifs aux cas (463) que le BEDDP a reçu au cours d'un exercice financier depuis sa création en 2016. Bien que cela ait exercé une pression supplémentaire sur les ressources du BEDDP, celui-ci a continué à poursuivre les initiatives visant à mobiliser la communauté

universitaire tout en offrant des services opportuns, compatissants et confidentiels à tous les membres de la communauté.

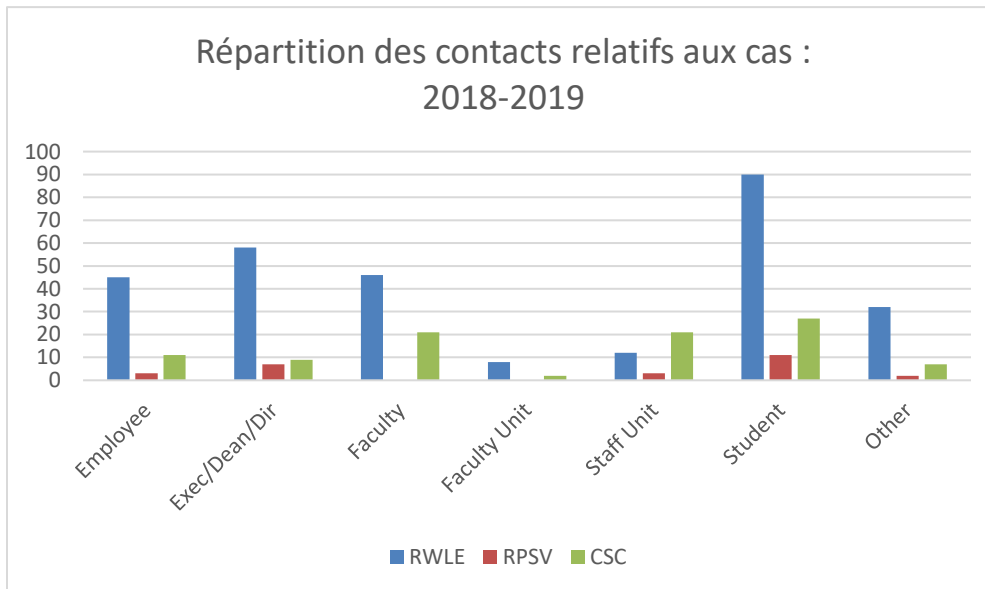
Le BEDDP tient à remercier ses nombreux partenaires, tant à l'Université Laurentienne que dans la communauté, pour leur collaboration et leur soutien tout au long d'une année exigeante. Leur engagement et leur dévouement font partie intégrante des efforts du BEDDP pour créer une communauté universitaire sécuritaire, englobante et accueillante pour les membres de notre population étudiante, de notre corps professoral et de notre personnel.

ANNEXE A – STATISTIQUES COMPARATIVES

NOMBRE TOTAL DE CONTACTS RELATIFS AUX CAS (2018-2022)

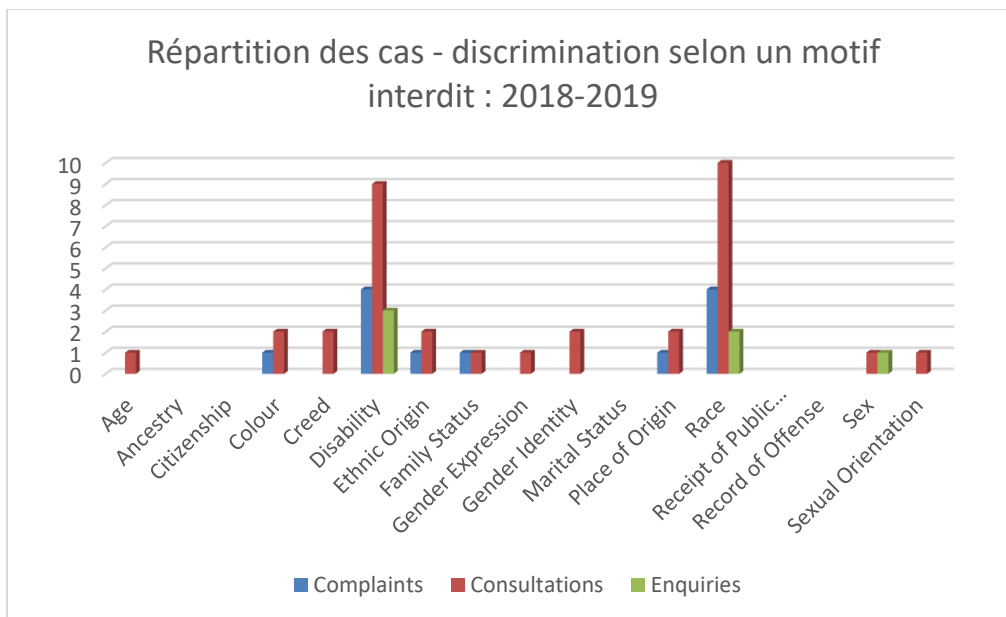


RÉPARTITION DES CONTACTS RELATIFS AUX CAS (2018-2021)



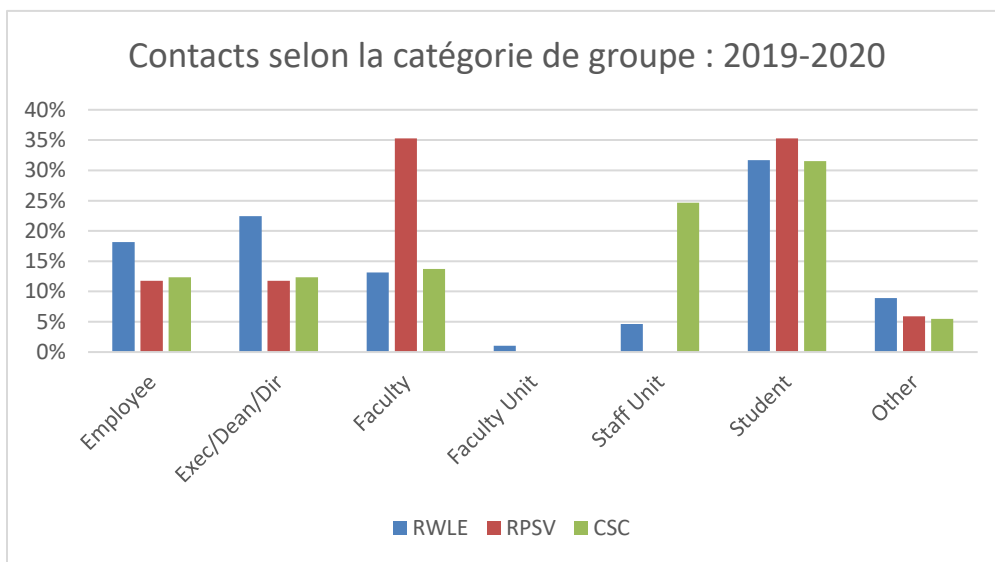
Traduction du tableau : Personnel / Membre du Groupe de direction / Corps professoral / Unité du corps professoral / Unité du personnel / Population étudiante / Autres*

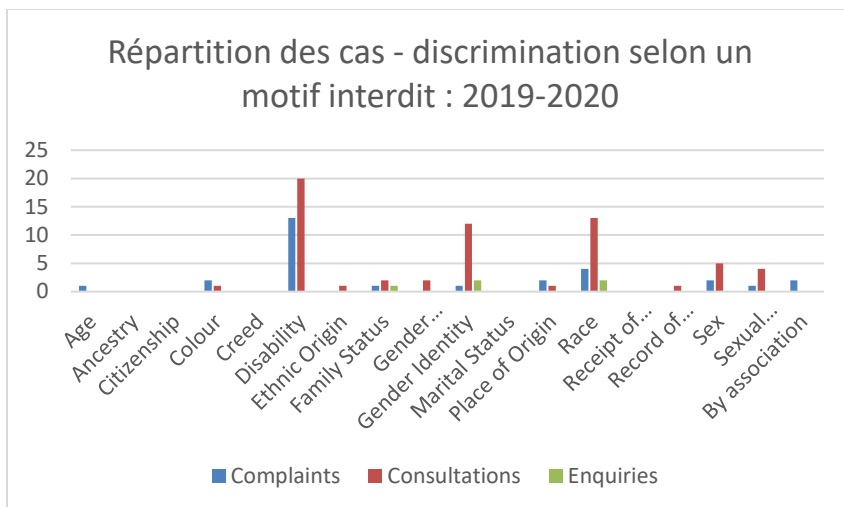
MRTE / RVSP / CDRE



TRADUCTION DU TABLEAU : Âge / Origine ancestrale / Citoyenneté / Couleur / Croyance / Handicap / Origine ethnique / État familial / Expression du genre / Identité de genre / État matrimonial / Lieu d'origine / Race / État d'assisté social / Casier judiciaire / Sexe / Orientation sexuelle
 Plaintes / Consultations / Demandes de renseignements

2019-2020





Traduction des deux tableaux :

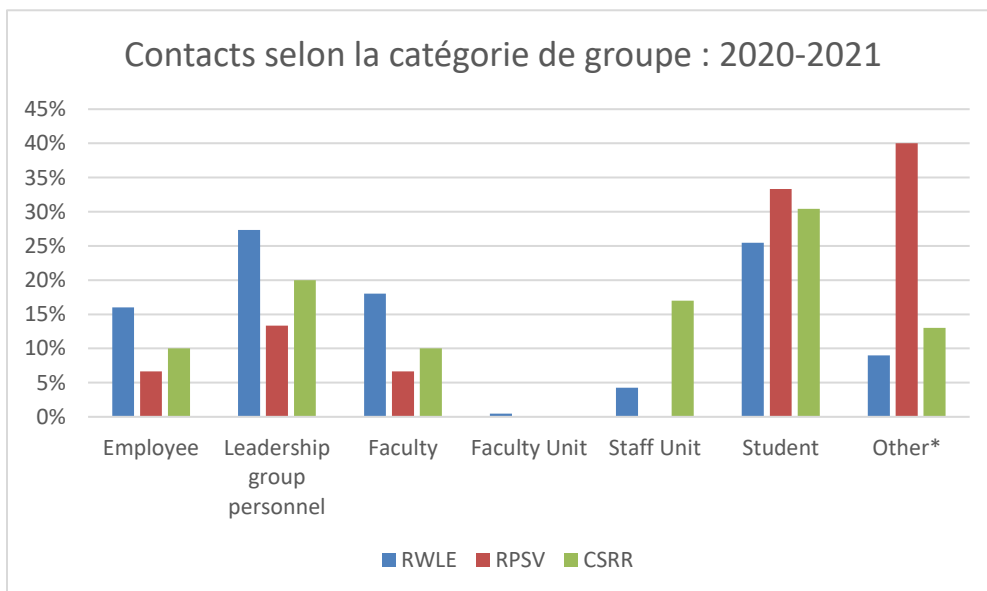
Contacts selon la catégorie du groupe : 2019-2020

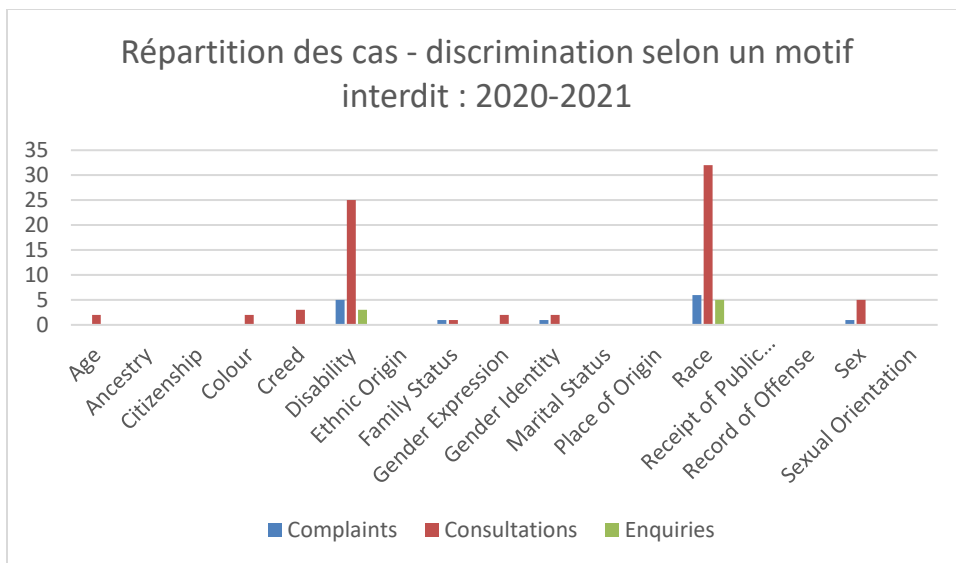
Personnel / Membres du groupe de direction / Corps professoral / Unité du corps professoral / Unité du personnel / Population étudiante / Autre
 MRTE / RVSP / CDRE

Répartition des cas – discrimination selon un motif interdit : 2019-2020

Âge / Origine ancestrale / Citoyenneté / Couleur / Croyance / Handicap / Origine ethnique / État familial / Expression du genre / Identité de genre / État matrimonial / Lieu d'origine / Race / État d'assisté social / Casier judiciaire / Sexe / Orientation sexuelle / Par association
 Plaintes / Consultations / Demandes de renseignements

2020-2021





Traduction des deux tableaux :

Contacts selon la catégorie du groupe : 2020-2021

Personnel / Membres du groupe de direction / Corps professoral / Unité du corps professoral / Unité du personnel / Population étudiante / Autre
 MRTE / RVSP / CDRE

Répartition des cas – discrimination selon un motif interdit : 2020-2021

Âge / Origine ancestrale / Citoyenneté / Couleur / Croyance / Handicap / Origine ethnique / État familial / Expression du genre / Identité de genre / État matrimonial / Lieu d'origine / Race / État d'assisté social / Casier judiciaire / Sexe / Orientation sexuelle.
 Plaintes / Consultations / Demandes de renseignements

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Titre à l'ordre du jour	Rapport de 2022 sur la santé et la sécurité au travail
Numéro de l'article à l'ordre du jour	Article 8.2
Date de la réunion	28 avril 2023
Séance ouverte/à huis clos	ouverte
Action demandée	<input type="checkbox"/> Pour approbation <input checked="" type="checkbox"/> Pour information
Proposé par	M. Piché
Présenté(s) par	G. Cowper-Benoit

1. OBJET

Le Conseil reçoit régulièrement des rapports concernant la santé et la sécurité au travail à l'Université Laurentienne. Ce rapport fournit des renseignements sur la situation des programmes de santé et de sécurité de l'Université, en particulier sur les activités, les priorités et le rendement en général en matière de sécurité en 2022.

2. SOMMAIRE

Le programme de santé et de sécurité au travail de la Laurentienne vise à permettre au corps professoral et au personnel de créer un lieu de travail sain et sécuritaire en les guidant et en leur donnant des ressources. La gestionnaire de la santé et de la sécurité apporte le leadership et l'expertise pour élaborer, mettre en œuvre et administrer des programmes et des processus durables dans des domaines liés à la santé et à la sécurité au travail, comme la sécurité durant les études et en laboratoire (y compris la biosécurité et la sécurité radiologique), la sécurité environnementale, la sécurité incendie (en partenariat avec le Service de sécurité du campus), la gestion des réclamations à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), les évaluations ergonomiques, l'assistance pour les adaptations sur le lieu de travail et des initiatives de promotion du mieux-être des employés.

3. ANALYSE DES RISQUES

Veuillez indiquer ci-dessous le ou les risques pour l'Université que cette proposition vise.	
<input type="checkbox"/> Gestion des inscriptions <input type="checkbox"/> Corps professoral et personnel <input type="checkbox"/> Financement et gestion des ressources <input type="checkbox"/> Services de TI, logiciels et matériel <input type="checkbox"/> Leadership et changement <input type="checkbox"/> Infrastructure physique	<input type="checkbox"/> Relations avec les intervenants <input type="checkbox"/> Réputation <input type="checkbox"/> Activités de recherche <input checked="" type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Réussite des étudiants

4. RECOMMANDATION

Il est recommandé que le Conseil approuve le Rapport annuel sur la santé et la sécurité au travail.

A. Contexte/Description de la question

La gestionnaire de la santé et de la sécurité est responsable de l'examen, de la conception, de la mise en œuvre et de la surveillance des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité de l'Université Laurentienne afin d'assurer la sécurité du personnel, de la population étudiante, des visiteurs et des entrepreneurs, conformément à la législation sur la santé et la sécurité. Elle assume également les fonctions d'agente de la sécurité radiologique et de la biosécurité.

La Politique de l'Université Laurentienne sur la santé et la sécurité au travail, ainsi que d'autres politiques, procédures et renseignements connexes se trouvent à <https://laurentienne.ca/sante-et-securite>.

La Laurentienne est considérée comme un organisme à divers emplacements et le Comité mixte sur la santé et la sécurité dans des lieux de travail multiples représente tous les emplacements dans la région de Sudbury. Le Comité est un organe de consultation qui aide à faire connaître les questions de santé et de sécurité sur le lieu de travail, recense les risques sur le lieu de travail et transmet des recommandations à l'employeur pour les corriger. Pour ce faire, il se réunit régulièrement, inspecte régulièrement les lieux de travail et transmet des recommandations écrites à l'employeur pour améliorer la santé et la sécurité des travailleurs.

Information et analyse

Le rendement en matière de sécurité se mesure de diverses façons, habituellement au moyen d'une combinaison d'indicateurs d'extrants et d'intrants. Nos indicateurs d'intrants mesurent les activités visant à prévenir ou réduire la gravité d'un incident dans le présent ou le futur et incluent la formation en sécurité et des rapports d'inspection. Nos indicateurs d'extrants mesurent les résultats après un incident et incluent le taux d'incidents et les blessures entraînant une interruption de travail.

La surveillance et la mesure peuvent inclure notamment ce qui suit:

Blessure, maladie et suivi des incidents

L'annexe A fournit des informations sur les incidents pour la période allant de 2015 à 2022. Nous constatons une diminution globale des taux d'incidents au cours des dernières années. Bien qu'une partie de la diminution puisse être attribuée à la COVID, nous n'avons pas constaté d'augmentation en 2022 lorsque le personnel était sur le campus. La diminution est principalement attribuable au développement et au renouvellement de nos programmes de sécurité. La réduction du nombre d'accidents du travail et l'aide accordée aux travailleurs blessés afin de reprendre le travail plus tôt ont fait baisser notre taux de prime au fil des ans. L'annexe B montre les coûts associés aux réclamations auprès de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).

Tenue de données sur la formation

L'annexe C indique le taux d'achèvement de cette formation qui pouvait être effectuée en ligne et comportait cinq modules :

- Responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail. Ce module s'aligne sur le Règl. de l'Ont. 297/13, Sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail et formation, de la [Loi sur la santé et la sécurité au travail. L.R.O. 1990, chap. 0.1](#)

- Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Ce module s'aligne sur le R.R.O. 1990, Règl. 860, Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), de la [Loi sur la santé et la sécurité au travail. L.R.O. 1990, chap. 0.1](#)
- Programmes et politiques concernant le harcèlement et la violence. Ce module s'aligne sur l'article 32 de la [Loi sur la santé et la sécurité au travail. L.R.O. 1990, chap. 0.1](#)
- Préparation aux urgences
- Ergonomie

De la formation particulière à l'emploi est aussi offerte au personnel et au corps professoral. Selon les risques de l'emploi, les superviseurs détermineront la formation nécessaire. La formation ci-dessous est offerte en ligne :

- sécurité en laboratoire;
- sécurité radiologique;
- biosécurité;
- programme de sécurité dans les installations.

Documentation des préoccupations des employés concernant la sécurité

Les préoccupations concernant la sécurité sont d'abord signalées au superviseur. Si celui-ci n'est pas en mesure de les résoudre, la gestionnaire de la santé et de la sécurité les communique au Comité mixte sur la santé et la sécurité dans des lieux de travail multiples avec lequel elle les examine et en discute. Les procès-verbaux figurent sur le [site Web de l'Université Laurentienne](#).

Inspections des lieux de travail

Le Comité mixte sur la santé et la sécurité (CMSS) examine les données fournies dans les rapports d'inspection ainsi que les renseignements découlant de l'examen des multiples programmes de santé et de sécurité. Ces cinq dernières années, le principal élément signalé durant les inspections est les infractions au code de sécurité incendie, comme des carreaux de plafond manquants et des sorties bloquées, qui ont été réglées sans tarder. Les inspections révèlent également d'autres problèmes, comme des fuites d'eau et des risques de chute. Aucun problème signalé durant une inspection n'est en suspens.

Rendement en matière de sécurité et plan d'action

Programme Excellence en santé et sécurité

Le programme Excellence en santé et sécurité s'aligne sur le modèle d'établissement du taux de prime de la CSPAAAT. Les rabais reposent sur nos primes annuelles versées à la CSPAAAT et la réussite des modules thématiques.

L'Université Laurentienne s'est inscrite au programme en 2020 et travaille avec les Services de prévention et de sécurité au travail pour améliorer ses programmes de sécurité. L'annexe D résume la participation de l'Université au programme.

B. Harmonisation avec les objectifs stratégiques de l'Université

N/A

C. Autres options envisagées (le cas échéant)

N/A

D. Risques, y compris la conformité aux lois

Conformité à la législation.	<u>Loi sur la santé et la sécurité au travail. L.R.O. 1990</u>
------------------------------	--

E. Prochaines étapes

SiteDocs

SiteDocs est une solution complète de gestion de la sécurité au travail pour les entreprises de diverses tailles. Cela permet aux entreprises de gérer, de maintenir et d'améliorer efficacement les programmes de sécurité au travail grâce à des applications mobiles et Web.

Le CMSS a choisi le sujet du contrôle des documents parce que nous devons appliquer des processus et des pratiques contrôlés pour la création, la révision, la distribution et l'accessibilité de tous les documents liés à la santé et à la sécurité. Après évaluation du processus, il a été recommandé que l'Université Laurentienne fasse l'acquisition de SiteDocs pour mieux former les utilisateurs sur les changements de politiques. La formation touchant ce logiciel s'adressera au personnel de sécurité et des installations et aux entrepreneurs. Ces groupes particuliers ont beaucoup d'inspections à faire et de permis à remplir quotidiennement. Cela leur donnera un meilleur accès et facilitera un meilleur suivi des dangers identifiés. Cela garantira également que les entrepreneurs sont formés et tenus à jour en ce qui concerne nos politiques et programmes de sécurité.

Sécurité en laboratoire

Le [mandat du Comité de sécurité en laboratoire](#) a été examiné et mis à jour pour refléter son rôle consultatif. Le doyen de la Faculté des sciences, de génie et d'architecture ainsi que la doyenne de la Faculté de l'éducation et de la santé ont joué un rôle déterminant dans la nomination des membres du Comité.

Le Comité s'est concentré sur le registre des laboratoires et les programmes d'inspection de ceux-ci. En préparation du registre des laboratoires et du programme d'inspection, la gestionnaire de la santé et de la sécurité a effectué une évaluation approfondie des risques de tous les espaces de laboratoire sur le campus. L'évaluation des risques en laboratoire a permis de déterminer les risques pour les employés et d'acquérir l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié pour les protéger pendant les activités de travail. La gestionnaire de la santé et de la sécurité, en collaboration avec le doyen de la Faculté des sciences, de génie et d'architecture, lancera le nouveau registre et le programme d'inspection en juin 2023.

Promotion de la santé et du mieux-être

Les valeurs fondamentales de l'Université consistent à encourager et à permettre à ses employés de réaliser leur croissance personnelle et leur mieux-être et c'est pourquoi elle a développé un [Programme de promotion de la santé au travail](#). Ce programme vise à fournir une approche proactive de vie saine pour tous les employés sur le lieu de travail et couvre un large éventail de problèmes de santé. Afin d'atteindre les grands objectifs énoncés dans ce programme, un Comité a été formé aux fins d'élaboration et de mise en œuvre. Les lignes directrices du Comité incluent la réalisation d'évaluations pour déterminer les types de programmes de mieux-être que nous aimerions offrir.

I. Annexes

- Annexe A : Blessure, maladie et suivi des incidents.
- Annexe B : Données touchant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).
- Annexe C : Conformité du personnel à plein temps et à temps partiel à l'obligation de suivre la formation au 31 mars 2023.
- Annexe D : Résumé de la participation au programme Excellence en santé et sécurité de la CSPAAT.

Annexe A : Blessure, maladie et suivi des incidents

Les renseignements couvrent la période allant de 2015 à 2022 et incluent :

- nombre de blessures entraînant une interruption de travail : blessures/maladies pour lesquelles la CSPAAT a approuvé l'interruption de travail ou en attente de l'adjudication de la CSPAAT, car la personne a perdu du temps de travail en raison d'une blessure au travail déclarée;
- nombre d'aides médicales : blessures/maladies pour lesquelles la CSPAAT a approuvé des soins médicaux seulement ou en attente de l'adjudication de la CSPAAT, car la personne a sollicité de l'aide médicale, mais n'a pas perdu de temps de travail à la suite d'une blessure au travail déclarée, ou la CSPAAT n'a pas approuvé l'interruption de travail;
- nombre d'incidents : incidents signalés qui n'ont pas nécessité d'aide médicale et n'ont pas été déclarés à la CSPAAT.

Statistiques sur les incidents et les blessures

TOTAL Incident sans aide médicale Incident avec aide médicale Interruption de travail

Source des données : Formulaire de déclaration de l'Université Laurentienne

Données à jour au : 31 décembre 2022

Taux de blessure

Taux de blessure avec interruption de travail Taux de blessure sans interruption de travail

Source des données : Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Données à jour au : 31 mars 2022.

Taux de blessure avec interruption de travail : Nombre de blessures/maladies avec interruption de travail autorisée pour 100 travailleurs équivalents plein temps (EPT) pour l'année de la blessure précisée où 100 EPT = 200 000 heures.

Taux de blessure sans interruption de travail : Nombre de blessures/maladies sans interruption de travail autorisée pour 100 travailleurs équivalents plein temps pour l'année de la blessure précisée où 100 EPT = 200 000 heures.

Annexe B : Données touchant la CSPAAT

Tableau 1 – Coûts de la CSPAAT pour la période allant de 2014 à 2022

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coût	13 800 \$	3 008 \$	1 508 \$	7 813 \$	6 649 \$	6 869 \$	5 294 \$	3 318 \$	2 872 \$

Le tableau 2 indique le taux de prime versée par l'Université Laurentienne à la CSPAAT pour chaque tranche de 100 \$ de paie assurable. La prime représente la somme que nous paierons pour l'année à venir compte tenu des limites de bandes de risque, des taux de prime de l'année ou des années précédentes et des coûts collectifs de notre catégorie (Éducation). La réduction des blessures au travail et l'aide au retour précoce au travail ont fait baisser notre taux de prime au fil des années.

Tableau 2 : Taux de prime versée à la CSPAAT

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux	0,36 \$	0,36 \$	0,37 \$	0,29 \$	0,20 \$	0,18 \$	0,17 \$

Annexe C : Conformité du personnel à plein temps et à temps partiel à l'obligation de suivre la formation au 31 mars 2023

Groupe	Nombre d'employés	Formation obligatoire effectuée (nombre)	% terminé Mars 2023	% terminé Mars 2022
Corps professoral à plein temps*	183	148	81 %	43 %
Corps professoral à temps partiel	146	30	21 %	16 %
Administration*	76	70	92 %	74 %
Personnel*	219	210	96 %	72 %
Employés rémunérés par une subvention	57	51	89 %	77 %
Auxiliaires d'enseignement	175	51	29 %	Non déclaré
Employés à temps partiel	96	9	9 %	6 %
TOTAL	952	569	60 %	37 %

*Cela n'inclut pas les employés en congé (y compris les congés sabbatiques).

***Les nombres d'employés reposent sur ceux qui ont reçu un salaire entre le 1^{er} février et le 31 mars 2023. Veuillez noter que cela n'inclut pas les employés étudiants.**

Annexe D : Résumé de la participation au programme Excellence en santé et sécurité de la CSPAAT

Année	Sujets sélectionnés	Résultat
2020 – Lancement du programme	<ul style="list-style-type: none"> ● Compétence ● Reddition de comptes sur la santé et la sécurité ● Évaluation des risques ● Maintenance préventive ● Prévention des urgences et préparation 	Obtention d'un rabais de 11 768 \$ à la suite de l'exécution de notre plan d'action sur les cinq sujets.
2021	La Laurentienne n'a pas participé à ce programme en 2021, car elle devait se concentrer sur la sécurité du personnel et de la population étudiante durant la pandémie, y compris sur le retour sécuritaire sur le campus.	
2022	<ul style="list-style-type: none"> ● Espaces clos ● Conformité à l'obligation d'offrir de la formation sur la santé et la sécurité ● Promotion de la santé et du mieux-être ● Contrôle des documents ● Sécurité des entrepreneurs 	Tous les sujets ont été complétés et approuvés par la CSPAAT. Un remboursement est prévu en juin.
2023	Le CMSS examine actuellement les sujets sur lesquels se concentrer en 2023-2024.	

COMITÉ DE VÉRIFICATION

SOMMAIRE DES RAPPORTS D'INFORMATION

Le Comité de vérification s'est réuni le lundi 20 mars 2023, de 16 h 30 à 18 h (Zoom).

1. Rapport annuel sur la gestion des risques et les assurances

Le vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, a passé en revue le Rapport sur les assurances et la gestion des risques de 2022-2023 de la Laurentienne et a abordé les différentes composantes du programme d'assurance et le coût des primes. Dans son rapport, M. Piché a résumé les réclamations faites en 2022 et a passé en revue les mesures prises pour promouvoir une gestion efficace des risques à l'Université Laurentienne au cours de la dernière année.

2. Mise à jour sur les cyberrisques et Plan d'action

Le vice-recteur associé à la technologie de l'information, M. Luc Roy, s'est joint à M. Piché pour faire un rapport d'étape complet sur les projets prioritaires en cours pour atténuer de manière proactive tous les risques associés à la cybersécurité de la TI à l'Université. Le rapport a mis en évidence des mesures pour fournir des fonctionnalités hautes performances dans les systèmes d'information à l'échelle du campus, gérer le stockage des données et promouvoir la viabilité.

3. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la vérification externe

MM. Roy et Piché ont animé une discussion concernant les objectifs et recommandations indiqués lors d'une récente vérification de la technologie de l'information et ont passé en revue l'état des étapes de mise en œuvre.

4. Feuille de route touchant le recrutement essentiel de membres du corps professoral (mise à jour orale)

La vice-rectrice intérimaire aux études, Mme Brenda Brouwer, a fourni un rapport oral détaillé qui a souligné les activités actuelles de recrutement concernant l'embauche de professeurs et a noté qu'il existe une consultation continue avec Ressources humaines, le corps professoral, les doyens et d'autres intervenants clés pour aider à faciliter et à promouvoir le dialogue.

Préparé pour : Vernon Cameron, président du Comité de vérification
Par : Secrétariat de l'Université

COMITÉ EXÉCUTIF

SOMMAIRE DES RAPPORTS D'INFORMATION

Le Comité exécutif s'est réuni le lundi 20 mars 2023, de 18 h à 19 h 30 (Zoom).

1. Examen annuel du mandat du CULFA

Le vice-recteur associé à l'enseignement et aux programmes autochtones, M. Dominic Giroux, a engagé les membres nouveaux et actuels du Conseil des gouverneurs dans une discussion informative sur le mandat et la composition du Conseil de l'Université Laurentienne pour la formation des autochtones (CULFA). Dans son tour d'horizon, M. Beaudry a souligné les initiatives en cours et à venir du CULFA, notamment dans les domaines du recrutement étudiant. Il a également souligné l'importance de l'interaction continue du CULFA avec le Conseil des gouverneurs et du travail à l'appui du mandat triculturel de l'Université.

2. Rapport de la rectrice

La rectrice et vice-chancelière par intérim, Mme Sheila Embleton, a présenté un rapport sur les initiatives institutionnelles en cours pour soutenir les processus de restructuration et de transformation de l'Université, et a souligné l'état des appels d'offres pour sélectionner un consultant en transformation opérationnelle et un consultant en planification stratégique. Son rapport contenait des mises à jour sur les recrutements actuels de cadres, le processus budgétaire 2023-2024 et les nouveaux développements dans les domaines des affaires universitaires et francophones en matière de programmation, de financement fédéral des programmes de FLS et de possibilités de bourses et de stages autochtones.

3. Rapport de la vice-rectrice

La vice-rectrice intérimaire aux études, Mme Brenda Brouwer, a présenté un rapport sur les travaux récents du Sénat et a souligné les principales initiatives universitaires à l'appui du mandat de l'Université. Sa mise à jour comprenait des détails sur la journée portes ouvertes du printemps, le nouveau programme de maîtrise en administration de la santé en anglais et en français, le soutien financier obtenu pour aider à ressourcer et faciliter le recrutement d'enseignants de FLS et l'évolution d'un « laboratoire de langue française ». Elle a mentionné les premières étapes pour recruter une personne au poste de vice-recteur associé aux affaires francophones et a fait le point sur le recrutement du corps professoral.

Préparé pour : Comité exécutif
Par : Secrétariat de l'Université

COMITÉ DES FINANCES

SOMMAIRE DES RAPPORTS D'INFORMATION

Le Comité des finances s'est réuni le vendredi 14 avril 2023, de 10 h à midi (Zoom).

1. Mise à jour financière (flux de trésorerie, prévisions financières, inscriptions, cadre de planification, rendement des investissements, pension et dotations)

Le vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, le vice-recteur associé aux services financiers, M. Normand Lavallée, et la directrice de la planification institutionnelle, Mme Shauna Lehtimaki, ont fait un examen complet des détails techniques qui soutiennent la gestion financière de l'Université.

Mme Lehtimaki a présenté les effectifs ETP de l'Université et les estimations des inscriptions figurant dans le Plan financier 2022-2023. Son rapport comprenait un résumé détaillé des inscriptions pour 2022-2023 dans le cadre de la planification financière institutionnelle globale et des processus de budgétisation annuelle.

Préparé pour : David Harquail, président du Comité des finances
Par : Secrétariat de l'Université

COMITÉ MIXTE DU BILINGUISME

SOMMAIRE DES RAPPORTS D'INFORMATION

Le Comité mixte du bilinguisme s'est réuni le lundi 27 mars 2023, de 16 h 30 à 17 h 20 (Zoom).

1. Rapport du Comité consultatif francophone (rapport oral)

La directrice intérimaire du Bureau des affaires francophones, Mme Charlotte Primeau, a présenté une mise à jour sur le Comité consultatif francophone (CCF) à la suite des récentes réunions du Comité et aux diverses consultations tenues auprès des groupes et communautés francophones. Elle a indiqué que le CCF a indiqué quatre principaux domaines prioritaires, à savoir la formation, le recrutement et la promotion, la recherche et la coordination. Elle a noté que les recommandations sur les actions prioritaires serviront à développer un document final à soumettre au Comité mixte du bilinguisme. Le conseiller spécial aux affaires francophones, M. Roch Gallien, a ajouté qu'un document final présentera chacun des objectifs des principaux domaines prioritaires pour aider à formuler un futur plan stratégique.

2. Mise à jour sur la désignation partielle : Loi sur les services en français (rapport oral)

La vice-rectrice intérimaire aux études, Mme Brenda Brouwer, a fait état des stratégies actuelles de l'Université pour appuyer la désignation partielle en vertu de la Loi sur les services en français. Son rapport comprenait des faits saillants concernant l'octroi récent d'un financement gouvernemental (estimé à 500 000 \$) pour soutenir l'enseignement, la formation et les micro-crédits en FLS, ainsi que le début du processus de recrutement d'une personne au poste de vice-président associé aux affaires francophones.

Préparé pour : André Guay, président du Comité mixte du bilinguisme
Par : Secrétariat de l'Université

COMITÉ DES MISES EN CANDIDATURE

SOMMAIRE DES RAPPORTS D'INFORMATION

Le Comité des mises en candidature s'est réuni le jeudi 23 mars 2023, de 16 h 30 à 18 h (Zoom).

1. Mandat et procédures du Comité des mises en candidature

Le secrétaire intérimaire de l'Université, M. Mark Johnson, a présenté un examen de haut niveau du processus annuel de reconstitution du printemps qui débutera en avril et en mai. Conformément à son mandat, le Comité des mises en candidature, en consultation avec le Conseil, facilitera la nomination et la reconduction de ses membres aux postes de président, de vice-président et de membre de comité dans chacun des comités permanents du Conseil en 2023-2024 et d'autres comités universitaires au sein desquels le Conseil doit être représenté.

2. Matrice des compétences du Conseil de 2022-2023

La présidente intérimaire, Mme Laura Kurkimaki, et Mark Johnson ont procédé à l'examen de la matrice actuelle des compétences du Conseil et mené une discussion sur le cadre de celle-ci qui comprenait les compétences fondamentales, les capacités et l'expérience au sein du secteur.

3. Calendrier de renouvellement du Conseil en 2022-2023

La présidente intérimaire, Mme Kurkimaki, a rappelé que les deux prochaines réunions ordinaires du Comité qui se tiendront en mai et juin se concentreront sur les processus de reconstitution annuelle. Le Secrétariat de l'Université préparera un « calendrier de renouvellement » pour guider les prochaines étapes.

Préparé pour : Laura Kurkimaki, présidente intérimaire
du Comité des mises en candidature
Par : Secrétariat de l'Université

COMITÉ DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DES BIENS

SOMMAIRE DES RAPPORTS D'INFORMATION

Le Comité de la planification et de l'aménagement des biens s'est réuni le lundi 3 avril 2023, de 16 h 30 à 17 h 20 (Zoom).

1. Exploration de la réparation de la piscine Jenó-Tihanyi

Le directeur des opérations et de l'entretien (Service des installations), M. Pierre Fontaine, a fourni au Comité une mise à jour concernant les travaux exploratoires visant à déterminer l'étendue des réparations à la piscine Jenó-Tihanyi. M. Fontaine a mené une discussion sur les scénarios possibles et la faisabilité des résultats proposés qui étaient envisagés dans le cadre de ce processus. Le Comité continuera d'être tenu au courant de tout fait nouveau.

2. Projets d'entretien différé

M. Fontaine et le vice-recteur aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, ont passé en revue l'état des projets d'entretien différé de 2023-2024 et ont souligné une échelle de classement des priorités allant des étapes faibles aux étapes critiques, en passant par celles qui sont complétées. Cette vue d'ensemble comprend les principales priorités, les échéanciers et l'atténuation des risques. Le Comité a reçu un résumé de haut niveau de la maintenance approuvée pour les projets d'entretien différé de 2023-2024, les réparations, les mises à niveau, les programmes et les conceptions.

Préparé pour : David Harquail, président du Comité de la
planification et de l'aménagement des biens
Par : Secrétariat de l'Université